



ÉTAT DES LIEUX DU PASTORALISME

SUR LE TERRITOIRE DE LA CCAPV

DIAGNOSTIC, ENJEUX, PLAN D'ACTION

Communauté de communes Alpes Provence Verdon

B.P. 2 - Z.A. les Iscles 04170 Saint André les Alpes - 04 92 83 68 99 - contact@ccapv.fr - www.ccapv.fr



ÉTAT DES LIEUX DU PASTORALISME

SUR LE TERRITOIRE DE LA CCAPV

DIAGNOSTIC, ENJEUX, PLAN D'ACTION



SOMMAIRE

A. Diagnostic 10

1. Portrait de filière	10
1.1 L'agriculture et l'élevage en général sur le territoire de la CCAPV	10
1.1.1 L'élevage ovin viande	13
1.1.2 Les cas types du territoire	13
1.1.3 La commercialisation	17
1.2 les autres types d'élevages	19
1.2.1 Élevage ovin lait	19
1.2.2 Élevage carpin	19
1.2.3 Élevage bovins viande	20
1.2.4 Élevage bovin lait	21
1.2.5 Équidés et ânes	21
1.3 Le bio	22
1.4 La laine	23
1.5 Données économiques	24
1.5.1 Tendances	24
1.5.2 Renouvellement des générations	24
1.5.3 L'emploi	28
1.5.4 La Politique Agricole Commune	28
2. Occupation du territoire.....	32
3. La transhumance et les estives	38
4. Environnement et multifonctionnalité de l'élevage	42
4.1 Biodiversité et élevage	42
4.2 Multiusages des espaces pastoraux	46
4.3 La prédation	48
4.3.1 État des lieux	48
4.3.2 Mesures de protection	49
5. Identité culturelle et patrimoniale.....	51
5.1 Initiatives locales en lien avec le pastoralisme	52

B. Enjeux 56

Introduction.....	56
-------------------	----

1. Prédation : problématique confrontation de l'élevage pastoral à la prédation	56
2. L'Eau : problématique d'abreuvement des troupeaux et d'alimentation des cabanes	66
3. Embroussaillage : problématique de l'embroussaillage et de l'enrésinement sur les UP et ZP	71
4. Multiusage : problématique confrontation des randonneurs, vttistes, cavaliers, avec des chiens de protection	80
4.1 Unités Pastorales d'altitude (ou Estives)	80
4.2 Zones Pastorales (=Zones hors utilisation estivale)	82
5. État des lieux de l'avenir des estives et des parcours par rapport à la transmission des exploitations.....	85
5.1 Estives (Unités Pastorales) : une probable stabilité	85
5.2 Parcours (Zones Pastorales) : l'enjeu des 10 prochaines années	86
6. Zones à potentiel pastoral	90

C. Plan d'action 92

Annexes 98



© Toutes les photos ont été réalisées par Emmanuel Breteau



INTRODUCTION

Cette étude a été réalisée entre 2018 et 2020 dans le cadre du projet « **Promotion et valorisation du pastoralisme** » animé par la Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) avec le soutien financier du programme Leader Grand Verdon et de la Région SUD Provence Alpes Cote d'Azur.

Elle se compose de 3 parties :

1

Un état de lieux, réalisé par la CCAPV sur base de données issues de différentes sources (précisées dans la bibliographie).

2

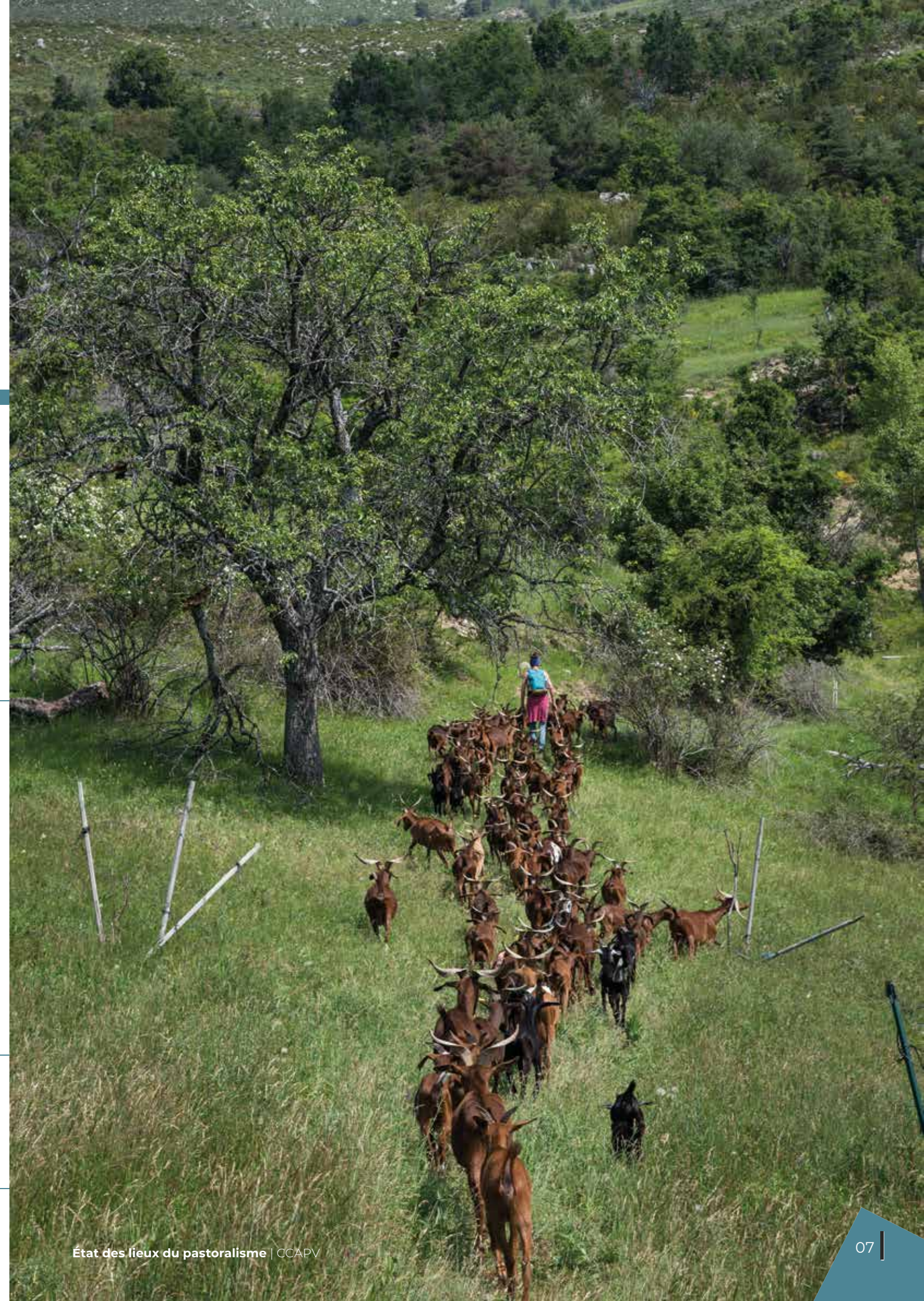
Un diagnostic des enjeux : la réalisation de cette partie a été confiée au Centre d'Étude et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM).

Les 6 enjeux identifiés et détaillés dans cette étude sont :

- ▶ La fermeture des milieux (enrésinement, embroussaillement)
- ▶ La cohabitation avec le tourisme
- ▶ L'eau
- ▶ La prédation
- ▶ La transmission des exploitations
- ▶ Les zones à potentiel pastoral

3

Un plan d'actions qui a été proposé et validé en comité de pilotage le 7 février 2020 à Saint Julien du Verdon.



Un territoire rural et de montagne

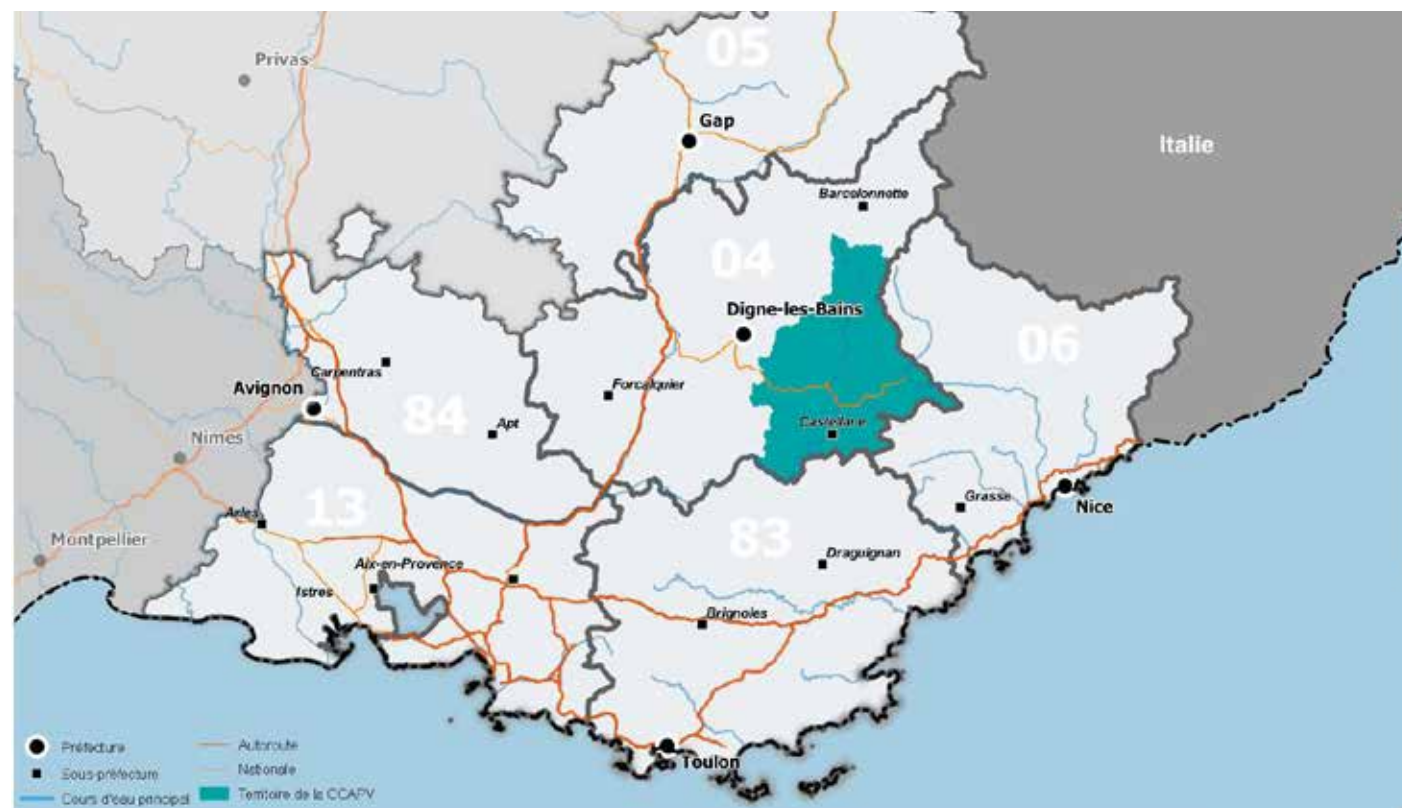
Il couvre environ ¼ du département des Alpes-de-Haute-Provence, mais ne représente que 7% de sa population (**11 300 habitants**, soit moins de 7 habitants au km². 23.259 habitants population DGF, c'est-à-dire en prenant en considération la population touristique).

Organisé autour de **plusieurs vallées** (vallées du Verdon, de l'Asse, de la Vaire et du Var), le territoire se situe à des altitudes comprises entre 600 et plus de 3 000 m.

C'est un territoire rural et de montagne, doté d'une **grande qualité de vie**, d'une nature préservée et de paysages exceptionnels. Deux communes font partie du périmètre du **Parc National du Mercantour** et 12 du **Parc Naturel Régional du Verdon**.

L'économie est principalement orientée autour du **tourisme** (l'été autour du Verdon au Sud et de manière diffuse sur le reste du territoire, l'hiver autour des stations de ski et des sites nordiques au Nord), de l'agriculture, des petits commerces et services.

Le territoire est traversé par la **RN 202** et la **RD 4085** (Route Napoléon), et est desservi par la ligne des Chemins de fer de Provence, le "**Train des Pignes**" reliant Digne à Nice.



La communauté de communes
Alpes Provence Verdon - Sources de lumière

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière (CCAPV), dont le siège se situe à Saint-André-les-Alpes, a été créée le 01 janvier 2017.

Elle résulte de la fusion de cinq communautés de communes qui constituaient le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var (A3V) : Haut Verdon Val d'Allos, Moyen Verdon, Pays d'Entrevaux, Teillon et Terres de Lumière.



A. DIAGNOSTIC

1. Portrait de filière

1.1 L'agriculture et l'élevage en général sur le territoire de la CCAPV

Il est extrêmement difficile de donner un chiffre précis sur le nombre d'exploitants agricoles du territoire et parmi ceux-ci le nombre d'éleveurs. Il y a différentes sources d'informations qui ne prennent pas en compte les mêmes critères.

Nous allons nous baser sur 3 sources de données :

MSA

Tout d'abord, la MSA : au total, en 2018, il y a 245 exploitations agricoles pour 262 exploitants et parmi celles-ci 132 exploitations en élevage pour 150 éleveurs. Nombre d'éleveurs par type de production (données 2018 fournies par le service cotisations des non-salariés MSA Alpes Vaucluse)

Nombre d'éleveurs par type de production

	NOMBRE	CHEPTEL DÉCLARÉ
Élevage de vaches laitières (Naf 0141Z)	4	NS*
Élevage de bovins (Naf 0142Z)	26	NS*
Élevage ovins (Naf 0145Z)	110	
Agneaux engraissement	5	1046
Brebis laitières	2	171
Brebis mères	103	36944
Élevage caprins (Naf 0145Z)	31	
Chèvres pour fromage	12	483
Chèvres pour lait ou viande	18	436
Chèvres Angora	1	55

* affiliés sur un nombre d'heures (pas sur un cheptel)

RGA

Ensuite le recensement général agricole (RGA), le dernier date de 2010. Sur les 231 exploitants de la CCAPV recensés par le RGA, voici la répartition pour l'élevage.

Données issues du RGA 2010

2010	NOMBRE DE TÊTES	NOMBRE D'EXPLOITATION
Nombre d'ovins	50070	118
Nombre de bovins	964	34
Nombre de caprins	1291	43

NB : des exploitations qui ont des ovins et des caprins sont comptabilisées deux fois

PAC

Enfin, nous pouvons également nous baser sur les dossiers PAC déposés auprès de la DDT. Il y a 200 exploitations sur le territoire de la CCAPV qui font une déclaration PAC pour 130 exploitations en élevage : 24 font une demande d'aides aux bovins allaitants, 105 une demande d'aides ovines et 13 en aides caprines (à nouveau les éleveurs bovins qui possèdent quelques caprins sont comptabilisés 2 fois). Pour l'aide aux bovins laitiers, leur faible nombre ne permet pas à la DDT de nous transmettre les données dans le respect de l'anonymat. Il faut également mentionner l'élevage équin, qui n'apparaît pas dans ces données.

Voici les effectifs de l'élevage et leur localisation déclarés au niveau de la PAC 2018 :

Exploitations d'élevages et animaux éligibles

ZONE		LIBELLÉ	NOMBRE D'EXPLOITATIONS	AIDES AUX BOVINS ALLAITANTS	AIDES AUX BOVINS LAITIERS	AIDES OVINES	AIDES CAPRINES
AE	Vallée de la Vaire et du Var / secteur Annot-Entrevaux	Effectif	0	153	S	5 611	175
		Nb. d'exploitations	29	11	S	17	4
HV	Haut Verdon	Effectif	0	97	S	8 871	S
		Nb. d'exploitations	28	5	S	24	S
MV	Moyen Verdon	Effectif	0	20	0	13 726	360
		Nb. d'exploitations	37	2	0	32	6
VA	Vallées des Asses	Effectif	0	125	0	13 524	S
		Nb. d'exploitations	36	6	0	32	S
	TOTAL	Effectif	0	395	S	41 732	722
		Nb. d'exploitations	130	24	S	105	13
	AHP	Effectif		4 478	581	148 614	6 117
		Nb. d'exploitations	648	181	20	414	84

Source : Aides Animales PAC 2018

« S » signifie que le nombre est trop faible pour que la DDT puisse nous communiquer les données dans le respect de l'anonymat.

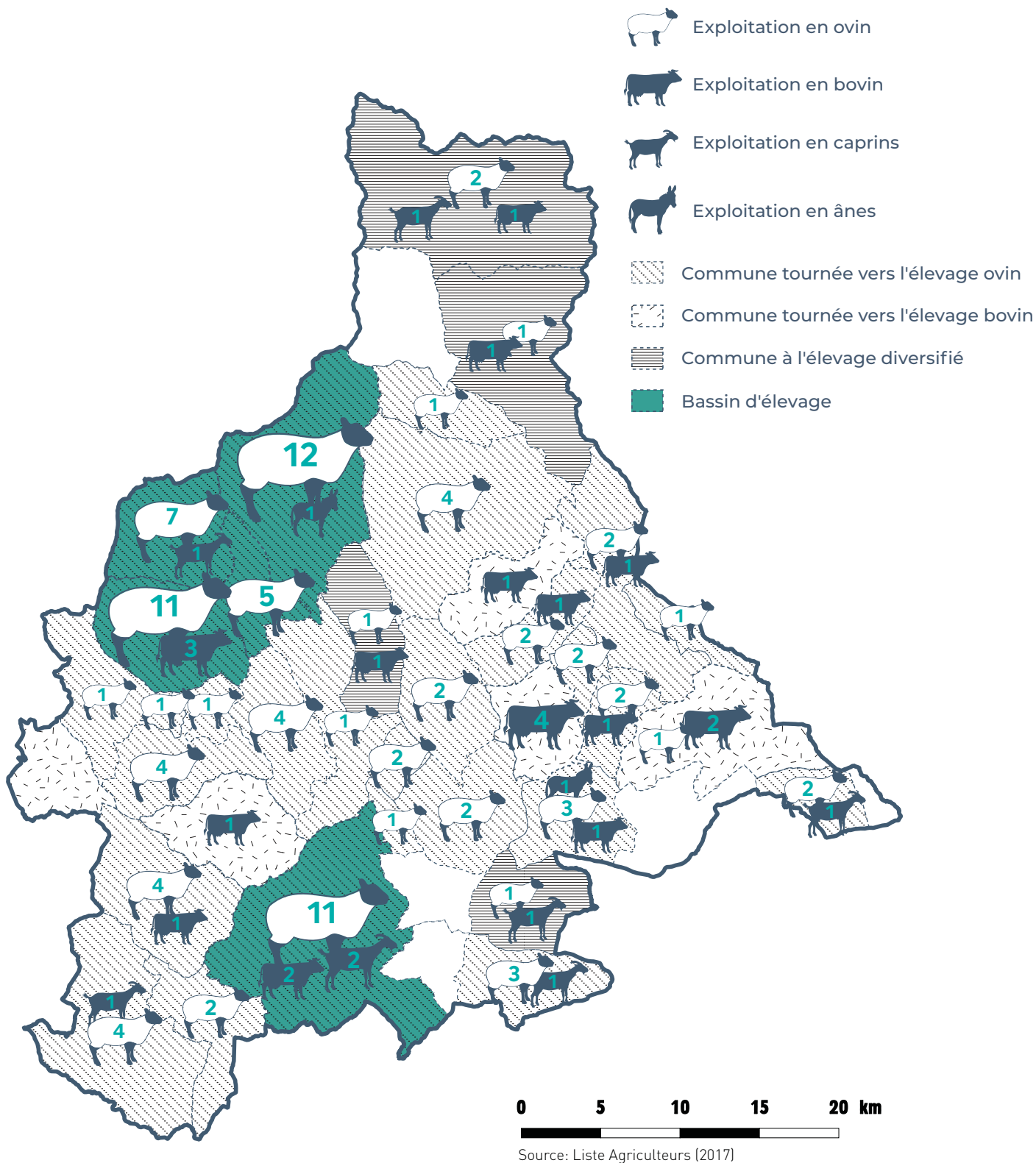
Ces 3 sources de données sont très différentes car elles ne se basent pas sur les mêmes critères :

- ▶ Le dernier recensement agricole date de 2010, nous sommes en 2020 et en dix ans, il y a eu de nombreuses évolutions.
- ▶ La MSA affine toutes les personnes qui ont une activité agricole, même si celle-ci n'est pas une activité économique, voilà pourquoi le nombre est plus important.
- ▶ Vu l'importance que revêt la PAC dans le revenu des agriculteurs aujourd'hui, nous faisons le choix d'estimer que toutes les personnes qui ont une activité agricole au sens professionnel font une déclaration PAC auprès de la DDT.

Enfin, il y a une différence entre le nombre d'exploitations et le nombre d'exploitants en raison des sociétés agricoles (GAEC le plus souvent).

Carte localisant les exploitations en élevage de la CCAPV

(Réalisée par Laura Nowak, rapport de stage 2017)



1.1.1 L'élevage ovin viande

L'élevage ovin viande reste le type d'exploitation agricole principal de notre territoire. Selon la Charte d'agriculture durable (2010), il y a 90 exploitants pour 50 300 brebis sédentaires.

Pour les aides animales de la PAC 2018, 105 exploitations ont fait une demande d'aide ovine pour 41 732 têtes. Enfin, selon la MSA, il y a 103 éleveurs ovins pour 36 944 têtes.

Selon les données du RGA 2010, le troupeau moyen en ovin serait aux alentours de 420 brebis/troupeau.

Les races les plus souvent rencontrées sont les Mérinos d'Arles, les Morérous ou les Communes (dites aussi Préalpes) (races rustiques locales).

Si l'on se base sur les travaux de l'Institut de l'élevage qui mène des actions pour acquérir une meilleure connaissance des systèmes d'élevages régionaux, on peut rencontrer sur notre territoire les cas type suivants :

- ▶ Alpes du sud, ovin spécialisé, tendance pastorale
- ▶ Montagnard, ovin spécialisé, traditionnel (nord du territoire)
- ▶ Préalpes, ovin spécialisé, grand pastoral (sud du territoire et surtout les transhumants provenant du Haut Var).

Voici en résumé, les descriptifs de chaque type présent sur notre territoire.

(Toutes les fiches sont disponibles sur www.idel.fr et leurs références sont en annexe).

1.1.2 Les cas types du territoire

Alpes du sud, ovin spécialisé, tendance pastorale (Moyen Verdon)

LE TERRITOIRE D'EXPLOITATION	Moyen Verdon (durée en bergerie dépend de l'altitude). Faible rendement agronomique des terres : en fonction des années, autonomie fourragère et part plus ou moins importante des besoins en céréales, ressources pastorales importantes, estive collective.
LA MAIN D'ŒUVRE	1 éleveur à temps plein (+ bénévolat familial) + 0.2 UMO de berger.
LE MATÉRIEL, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS	Hangar, bergerie (+/- vétustes), matériel complet, le plus souvent d'occasion, bétailière et utilitaire. Equipement mobile.
LE TROUPEAU	Entre 350 et 800 brebis mères (des 3 races rustiques). Auto-renouvellement, productivité autour de 85 %. Agnelage de printemps ou d'automne. Vente à des chevillards ou négociants.
RÉSULTAT COURANT	24000 € (en 2015) – 37 200 € en 2018
PAC	Impact fort sur l'équilibre économique (60-65 % des produits) avec les aide découplée DPB, l'aide ovine, l'ICHN et les MAE.
REMARQUE	Très exposé au risque de prédation : surcharge de travail, équipements supplémentaires, baisse de la productivité. Le plus souvent reprise en cadre familial. Si reprise hors cadre difficulté de préserver le foncier (pression forte des éleveurs voisins).

Montagnard, ovin spécialisé, traditionnel (nord du territoire).

LE TERRITOIRE D'EXPLOITATION	Zone montagnarde des Alpes du Sud, caractérisé par un hivernage long en bergerie (4 à 5 mois) et par une transhumance estivale. Terres cultivables autour de l'exploitation pour produire du foin et des céréales pour l'alimentation hivernale du troupeau ainsi que des parcours.
LA MAIN D'ŒUVRE	1 éleveur à temps plein (+ bénévolat familial) + 0.3 UMO de berger.
LE MATÉRIEL, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS	Vu la longueur de l'hivernage, la bergerie est aménagée pour simplifier le travail. Hangar de stockage, matériel complet, neuf pour les foin et d'occasion pour le reste, 2 tracteurs bétailière et utilitaire. Equipement mobile
LE TROUPEAU	Entre 300 et 500 brebis mères (communes). Agnelage d'automne principalement. Productivité d'un agneau par brebis. Vente dans les filières qualité du sud-est.
RÉSULTAT COURANT	27 000 € (en 2015) / 40 000 € en 2018
PAC	Impact fort sur l'équilibre économique (55-60 % des produits) avec les aides découplées DPB, l'aide ovine, l'ICHN et les MAE.
REMARQUE	Concentration des risques de prédation : à l'intersaison et à l'estive collective avec une période plus sensible à l'automne. Le plus souvent reprise en cadre familial. Si reprise hors cadre difficulté de préserver le foncier (pression forte des éleveurs voisins). Organisation du travail déjà très optimisée qui laisse peu la place au développement des circuits courts.

Préalpes, ovin spécialisé, grand pastoral (sud du territoire).

LE TERRITOIRE D'EXPLOITATION	Secteurs d'altitude modérée (400 – 1000 m) avec des disponibilités pastorales importantes. Pâturage basé sur le gardiennage, pas ou peu de surfaces cultivables. Grande transhumance estivale. Pas ou peu d'hivernage en bergerie.
LA MAIN D'ŒUVRE	1 éleveur à temps plein (+ bénévolat familial) + 0.3 UMO de berger. Parfois, l'éleveur est également le berger l'été.
LE MATÉRIEL, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS	Peu de matériel : bétailière et utilitaire, bergerie serre et petit hangar.
LE TROUPEAU	Entre 300 et 1500 brebis (mérinos), agnelage de printemps dominant. Vente des agneaux lourds pour l'engraissement ou l'aïd. Productivité : 0.8 agneau par brebis.
RÉSULTAT COURANT	43 000 € (2015) (peu de charges de structure) / 54 200 € en 2018
PAC	Impact fort sur l'équilibre économique (60 % des produits) avec les aides découplées DPB, l'aide ovine, l'ICHN et les MAE.
REMARQUE	Très exposé au risque de prédation : surcharge de travail, équipements supplémentaires, baisse de la productivité, pâturage en milieu peu ouvert et isolé. Dépend du débouché commercial de l'Aïd. Peut servir de base d'installation (car peu d'investissements).

De même, l'INRA distingue **3 « idéal types »** :
(in : « Entre production d'agneaux, incitations environnementales et inscription dans le local », Jacques Lasseur, Lucie Dupré, POUR, n°231, septembre 2017)

- 1

Les petits paysans de montagne : qui ont des troupeaux entre 300 et 500 brebis, avec entre 50 et 100 ha de terres cultivables destinées à la production de fourrages et de céréales pour le troupeau, avec comme appoint fourrager des landes et des espaces faiblement boisés autour de l'exploitation. En été, le gardiennage du troupeau est confié à un berger dans un cadre collectif.
- 2

Les doubles transhumants : qui descendent le troupeau en hiver dans le sud de la région. Ces éleveurs peuvent avoir de très gros troupeaux (jusqu'à 2500 brebis) et ont des pratiques très pastorales qui reposent sur le gardiennage du troupeau.
- 3

Les éleveurs diversifiés : moins nombreux, ils ont des troupeaux de petites tailles (moins de 300 brebis) en raison d'un manque d'accès au foncier. Ils pratiquent en complément de l'accueil à la ferme et/ou de la vente directe, notamment d'autres productions.

Il s'agit bien évidemment ici de cas types : chaque élevage est différent et rentre plus ou moins dans un type ou dans un autre. La réalité est bien souvent faite d'un mélange entre ces différentes descriptions.

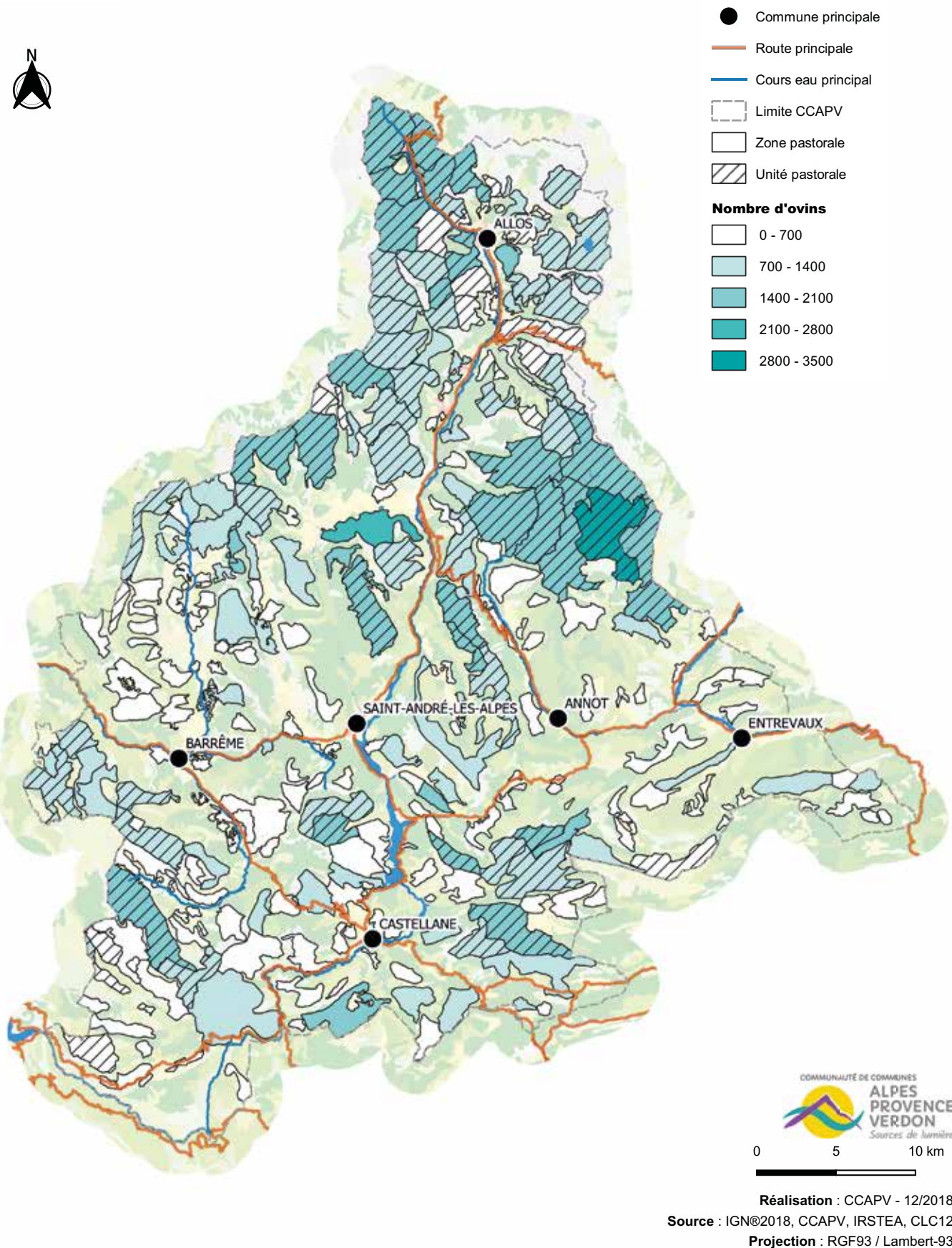
La carte suivante illustre l'effectif ovin maximal par zone et unité pastorale. Cette carte, ainsi que les suivantes, ont été réalisées par la CCAPV sur base des données de l'enquête pastorale de 2012-2014, réalisée par l'IRSTEA.

Pour l'enquête pastorale, les surfaces recensées sont celles présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage de troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins.

Sur la base de cette définition, sont distinguées :

- **Les surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive** : les entités pastorales recensées sont appelées "Unités Pastorales à fonction spécialisée d'estive" ou "UP". Une UP à fonction d'estive n'est utilisée en règle générale que par un seul gestionnaire pastoral.
- **Les autres surfaces pastorales**, n'ayant donc pas de fonction spécialisée d'estive (mais pouvant cependant accueillir des animaux aussi en été). Les entités pastorales recensées sont appelées "Zones Pastorales" ou "ZP". Une ZP peut être utilisée par plusieurs gestionnaires pastoraux.

Effectif ovin maximal par zone et unité pastorale



Les résultats technico-économiques du département :

La Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence réalise chaque année une analyse des résultats technico-économiques des exploitations en ovins du département.

► Les tendances de 2016 sur le département :

Une amélioration du revenu suite à une hausse des aides de la PAC et une amélioration de la productivité (+5 %). Après 9 ans de hausses successives, baisse du prix carcasse (-1.7 %), le label rouge est stable, le marché pour l'Aid s'est restreint et la vente directe progresse.

► Les tendances 2017 sur le département :

Cours de l'agneau de boucherie en baisse depuis 3 ans, tout en restant à un niveau plutôt élevé. Avec près de 1600 bêtes indemnisées sur les AHP, la prédation progresse fortement et représente une mortalité adulte sur 9. En 9 ans, - 3 % du cheptel et - 8% d'éleveurs

*Données issues de documents réalisés par la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence.
 (Références en annexes)*

1.1.3 La commercialisation

Les animaux ont plusieurs devenir possibles à la sortie des élevages : engraissement en France ou à l'étranger, vente comme animaux reproducteurs ou partir à l'abattoir comme animaux de boucherie.

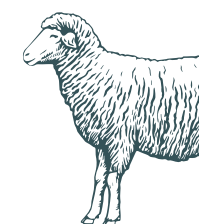
En circuits longs, les animaux peuvent être commercialisés via :

- **Les organisations de producteurs** (commerciales OPC ou non commerciales OPNC) : la plus présente sur notre territoire est « L'agneau du Soleil », OPC, qui assurent le regroupement et la vente d'animaux avec transfert de propriété.
- **Les négociants** : les éleveurs vendent leurs animaux à des négociants qui collectent les animaux et les mettent en vente pour les abattoirs régionaux ou pour l'export.

Nous avons sur le département, l'abattoir de Sisteron qui est le premier abattoir d'agneaux en France.

En circuit court, les éleveurs se tournent majoritairement vers l'abattoir et la salle de découpe de Digne (ou vers l'abattoir de Puget-Thénier avec découpe par l'entreprise Rigault à Annot). La vente en circuit-court se développe puisque selon la Charte d'agriculture durable, il y avait 2 éleveurs ovins en circuits courts en 2010, contre une quinzaine aujourd'hui, qui ont développé de la vente directe, en complément de la vente en circuit long. On peut estimer que 5 éleveurs, en 2018, valorisent principalement en circuits-courts.

Actuellement, il n'y a pas d'atelier de découpe chez des exploitants sur le territoire.



À noter : un projet est en cours sur le territoire du Luberon qui vise à expérimenter l'installation d'un outil d'abattage de proximité pilote, complémentaire aux abattoirs existants, favorisant le maintien et le développement de systèmes d'élevage durables sur le territoire.

Le label Rouge IGP « Agneau de Sisteron »

L'Agneau de Sisteron est protégé par une Indication Géographique Protégée (IGP), signifiant que seuls les agneaux issus d'élevages qualifiés en IGP peuvent s'intituler comme tel sur une facture ou une publicité. L'IGP garantit en premier lieu l'origine de production de l'agneau. L'agneau de Sisteron doit être né et élevé et abattu dans la zone IGP : région Provence Alpes Côte d'Azur et Drôme Provençale.

Un Label Rouge est associé à l'agneau de Sisteron afin de garantir sa qualité gustative supérieure.

L'Agneau de Sisteron Label Rouge est issu d'élevages traditionnels de Provence Alpes Côte d'Azur et de Drôme Provençale :

- Les brebis sont de races Mérinos d'Arles, Mourérous ou Préalpes du Sud
- L'élevage est extensif et pastoral : moins de 10 brebis à l'hectare et au minimum 10 ha de parcours doivent être utilisés
- Les agneaux sont allaités par leur mère pendant au minimum deux mois

L'éleveur Label Rouge doit identifier ses agneaux trois jours après leur naissance et les déclarer à l'association César (organisme de défense et de gestion - ODG). Cette étape représente le premier maillon de ce qu'on appelle la traçabilité. Ces déclarations permettent de garantir et de contrôler l'âge des agneaux présentés à la labellisation. Ils doivent être âgés de 70 à 150 jours.

Un agneau jeune, issu de brebis de race rustique locale, présente une viande claire, douce en goût et d'une tendreté exceptionnelle.

Environ 10 % des agneaux abattus sur Sisteron bénéficie du label rouge.

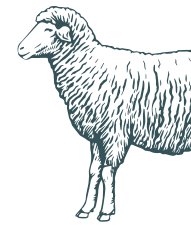
Sur la CCAPV, il y a treize élevages en label rouge IGP agneau de Sisteron, situés sur les communes de : Allos, Barreme, Beauvezer, Castellane, Lambruisse, Moriez, Senez et Thorame-basse.

La fête de l'Aïd

Pour une part importante de nos éleveurs (ceux qui passent l'hiver en bergerie avec un agnelage de printemps), la fête de l'Aïd représentait jusque-là un débouché commercial important. Il se trouve que cette fête avance dans le calendrier de 10-15 jours tous les ans. Elle se situe aujourd'hui en fin d'été et les agneaux nés au printemps ne sont pas prêts à être commercialisés.

Les transhumants dont les agneaux passent l'hiver en extérieur dans le sud de la Région, ont, pour certains, modifié leurs pratiques en conséquence et privilégient un agnelage d'automne afin d'avoir des agneaux commercialisables au moment de l'Aïd (et qui correspondent aux critères demandés).

Cela n'est pas faisable pour nos éleveurs sédentaires qui pratiquent l'agnelage de printemps, qui vont probablement moins bien valoriser leurs agneaux nés au printemps. Ceux-ci vendront soit leurs agneaux en juin avant la montée en alpage (entre 50 et 55 €) ou à la descente d'alpage (max 90 €), contre un prix moyen de 100 € pour un agneau lourd destiné au marché de l'Aïd.



SYNTHÈSE : L'élevage ovin est le type d'élevage dominant sur le territoire, avec une centaine d'exploitations pour environ 40 000 brebis. Ces exploitations sont en pratiques plutôt extensives, avec d'importantes surfaces pastorales, une transhumance estivale et une commercialisation majoritairement en circuits longs.

1.2 Les autres types d'élevages

1.2.1 Élevage ovin lait

En 2010, il y avait 2 éleveurs recensés et en 2018, nous pouvons en compter 3 exploitations, orientées en vente directe.

1.2.2 Élevage caprin

En 2010, une dizaine d'exploitations dont 8 avec transformation, un en viande et un en angora. En 2018, 8 exploitations + une angora, toutes orientées en vente directe.

Selon les aides animales de la PAC 2018, 13 exploitations demandent l'aide caprine (AC) pour 722 têtes. Ces chiffres comprennent les éleveurs ovins qui ont des chèvres dans leur troupeau mais ne comprennent pas les éleveurs caprins fromagers qui font le choix de ne pas demander les aides PAC.

Selon la MSA, il y a 31 élevages caprins, dont 1 angora (55 chèvres), 12 en transformation fromagère (483 chèvres) et 18 en chèvres pour viande (436 chèvres).

À noter que nous ne sommes pas concernés par la zone d'appellation de l'AOP Banon.

Si, comme pour l'élevage ovin, on fait référence aux cas-types de l'Institut de l'élevage, on peut retrouver différents types :

- Pour la majorité (4 éleveurs sur 8) : on sera sur le cas-type « Caprin fromager petit pastoral »
- Les autres sont soit « Caprin fromager grand pastoral » (3 éleveurs) et un serait plutôt « Caprin fromager herbager ».

La différence porte principalement sur l'importance des surfaces pastorales (en surface et en période d'utilisation : le grand pastoral ayant presque exclusivement usage des parcours et le petit pastoral ayant une période de l'année en chèvrerie et quelques prairies. L'herbager dispose quant à lui de prairies importantes). Les fiches détaillées sont en annexe.



Synthèse du cas-type « Caprin fromager petit pastoral »

LE TERRITOIRE D'EXPLOITATION	5 ha de prairies naturelles valorisées par le pâturage et 60 ha de parcours (landes, bois clairs et parcours embroussaillés).
LA MAIN D'ŒUVRE	2 UMO.
LE MATÉRIEL, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS	Un bâtiment en dur pour les animaux et le foin, un quai de traite, une fromagerie et peu de matériel à part un tracteur car pas de production de foin. Matériel pour les clôtures.
LE TROUPEAU	Mise bas en février, troupeau de 50 chèvres (races alpines ou saanen), 550 l de lait par chèvre avec une transformation principalement en fromages lactiques (75 %) avec vente en circuit-courts (1 marché + vente à la ferme + 1 à 2 tournées de livraison auprès de détaillants.)
RÉSULTAT COURANT	30 933 € (2017) soit 15 467 €/UMO
PAC	Environ 25 % des produits

1.2.3 Élevage bovin viande

En 2010, 12 exploitations pour 699 têtes. (moyenne 56 bêtes, troupeaux allant de 10 à 146). En 2018, 13 exploitations, dont au moins 8 sont orientées vers la vente directe (pas forcément exclusivement).

Selon les aides animales de la PAC 2018, 24 exploitations demandent l'aide aux bovins allaitants (ABA) pour 395 têtes.

Si l'on se base à nouveau sur les cas type de l'institut de l'élevage, ce type d'exploitation est sur une conduite extensive, très économe, basée sur la valorisation de surfaces de pâturage située en zone de montagnes sèches.

LE TERRITOIRE D'EXPLOITATION	Secteurs d'altitude entre 800 et 1500m avec des disponibilités pastorales importantes. Stocks fourragers réalisés sur les surfaces labourables (en général en fond de vallée, à proximité de l'exploitation). Hivernage en stabulation.
LA MAIN D'ŒUVRE	Entre 1 et 1.5 UMO (familiale).
LE MATÉRIEL, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS	Les animaux sont logés en stabulations paillées ou semi-paillées, avec des zones de stockage, une mécanisation consacrée à la culture et à la récolte des fourrages avec des équipements spécialisés pour le débroussaillage.
LE TROUPEAU	Variable selon le mode de commercialisation (entre 10 et 150) .
PAC	Impact fort sur l'équilibre économique (50 % des produits) : Aide dé耦plée DPB, Aide bovine, ICHN, MAE.

La commercialisation

Une part importante de la production est exportée en maigre sous forme de broutards vivants, pour des ateliers d'engraissement, souvent situés en Italie. Les débouchés en élevage bovin sont soit la production de broutards (destinés à l'engraissement en Italie) avec un troupeau plus important (entre 80 et 100 bêtes) soit la vente directe (avec ventes en caissette) avec des troupeaux plus petits (10 – 30 bêtes).

En circuit court, les éleveurs se tournent majoritairement vers l'abattoir et la salle de découpe de Digne.

1.2.4 Élevage bovin lait

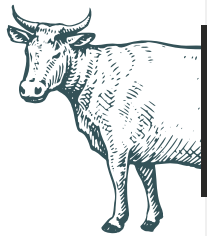
En 2010, 6 exploitations avec en moyenne 25 vaches.

En 2018, il y a 2 exploitations en bovins laitiers : à Allos et à Annot, toutes orientées vers la vente directe et plus qu'une seule en 2019.

Selon les chiffres de la MSA, 4 éleveurs sont en élevage de vaches laitières (certains éleveurs peuvent avoir des races considérées « laitières » pour un usage « viande »).

1.2.5 Équidés et ânes

En 2010, 14 exploitations en équins et à priori, le même nombre pour 2018.



SYNTHÈSE : Les autres types d'élevages (ovins lait, bovins et caprins lait, environ 25 exploitations) sont moins nombreux et presque tous orientés vers les circuits courts. On note la presque disparition de l'élevage bovin lait avec transformation puisqu'il n'y a plus qu'une seule exploitation. Pour le bovin viande (une dizaine d'exploitations), les deux types de commercialisation coexistent. Ces élevages sont aussi extensifs, avec des parcours de pâturage important.



1.3 Le bio

Selon le guide « *Où trouver des produits bio 2017/2018* » édité par Agribio 04, il y a **1 éleveur en bio et en vente directe** et il y a seulement 2 autres références sur le territoire de la CCAPV : une boulangerie bio et un brasseur.

Selon l'annuaire en ligne de l'agence bio (<http://annuaire.agencebio.org/recherche#producteurs>), il y a **25 opérateurs notifiés en agriculture biologique** sur nos 41 communes (pour 472 références au niveau départemental). Sur ces 25 opérateurs notifiés, il y a 3 éleveurs ovins, 3 éleveurs bovins viande, 1 éleveur bovin lait.

Tout cela confirme **un très faible développement du label bio sur notre territoire**, alors que la Région PACA est la première région française en terme de SAU bio (23,2%) et la 4ème région française en nombre d'exploitations. Alors même que les pratiques agricoles sur le territoire sont souvent proches du bio, il serait intéressant de se demander ce qui freine son développement.



1.4 La laine

Actuellement, la laine est peu valorisée par les éleveurs. Après plusieurs années où les tarifs étaient tellement bas que la vente de la laine ne couvrait pas le coût de la tonte, il semblerait que les prix soient en hausse et des initiatives locales pourraient apporter une plus-value à ce produit aujourd'hui complètement oublié.

Outre le textile, de nouveaux débouchés apparaissent notamment dans l'habitat et l'isolation.

L'engouement actuel pour l'utilisation de ressources renouvelables, pour les filières locales et de qualité et la recherche d'autres modes de consommation sera peut-être l'occasion d'un renouveau pour la laine. D'autant plus, que sur notre territoire, la laine a été historiquement très importante.

Pour l'instant, 90 % de la production de laine française est exportée dont 80 % vers la Chine.

En Région PACA, **des initiatives existent**. Elles peuvent être collectives ou individuelles. Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- La valorisation de la laine mérinos dans le cadre du projet La Routo de la Maison de la Transhumance (vêtements de randonnée).
- Sur le territoire de la CCAPV, un éleveur valorise sa laine grâce à une association, « La Sarriette ».
- Dans le PNR des Préalpes d'azur, avec lequel nous sommes partenaires, un projet est en cours pour la collecte de la laine et sa transformation en France. L'association s'appelle « Laine rebelle » et fait filer la laine de races locales dont la Préalpe dans le but de faire du fil et des objets finis en tricots en acquérant une machine à tricoter.
- Un éleveur des Hautes Alpes a créé sa propre marque « Flouka » et vend des accessoires (bonnets, gants, ...) en laine de son troupeau Mérinos. La laine est filée à la filature du Valgaudemar.
- D'autres associations se sont créées : Mérilaines, Raiolaine, ...

Globalement, les éleveurs souhaiteraient mieux valoriser leur laine mais n'ont pas le temps d'organiser eux-mêmes une nouvelle filière.



1.5 Données économiques

1.5.1 Tendances

L'évaluation de l'impact économique a du sens au regard d'une filière. Il est compliqué de chiffrer l'impact de la filière élevage à l'échelle de la CCAPV. Nous n'avons pas les chiffres ni les indicateurs qui nous permettent de le faire.

À l'échelle de la Région PACA, l'agriculture et l'élevage couvrent au total une superficie de 1 140 000 ha soit plus d'un tiers de la superficie régionale. Dans la Région, l'élevage a un poids économique moindre que la viticulture, l'arboriculture et les grandes cultures, mais il occupe un territoire beaucoup plus étendu : 983 000 ha, soit 31 % de la Région ou encore 86 % des surfaces agricoles.

En raison des contraintes et des faibles revenus, le métier d'éleveur perd de son attractivité. Selon l'Agreste entre 2010 et 2012, au niveau régional, les revenus annuels par actifs sont en moyenne de 18 300 € pour les éleveurs en bovins viande et 19 300 € pour les éleveurs ovins et caprins (en comparaison avec les grandes cultures où la moyenne s'élève à 54 800 €). Ces chiffres sont à nuancer pour ces dernières années en raison de la dernière réforme de la PAC qui a permis une amélioration du revenu des éleveurs. Nous le verrons plus loin mais la PAC représente aujourd'hui une part importante du revenu des éleveurs (50 à 60 %).

En 2016, au niveau régional, les éleveurs ovins/caprins arrivent en troisième place après la viticulture et l'arboriculture en terme de nombre d'exploitations avec 1 550 exploitations.

1.5.2 Renouvellement des générations

Comme pour de nombreux territoires français, le maintien d'une activité agricole sur nos communes est essentiel pour son action transversale sur l'économie le dynamisme des villages et les paysages. Comme nous l'avons vu précédemment, le nombre d'exploitations agricoles diminue d'année en année. **Vu l'âge moyen des exploitants, nous sommes confrontés à un défi non négligeable dans les années à venir si nous voulons maintenir une agriculture dynamique.**

Les installations

Voici tout d'abord le nombre d'installations ayant bénéficié de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) sur les 5 dernières années (répartis selon 4 zones géographiques).

DJA entre 2014 et 2018 (5 années)

ZONE		LIBELLÉ	NOMBRE
AE	Vallée de la Vaire et du Var / secteur Annot-Entrevaux	Nb. d'exploitants	6
HV	Haut Verdon	Nb. d'exploitants	6
MV	Moyen Verdon	Nb. d'exploitants	5
VA	Vallées des Asses	Nb. d'exploitants	5
TOTAL		Nb. d'exploitants	22
AHP		Nb. d'exploitants	217

Source : Fichier DJA, DDT

Sur ces 22 DJA, elles sont presque toutes orientées sur de l'élevage :

ORIENTATIONS (OTEX)	NOMBRE
Ovins viande	8
Equins	5
Bovins allaitants	4
Ovin lait	1
Caprin lait	1
Poules pondeuses	1
Apiculture	1
Maraîchage	1

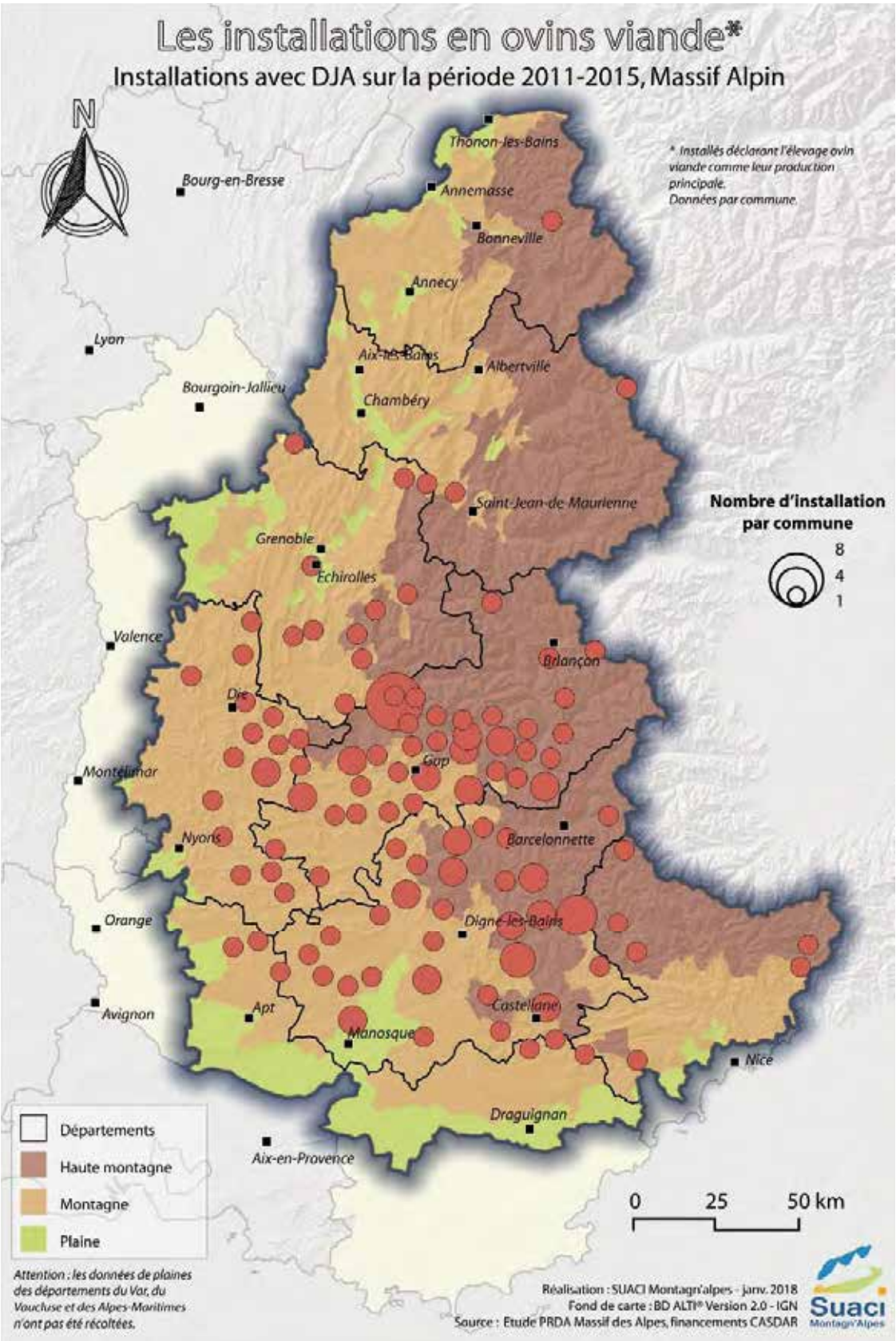
Et voici selon la MSA, le nombre d'installations en qualité d'éleveurs (avec ou sans aide) :

NOMBRE D'INSTALLATIONS EN QUALITÉ D'ÉLEVEUR		
	ANNÉE	NOMBRE
Sur l'ensemble des communes de la CCAPV et en fonction des codes assurance accident correspondants aux élevages	2012	9
	2013	7
	2014	8
	2015	5
	2016	12



Carte des installations en ovins viande à l'échelle du massif des Alpes

issue de l'étude sur le renouvellement des exploitations au sein du massif des Alpes
(Suaci et chambre régionale d'agriculture)



L'âge des exploitants

L'âge moyen en 2018 des exploitants agricoles de la CCAPV tout type de production confondue est un peu plus bas que la moyenne départementale à savoir 49 ans contre 51 ans. (Tableau par communes en annexe.)

Âge moyen des exploitants en 2018

ZONE		LIBELLÉ	ÂGE MOYEN
AE	Vallée de la Vaire et du Var / secteur Annot-Entrevaux	Âge moyen	50
		Nb. d'exploitants	54
HV	Haut Verdon	Âge moyen	48
		Nb. d'exploitants	40
MV	Moyen Verdon	Âge moyen	52
		Nb. d'exploitants	66
VA	Vallées des Asses	Âge moyen	51
		Nb. d'exploitants	56
	TOTAL	Âge moyen	49
		Nb. d'exploitants	216
	AHP	Âge moyen	51
		Nb. d'exploitants	2 255

Source : Aides PAC 2018, DDT

Ces données sont les mêmes que celles de la MSA, à savoir un âge moyen de 48.75 ans des exploitants agricoles et 47.45 ans pour les éleveurs.

Nous arrivons donc à moment charnière pour l'élevage sur notre territoire, avec un enjeu important sur la reprise d'exploitations. Cet enjeu est détaillé dans la deuxième partie de ce rapport.

1.5.3 L'emploi

Selon le RGA 2010, il y a 281 emplois ETP dans les exploitations.

Données MSA

POPULATION AGRICOLE CCAPV 2018			
Nombre d'exploitants	262	Dont éleveurs	150
Âge moyen	48,75	Âge moyen éleveur	47,45
Nombre d'exploitations ou d'entreprises	245	Dont éleveurs	132
Nombre de collaborateurs et aide familiaux	25	Dont chez un éleveur	15
Nombre de salariés	8 permanents	Dont chez un éleveur	6 permanents
	138 saisonniers		103 saisonniers
Nombre de chefs d'entreprise	7	Bergers non salariés	6
		Tondeur de moutons	1

Selon les données PAC et la DDT, en 2018, pour 200 exploitations, il y a 216 exploitants.

L'élevage en Provence Alpes Côte d'Azur représentait 13 % de l'emploi agricole en 2010. En 2016, il y avait 20 340 exploitations agricoles pour 37 980 emplois dont 2 490 dans le domaine de l'élevage ovin/caprin.

1.5.4 La Politique Agricole Commune

Les activités d'élevage sont fortement dépendantes des aides de la politique agricole commune.

Sur la campagne 2016 et 2017, le tableau en annexe reprend le montant des aides versées aux agriculteurs (toutes productions confondues) situés sur la CCAPV.

Les aides du premier pilier : soutien des marchés et des revenus agricoles

Les aides directes aux agriculteurs représentent aujourd'hui le principal instrument de la PAC (environ 70% du budget). Elles ont été introduites par la réforme de 1992 et visent à donner aux agriculteurs un revenu minimal garanti. Ces aides sont aujourd'hui pour la plupart "découplées" : elles ne dépendent pas du type de production mais de la surface au sol ou du nombre de têtes de bétail que possède l'exploitation. Pour toucher ces aides directes, les producteurs doivent respecter plusieurs critères environnementaux et de bien-être des animaux : c'est le principe de "conditionnalité".

- **Le paiement de base (DPB)** (aide découplée c'est-à-dire indépendant du type de production agricole- 1er pilier de la PAC) : Le paiement « de base » est versé en fonction des surfaces détenues par les agriculteurs. En 2015, sa valeur était liée aux paiements historiquement reçus en 2014, elle converge progressivement pour que l'aide par hectare apportée à chaque agriculteur se rapproche de la valeur moyenne nationale.



- **Le paiement redistributif** est un paiement découplé, d'un montant fixe au niveau national, payé en complément des DPB de l'exploitation, dans la limite de 52 hectares par exploitation. Il permet de valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrices d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne (typiquement l'élevage en général et en particulier l'élevage laitier, ou encore les fruits et légumes). C'est une aide qui reconnaît de façon indirecte l'emploi.

- **Le paiement vert** est un paiement découplé, payé en complément des DPB, accordé à tout exploitant qui respecte (sauf cas dérogatoires) un ensemble de trois critères bénéfiques pour l'environnement :

- Contribuer au maintien au niveau régional, d'un ratio de prairies permanentes par rapport à la surface agricole utile de la région, et ne pas retourner certaines prairies permanentes, dites « sensibles » ;
- Avoir une diversité des assolements, c'est-à-dire avoir sur ses terres arables (terres agricoles sauf les prairies permanentes et les cultures permanentes -vignes, vergers...), au moins trois cultures dans le cas général ;
- Disposer de surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur son exploitation, c'est-à-dire avoir des éléments (arbres, haies, bandes tampon, certains types de culture...) correspondant à au moins 5 % de la surface en terres arables et SIE, et situés sur ces terres arables ou leur étant adjacents.

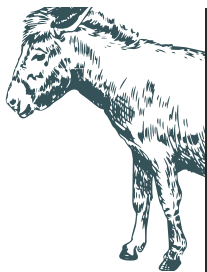
- **La prime ovine-caprine ou bovins allaitants ou laitiers** (aide couplée c'est-à-dire liée au nombre d'animaux détenus – 1er pilier de la PAC) : l'aide aux ovins et l'aide aux caprins sont des aides visant à renforcer l'efficacité technique et économique des exploitations d'élevage. L'ABA (aide aux bovins allaitants) est versée aux exploitations détenant un effectif de femelles allaitantes, c'est-à-dire des femelles destinées à l'élevage de veaux pour la production de viande. L'aide aux bovins laitiers (ABL) vise à soutenir les productions bovines afin de préserver la production laitière, notamment en zone défavorisée.

La politique de développement rural a pour objectif de maintenir le dynamisme socio-économique des territoires ruraux. Son enveloppe (environ 25% du budget de la PAC) finance un large panel de mesures cofinancées par les Etats membres, allant de la modernisation des exploitations à la promotion du tourisme rural, en passant par la formation des agriculteurs, les aides à l'installation ou encore l'agriculture biologique.

- **L'indemnité compensatoire de handicaps naturels** (ICHN, 2ème pilier de la PAC) est une aide (par ha) qui vient soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques. L'ICHN vise à maintenir une agriculture viable dans des zones fragiles et apporte, chaque année, une compensation financière venant corriger les différences de revenus qui perdurent entre les exploitations situées en zones défavorisées et celles du reste de la France.
- **Les Mesures Agro-Environnementale et Climatique** (MAEC) sont des mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.
 - La MAEC-Système Herbager et Pastoraux (SHP) : dans la logique de maintien de pratiques existantes, elle accompagne le maintien de systèmes d'élevage qui valorisent et exploitent durablement les surfaces toujours en herbe (STH).
 - La MAEC-LOC-S répond à des enjeux localisés souscrits sur les parcelles où sont localisés les enjeux ;

Sur nos territoires ruraux en zone de montagne, les aides de la PAC composent pour plus de la moitié le revenu des exploitants agricoles. Nous reviendrons plus loin sur les mesures agro-environnementales.

Il ne faut pas oublier non plus les aides à l'investissement : bâtiments, équipements pastoraux, etc...



SYNTHÈSE : L'activité agricole reste une activité économique importante, mais dans une moindre mesure que par le passé. Nos exploitations agricoles sont fortement dépendantes (50 à 60 % du revenu des éleveurs) des aides de la PAC. Comme ailleurs en France et dans le département, nous avons un enjeu fort sur la transmission des exploitations agricoles, (âge moyen des agriculteurs : 48.75 ans et 47.45 pour les éleveurs). La grande majorité des installations se font sur de l'élevage.



2. Occupation du territoire

L'élevage sur notre territoire, à l'image de l'élevage régional, se distingue par une forte composante pastorale, qui se caractérise par sa capacité à se déployer et à valoriser des territoires difficiles sur le plan agronomique, mais qui offre de multiples atouts pour une alimentation économe et autonome des animaux. Il valorise de nombreux milieux :

- Les cultures
- Les parcours
- Les alpages : les alpages sont souvent gérés de manière collective par des groupements pastoraux (GP) utilisant des terres communales, domaniales et/ou privées.

La tradition de gardiennage des troupeaux ovins et caprins par des bergers salariés est bien présente.

Les Associations Foncières Pastorales (AFP) permettent de regrouper le foncier pour un seul usage pastoral lorsque la propriété est morcelée entre de nombreux propriétaires.

La CCAPV fait une superficie de 1 716 km² soit 171 600 ha.

Selon le RGA 2010, il y avait 17 535 ha de SAU dont 11 325 ha dédiés à l'élevage et 3 285 ha de cultures (données de l'enquête de territoire réalisée par la CCI pour le projet Smart Ruralité).

La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâtures temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Mais ces données ne prennent pas en compte l'utilisation pastorale d'une grande partie du territoire. Ainsi, selon les déclarations PAC de 2018 :

- 33 904 ha ont été déclarés par 189 exploitations
- 24 096 ha ont été déclarés par 34 groupements pastoraux

En terme de surface graphique déclarée par les agriculteurs ou leur groupement, nous arrivons à près de 60 000 ha utilisés par l'agriculture, qui se répartissent comme suit :

- 52 700 ha de parcours, landes, bois, estive
- 3 600 ha de prairies permanentes
- 3 000 ha de prairies temporaire et fourrage
- 300 ha de céréales
- 280 ha autres cultures.



Les cartes suivantes illustrent, pour les unités pastorales et zones pastorales :

- La nature de la propriété foncière dominante
- La nature du regroupement de propriété
- Le type de milieu pastoral dominant
- La SAU des installés en élevage ovin.

Pour les trois premières, les données sont issues de l'enquête pastorale, pour la dernière de l'étude de la Chambre Régionale d'Agriculture.

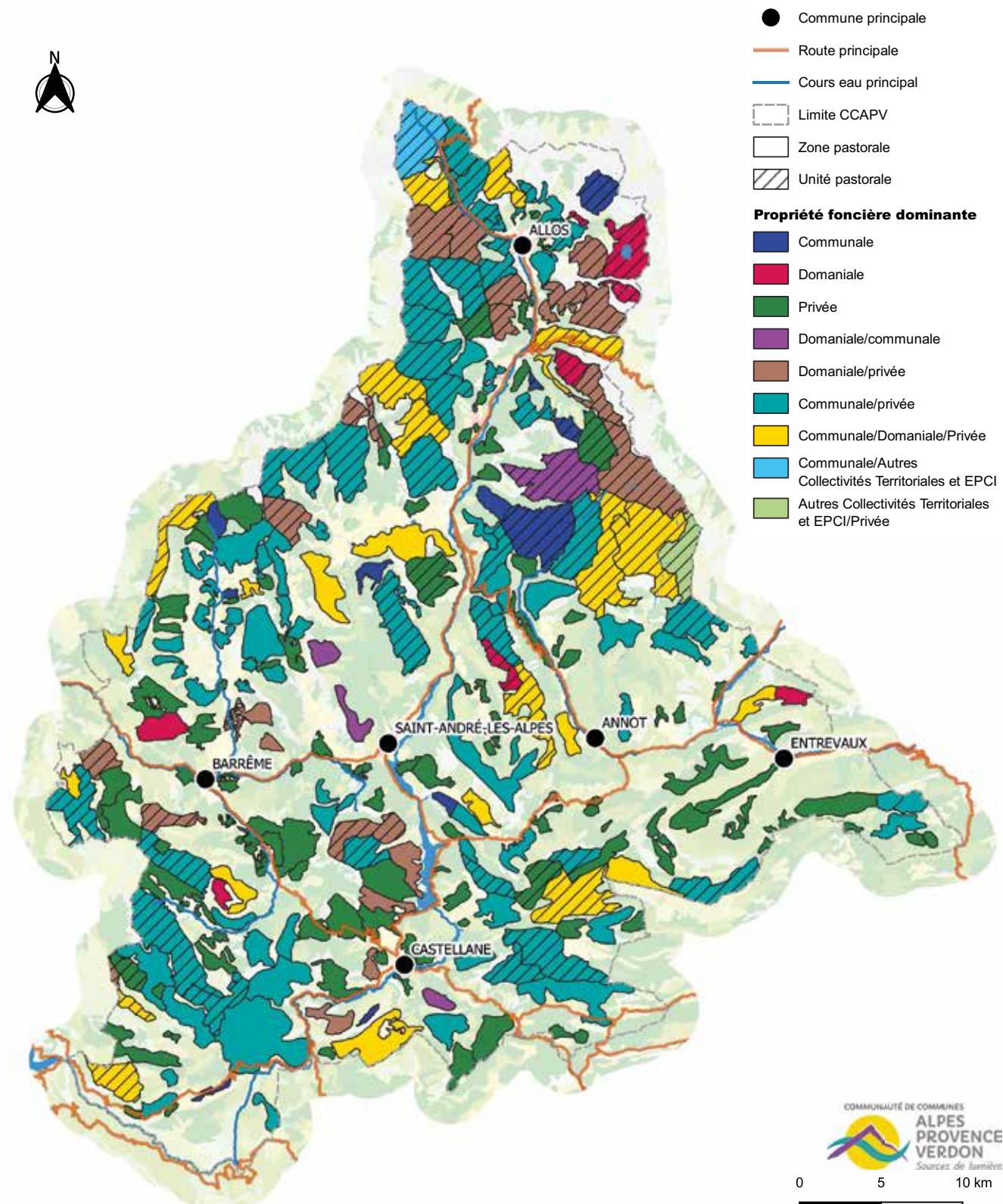


SYNTHÈSE : Sans surprise, l'agriculture occupe une place importante en terme d'occupation du sol si on prend en considération les espaces pâturés :

- 10 % de la superficie du territoire en SAU
- 35 % de la superficie du territoire déclarée au RPG (PAC)

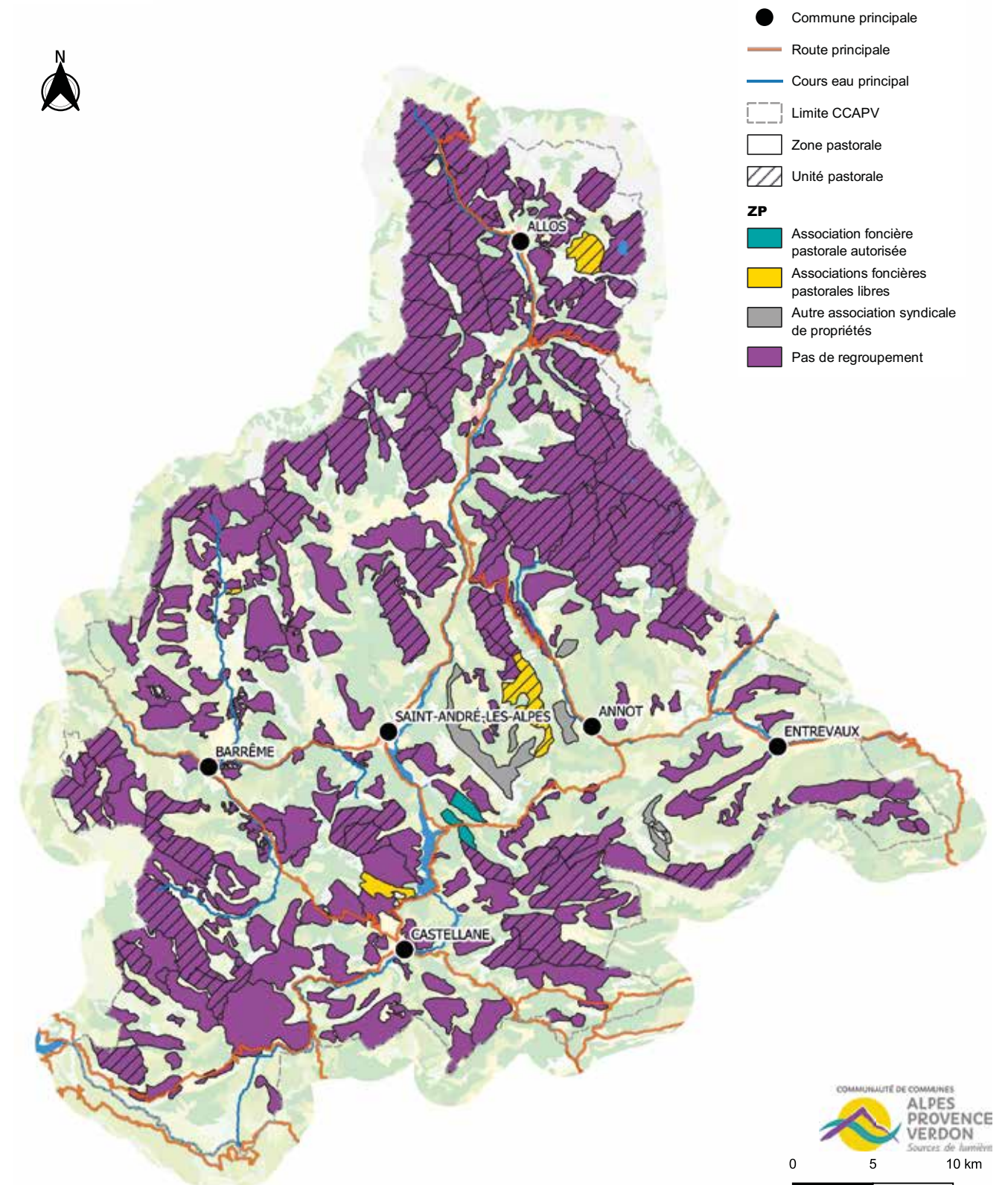
Selon l'enquête pastorale, sur les 171 600 ha de la CCAPV, les Zones Pastorales représentent 38 113 ha et les Unités Pastorales 56 139 ha.

Nature de la propriété foncière



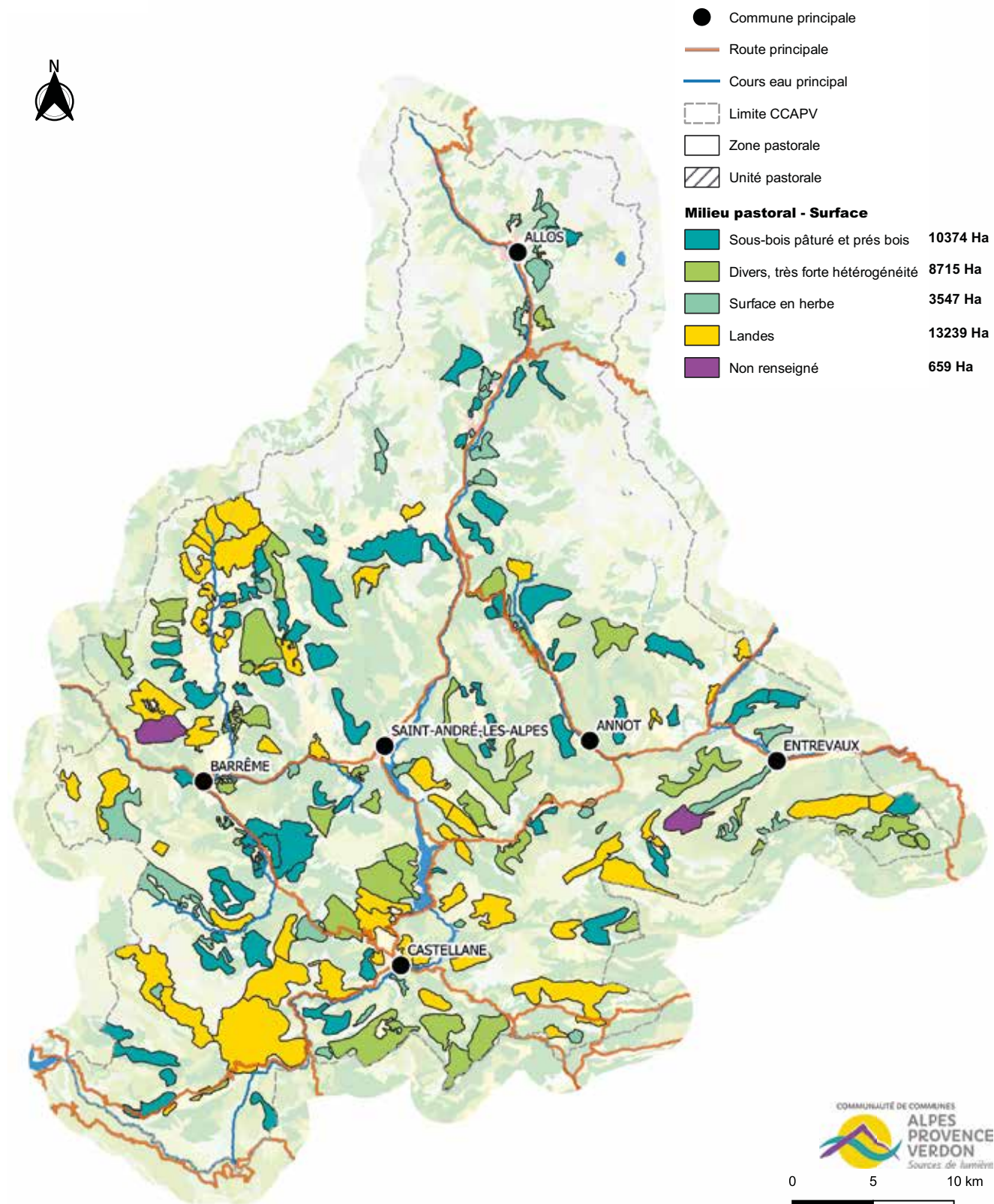
Réalisation : CCAPV - 02/2020
 Source : IGN©2018, CCAPV, IRSTEA, CLC12
 Projection : RGF93 / Lambert-93

Nature du regroupement de propriétés



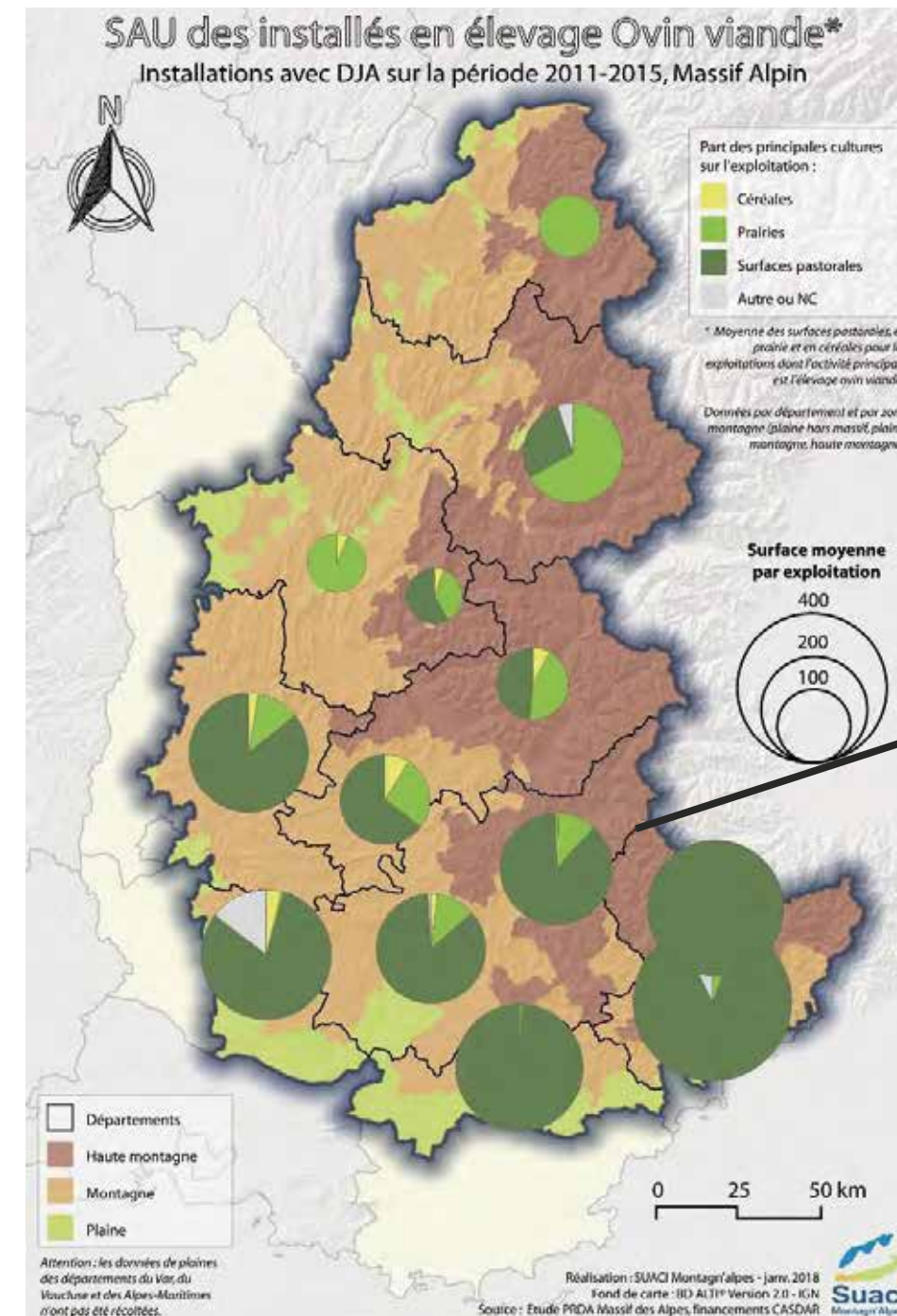
Réalisation : CCAPV - 12/2018
 Source : IGN©2018, CCAPV, IRSTEA, CLC12
 Projection : RGF93 / Lambert-93

Type de milieu pastoral dominant



Réalisation : CCAPV - 12/2018
Source : IGN@2018, CCAPV, IRSTEA, CLC12
Projection : RGF93 / Lambert-93

SAU des jeunes installés en élevages ovins



Il s'agit de moyennes à l'échelle du massif alpin, mais ce qui est intéressant de pointer est la part importante des surfaces pastorales dans la SAU des installés en ovins viande sur notre secteur.

182
HECTARES
SURFACE MOYENNE
À L'INSTALLATION

En moyenne par exploitation :

- ▶ 6 hectares de grandes cultures,
- ▶ 33 hectares de prairies,
- ▶ 145 hectares de surfaces pastorales
- ▶ 1 hectare autre.

3. La transhumance et les estives

De la plaine vers la montagne et inversement, ce déplacement pendulaire impacte depuis des siècles les paysages alpins et méditerranéens, liant ces deux mondes.

De nombreux ouvrages y sont consacrés, dans le cadre de cet état des lieux, nous nous contenterons de parler de notre territoire, sur lequel on peut retrouver les

3 types de transhumance :

- ▶ **La grande transhumance estivale** : à partir de juin jusqu'entre septembre et novembre, les animaux montent en alpage. Pour la CCAPV, il y a 3 cas de figures :
 - Les éleveurs qui ont leur siège d'exploitation et leur alpage sur le territoire.
 - Les éleveurs qui ont leur siège d'exploitation sur la CCAPV et qui partent en estive en dehors de la CCAPV (*Ubaye, Alpes Maritimes, Hautes-Alpes ou Région AURA*).
 - Les éleveurs qui ont leur siège d'exploitation en dehors de la CCAPV et leur alpage sur le territoire de la CCAPV.
- ▶ **La transhumance locale** : sur des pâturages à proximité, soit parce que l'estive est proche du siège d'exploitation, soit à l'intersaison sur des secteurs de pâturages intermédiaires.
- ▶ **La transhumance hivernale** où le troupeau descend passer l'hiver en zone de plaine ou dans les massifs forestiers littoraux.

Entre tradition et modernité :

Les pratiques pastorales ont évolué avec le temps et se sont modernisées : les cabanes pastorales font l'objet de travaux de modernisation et les héliportages permettent d'acheminer en début de saison les produits et équipements nécessaires à la vie du troupeau et du berger.

La plupart des transhumances se font en camion, mais quelques éleveurs continuent de transhumer à pied sur le territoire de la CCAPV (carte ci-après).

Les alpages sont gérés par des groupements pastoraux. Support d'une gestion collective des troupeaux, le Groupement Pastoral réunit des éleveurs transhumants sur un même territoire qui gèrent une estive (pâturage d'altitude) et un troupeau en commun. Le Groupement Pastoral permet aux éleveurs de s'associer pour gérer et utiliser collectivement une ou plusieurs estives. Il permet notamment de :

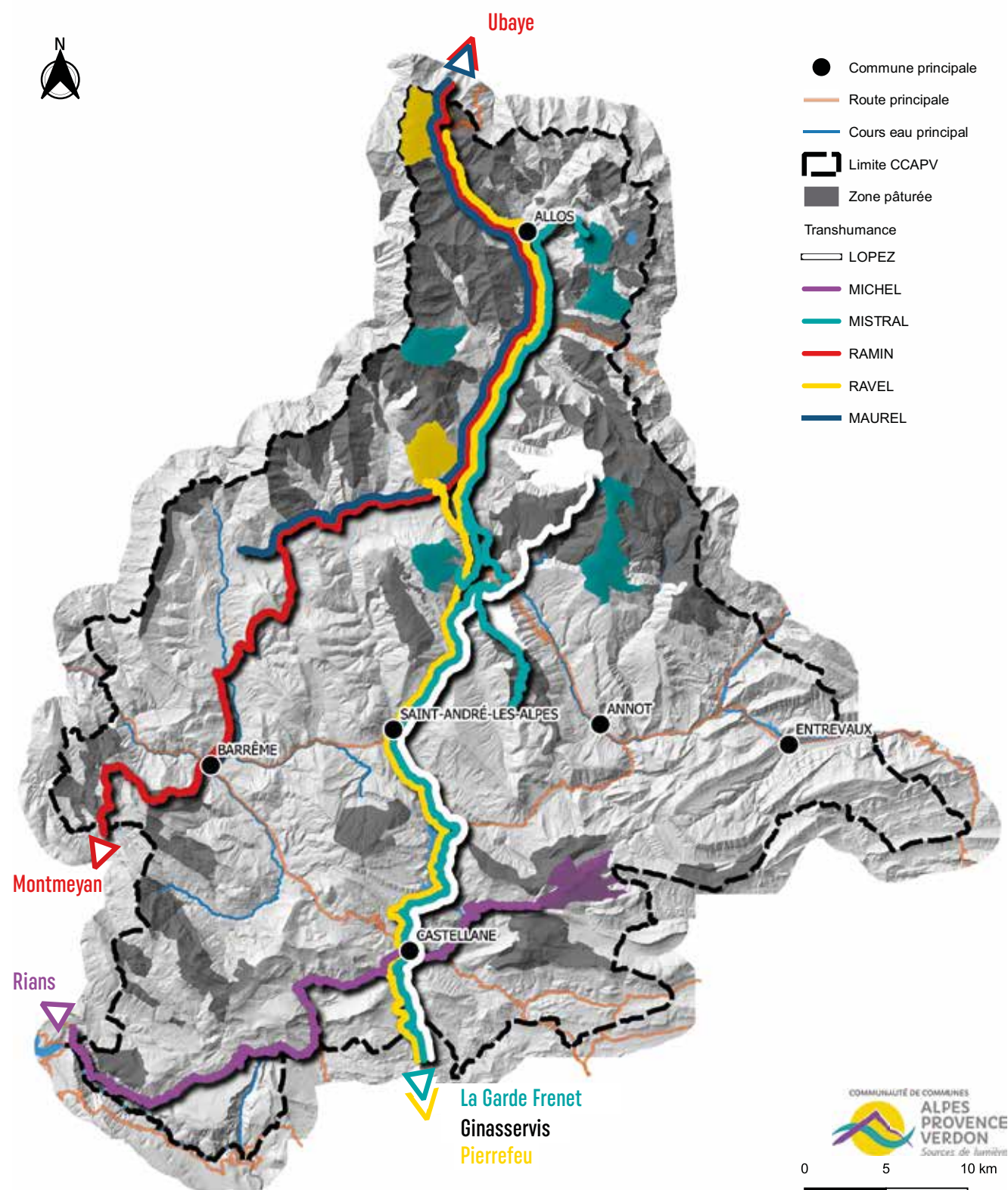
- ▶ Organiser le gardiennage des troupeaux : organisation en tours de garde, embauche d'un salarié...
- ▶ Réaliser des projets de travaux d'améliorations pastorales, en tant que maître d'ouvrage
- ▶ Entretenir l'estive (ex. organisation des écobuages, débroussaillage...)
- ▶ Réaliser des achats groupés (ex. produits vétérinaires...).

Sur le territoire de la CCAPV, il y a 34 GP qui gèrent 24 096 ha. (soit 14 % de la superficie de la CCAPV)



Les dernières grandes transhumances à pied

In : données : Rapport de stage de Laura Nowak, 2017



Réalisation : CCAPV - 02/202
Source : IGN©2018, CCAPV, IRSTEA, CLC12
Projection : RGF93 / Lambert-93

État des lieux du pastoralisme | CCAPV

Selon l'enquête pastorale (2012), sur les Unités Pastorales présentes sur notre territoire, l'effectif ovins au 15 juillet en nombre de têtes, tous animaux confondus (mères, jeunes, mâles, ...) est de 72 500 têtes.

Parmi ces 72 500 têtes :

- ▶ 12 100 têtes sont issues d'exploitations ayant leurs sièges sur la commune de l'Unité Pastorale (UP).
- ▶ 34 950 têtes sont issues d'exploitations dont le siège est en dehors de la commune de l'UP mais sur le département des Alpes de Haute Provence
- ▶ 26 250 têtes sont issues d'exploitations dont le siège est en dehors du département, qui se répartissent approximativement comme suit :
 - 13 600 du département du Var
 - 6 800 du département des Bouches du Rhône
 - 2 550 du département des Alpes Maritimes
 - 1 250 du département de Vaucluse
 - 1 300 du Lot (données de 2012)
 - 400 du département des Hautes Alpes.

Enfin, si on regarde la donnée concernant l'origine du gestionnaire pastoral (à savoir le siège de l'exploitation si c'est un gestionnaire individuel ou le siège du président si c'est un gestionnaire collectif structuré), on voit que :

- ▶ 21 % sont situés sur la commune de l'UP
- ▶ 46 % sont situés dans le département des AHP
- ▶ 17 % sont situés dans le département du Var
- ▶ 11 % sont situés dans le département des BdR
- ▶ 3 % sont situés dans le département des Alpes Maritimes
- ▶ 2% sont situés dans le département de Vaucluse.

Les estives de la CCAPV sont ainsi très majoritairement utilisées par des éleveurs locaux ou proches du lieu d'estive.



4. Environnement et multifonctionnalité de l'élevage

Commençons par citer le code rural (art L113-1 section1 chapitre 3) :

“

Par leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d'intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard.

“

4.1 Biodiversité et élevage

Depuis les années 1980, **l'élevage pastoral a été progressivement reconnu**, sur le plan scientifique et politique, comme **une activité contribuant au développement économique des territoires et à la qualité de vie dans les espaces ruraux**. En outre, dans un contexte de modernisation agricole, l'existence de systèmes offrant une alternative aux perspectives d'industrialisation de l'élevage a conduit à promouvoir la multifonctionnalité de l'élevage pastoral qui, plus ou moins explicitement, a été traduite en rémunération aux éleveurs pour services rendus dans le cadre de la Politique agricole commune.

En effet, les Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le **développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale** ou dans le **maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition**.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la **préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique**. Les MAEC peuvent être signées par un éleveur ou par un groupement pastoral.

La carte suivante illustre la superposition d'une part des zones pâturées (UP-ZP) et d'autre part des Parcs (nationaux et régionaux) et des zones Natura 2000.

Cette forte demande des gestionnaires environnementaux a contribué à **reconfigurer les systèmes d'élevage pour aller vers une production renforcée de services environnementaux**, en particulier autour des enjeux de biodiversité et de maintien des milieux ouverts. Si les éleveurs demeurent aujourd'hui les destinataires de soutiens publics pour une série de fonctions telles que l'entretien des paysages ou la préservation de la biodiversité, leur légitimité est néanmoins questionnée par de nombreux citoyens.

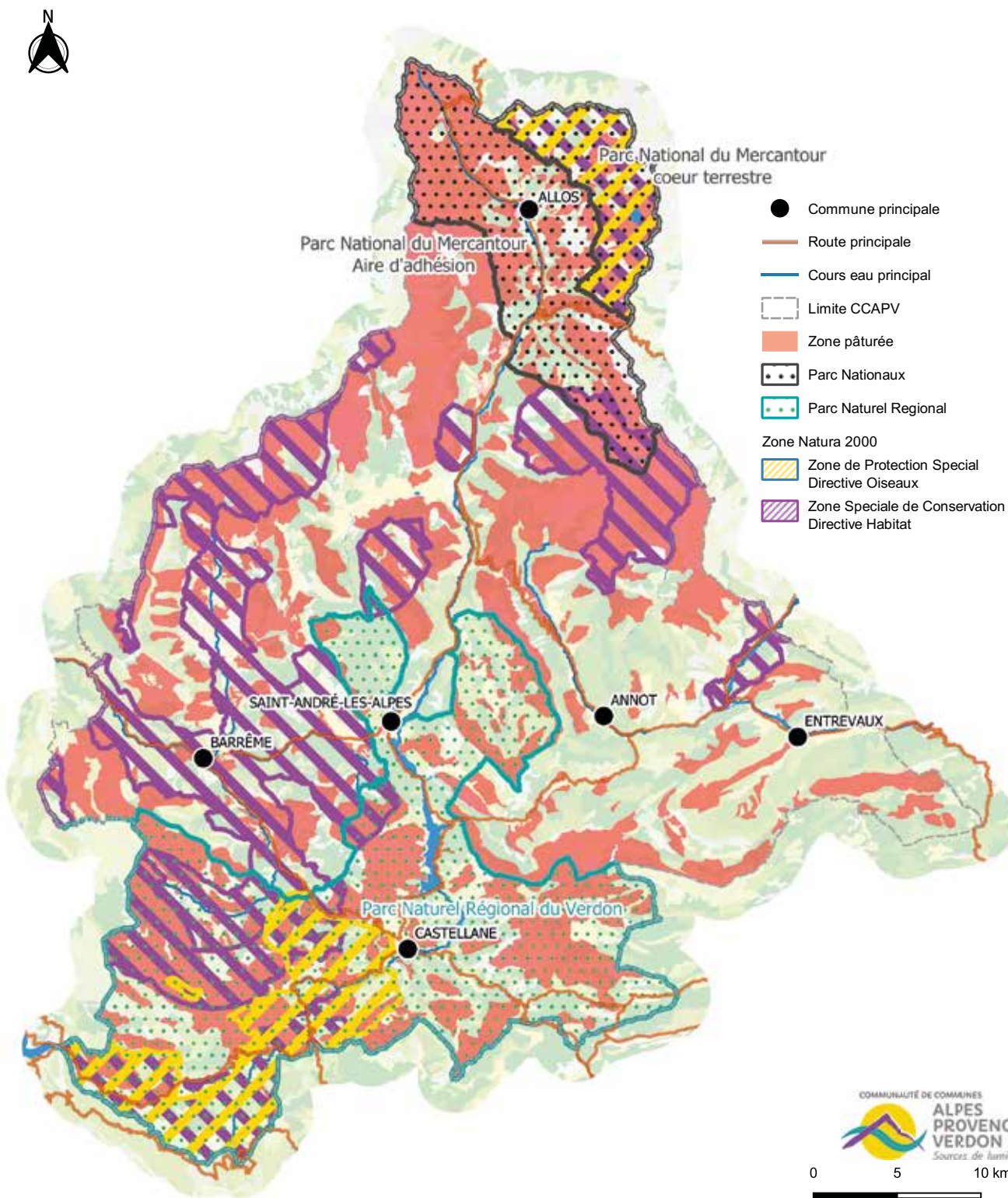
L'agriculture française et en conséquence les agriculteurs ont globalement une image négative auprès de la population. La globalisation des marchés, l'élevage industriel et le manque de respect envers le bien-être animal dans certains types d'élevage ont contribué à cette remise en cause de l'agriculture.

Les perspectives d'accroissement, à l'échelle mondiale, de la consommation de viande ont suscité au cours des dernières décennies la construction d'un enjeu de société au sein duquel sont rarement distinguées les différentes formes d'élevage. Des questions de qualité de l'alimentation aux soucis de bien-être animal, en passant par la menace d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'élevage pastoral se trouve ainsi entraîné dans des controverses éthiques, sanitaires et environnementales, posées au niveau global.





Contexte environnemental du territoire de la CCAPV



Réalisation : CCAPV - 12/2018
Source : IGN©2018, CCAPV, IRSTEA, CLC12
Projection : RGF93 / Lambert-93

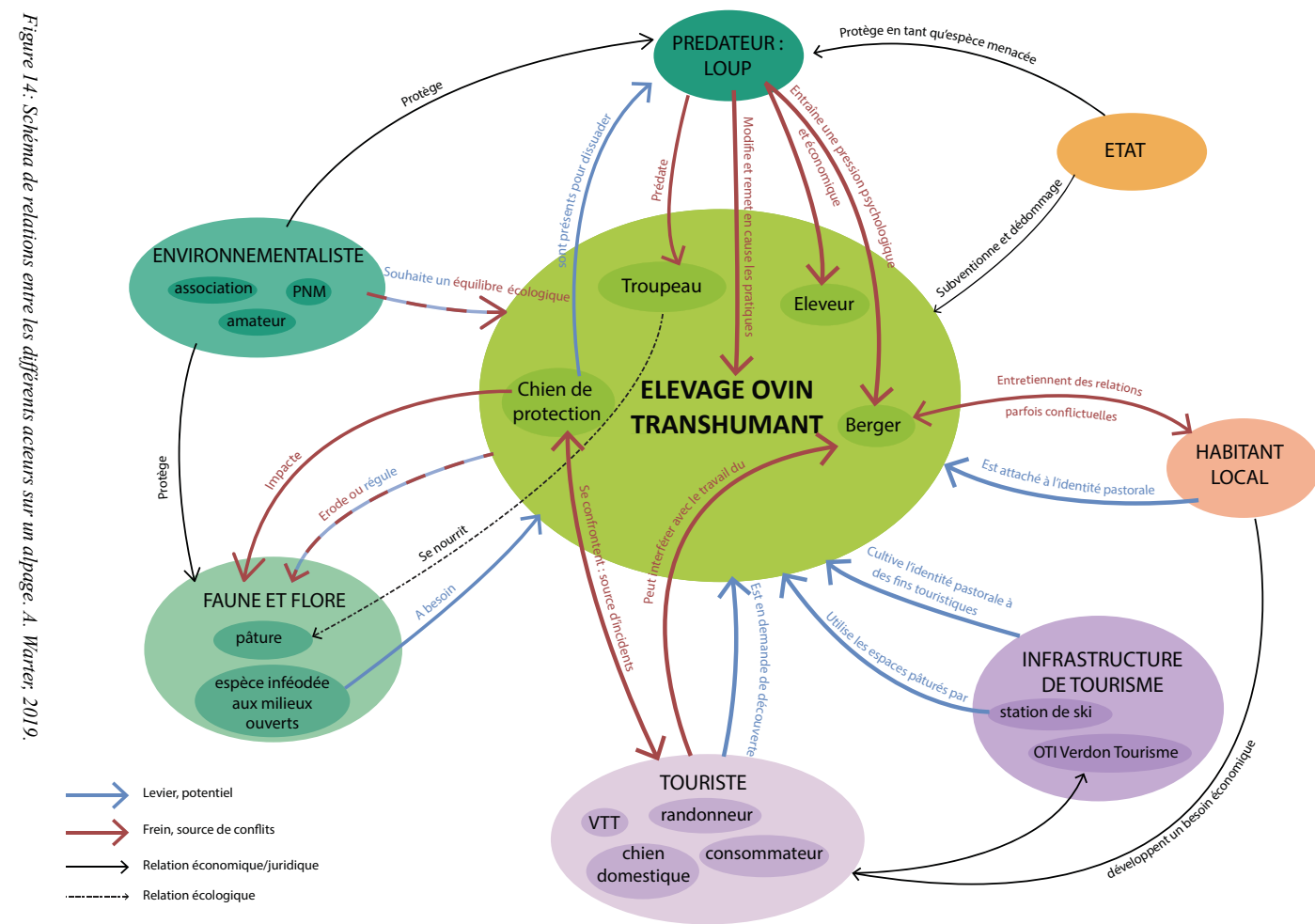
4.2 Multiusages des espaces pastoraux

Le monde pastoral vit une profonde mutation, marquée par l'évolution des pratiques. Elle est aussi liée aux clivages et revendications qui modifient l'usage commun des pâtures : bergers, randonneurs, cyclistes, environnementalistes, locaux. Les zones de montagne des Alpes du Sud ont vu au cours des dernières décennies un développement croissant de l'activité touristique, laquelle devient le premier vecteur de développement des économies locales.

L'espace pastoral, que ce soit en montagne, en forêt, en colline ou ailleurs est un espace partagé où différentes activités sont amenées à se croiser. Ces activités de pleine nature, comme l'activité pastorale, sont en pleine évolution et peuvent entrer en concurrence sur certaines périodes de l'année, de la journée, ou sur certaines parties de cet espace.

Ceci est particulièrement illustré sur les milieux emblématiques des alpages. Ces espaces souvent considérés à tort comme publics fournissent à la fois fourrages pour les troupeaux en estive et lieux d'exercice d'activités touristiques et sportives de pleine nature. Des conflits d'usage s'y renforcent entre des acteurs qui se côtoient sans développer de compréhensions mutuelles.

La figure ci-dessous illustre les nombreuses interactions entre les acteurs autour de l'élevage :



In : rapport de stage d'Aude Warter, 2019

Les alpages sont ainsi des lieux de travail et de loisirs revendiqués tant par ceux qui y vivent et en vivent que par ceux qui viennent des villes pour y chercher détente et repos, ainsi que par les environnementalistes qui les considèrent comme un patrimoine naturel d'exception : un usage multiple se dessine. Ce partage de l'espace peut créer des tensions et problématiques au sein d'une activité faisant déjà face à de nombreuses difficultés.

Localement, le développement récent de la population de loups a remis en cause les convergences établies dans les deux dernières décennies. D'une part, l'idée initialement partagée que la forme d'activité d'élevage mise en œuvre était « bonne pour l'environnement » est désormais critiquée par certains jugeant les éleveurs incapables de composer avec une espèce emblématique de biodiversité sauvage. D'autre part, l'idée que cet élevage confortait de facto l'évolution de l'économie locale vers la production d'un espace dédié au tourisme vert et aux activités de pleine nature est sévèrement reconsidérée.

La mise en place de mesures de protection des troupeaux et la présence importante de chiens de protection déclenchent même une opposition frontale entre les deux activités. L'élevage n'est alors plus seulement le support inerte de l'identité territoriale qui pouvait être perçu par certains mais aussi une activité qui doit s'assurer du maintien de ses capacités productives en s'adaptant aux évolutions de ses conditions d'exercice. Ces dernières conduisent à une remise en cause d'un consensus local et à un travail de redéfinition des interactions entre les éleveurs et les autres acteurs locaux, voire de redéfinition des formes futures des activités d'élevage. Nous reviendrons dans la deuxième partie sur l'enjeu de la prédation.

La multiplicité des acteurs concernés entraîne inévitablement des divergences dans les perceptions, les expériences vécues, les enjeux et les intentions. Même si nous savons que l'entente parfaite sera difficile à atteindre, l'objectif est d'arriver à une cohabitation durable de l'ensemble des utilisateurs en montagne.

De nombreux territoires et acteurs travaillent aujourd'hui sur ce sujet de la cohabitation pastoralisme et activités de pleine nature, dans le but de passer de la concurrence d'usage à la résolution de conflits. En 2019, la CCAPV et CIPRA ont accueilli une stagiaire qui a travaillé sur « Le multiusage des espaces pastoraux : le paysage comme levier pour harmoniser les tensions liées au partage de l'alpage. Cas du Haut-Verdon » (<https://www.cipra.org/fr/publications/le-multiusage-des-espaces-pastoraux-le-paysage-comme-levier-pour-harmoniser-les-tensions-liees-au-partage-de-lalpage-cas-du-haut-verdon>).

Nous pouvons également citer le travail réalisé par le réseau pastoral alpin sur la rédaction de 17 fiches illustratives de situations de conflits à l'échelle des Alpes (<http://www.suaci-alpes.fr/1-Reseau-pastoral-alpin->). Nous reviendrons sur ce sujet dans la deuxième partie sur les enjeux.

4.3 La prédation

Dans cette partie, nous dressons un état des lieux de la prédation à l'échelle nationale, régionale et départementale. Les enjeux de la prédation à l'échelle de la CCAPV sont détaillés dans la deuxième partie.

4.3.1 État des lieux

Un plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage a été validé pour les années 2018-2023.

Voici quelques chiffres qui illustrent la prédation sur les cheptels :
Le bilan de la prédation 2019 est présenté en annexe.

DOMMAGES LIÉS AU LOUP DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 (RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR)	
1 576 éleveurs ont subi au moins une attaque en 2018.	

BILAN DES ATTAQUES SUR LES CHEPTELS AU PLAN NATIONAL			
	2019	2018	2017
Nombre de constats	3790	3657	3192
Nombre de victimes constatées	12487	12507	11741

PRÉDATION SUR CHEPTELS EN PACA DU 1ER/01/2018/ AU 31/12/2018		
	Nombre de constats	Nombre de victimes
Alpes de Haute Provence	674	2224
Hautes Alpes	348	1305
Alpes-Maritimes	870	3047
Bouches-du-Rhône	2	2
Var	382	1250
Vaucluse	21	34
Total PACA : 67% des victimes sont situées en région Sud (7 862) soit 72 % des constats (2 297)		

(source : Chambre Régionale d'Agriculture)

4.3.2 Mesures de protection et tirs de prélèvement

Le dispositif de protection des troupeaux domestiques vise à assurer le maintien de l'activité pastorale et d'une manière générale d'élevage en présence du loup. Il consiste en une aide aux éleveurs visant à limiter les surcoûts liés à la protection par le biais d'un financement État - fonds européens (FEADER) à hauteur de 80 % pour le gardiennage, les chiens et les parcs et de 100 % pour l'analyse de vulnérabilité.

La protection des troupeaux contre le loup est un enjeu important de la cohabitation des activités humaines avec les grands mammifères prédateurs. Afin d'apprécier l'efficacité des mesures de protection mises en place entre 2009 et 2014, une évaluation quantitative et qualitative de ces mesures a été réalisée par un bureau d'études, à la demande des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. Selon les résultats de cette étude, la mise en place des moyens de protection permet de limiter l'importance des dégâts associés aux attaques, mais cette efficacité fluctue en fonction du contexte naturel, de la pression de prédation, du nombre d'années d'utilisation des dispositifs et de la taille du troupeau. Une amélioration et une adaptation aux contextes locaux des outils utilisés par les éleveurs permettraient de renforcer la protection des troupeaux.

D'autres études, comme celle de Michel Meuret (INRAE) prône pour une évolution des mesures de protection vers une coadaptation. Jusqu'à présent l'adaptation a été unilatérale : celle de l'élevage à la présence du loup pour permettre à ce dernier de se développer conformément à son statut de protection. Il s'agit désormais que le loup s'adapte à la présence des troupeaux et ne prennent plus ceux-ci pour son garde-manger. La France a une politique élaborée de protection des troupeaux envers les loups. Pourtant, le nombre d'animaux domestiques tués, y compris dans des élevages protégés, se compte par milliers et augmente linéairement et rapidement depuis 2008. La dévaluation des moyens de protection résulte des capacités d'adaptation et du comportement opportuniste des loups, tirant parti de leur statut légal d'espèce sous protection stricte. (in : Élevage et loups en France : historique, bilan et pistes de solution, Meuret et al, INRA Productions Animales, 2017, numéro 5)

En 2018, sur nos 41 communes, sur 130 exploitations en élevage, il y a 125 contrats de protection engagés par les éleveurs dont le siège d'exploitation se situe sur la CCAPV (32 contrats collectifs, 73 individuels et 20 en société). Concernant les chiens de protection, il y a 277 chiens de protection (bénéficiant d'aides publiques) sur les exploitations ayant leur siège sur la CCAPV. Cela ne reflète pas la réalité du nombre de chiens présents sur les estives, étant donné que de nombreux troupeaux présents sur les estives sont issus d'exploitations n'ayant pas leur siège sur le territoire de la CCAPV et ces troupeaux sont accompagnés de leurs chiens de protections. La préconisation de la DDT est d'un chien de protection pour 100 brebis. Pour rappel, en saison estivale, on estime qu'il y a 72 500 brebis sur les estives de la CCAPV ...

Certaines de ces mesures de protection (parcs de regroupement et chiens de protections) sont à l'origine ces dernières années de nombreux conflits d'usage. Elles représentent également un coût pour les éleveurs et pour les fonds publics : Montants engagés par les éleveurs sur le territoire de la CCAPV, 2 169 263 € avec un taux moyen d'aides publiques de 80 % soit 1 744 470 € d'aides publiques (cofinancement Feader et ministère de l'agriculture). (DDT, 2018) (tableaux en annexe).

Concernant les tirs de prélèvements, 98 loups ont été prélevés en 2019, dont 14 dans le département et parmi ceux-ci 6 sur la CCAPV (3 par la brigade, 3 par la louteveterie).

La commune d'Allos

Depuis plusieurs étés, la commune d'Allos a engagé un médiateur montagne pour les mois de juillet / août. Celui-ci sillonne les sentiers de randonnées de la commune, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur le pastoralisme et plus particulièrement sur l'emploi des chiens de protection par les éleveurs. Cette action tend à améliorer les relations entre tous les usagers de la montagne.

La sensibilisation

De nombreuses actions sont mises en place pour sensibiliser les pratiquants de la montagne à la présence des troupeaux et de chiens de protection : panneaux d'informations sur les chemins, publication de plaquettes d'information en plusieurs langues, communication sur les sites internet, ...

Des fiches incidents ont également été mises à disposition (sur internet et en offices de tourisme) des personnes qui auraient eu une mauvaise expérience avec des chiens de protection. Elles sont centralisées par la DDT.

Exemple sur le site de randonnées du département des Alpes de Haute Provence :

<https://www.rando-alpes-haute-provence.fr/informations/conseils-et-recommandations/>

Dans le cadre de son projet « Promotion et valorisation du pastoralisme », la CCAPV a créé une vidéo sur le comportement à adopter face aux chiens de protection :

http://www.medias.ccapv.fr/Videos/agrivedurable/pastoralisme/patou-rando_FR.mp4



5. Identité culturelle et patrimoniale

Si le pastoralisme a des répercussions si fortes c'est surtout qu'au-delà d'une simple activité agricole, il s'agit d'un réel patrimoine commun. Le pastoralisme fait ainsi écho à d'importants enjeux socio-culturels.

La transhumance, par exemple, résonne pour les habitants comme un événement fort, attachant et identitaire. Cela fait partie intégrante de l'identité et de la mémoire du pays provençal.

La pratique ancestrale du pastoralisme et de la transhumance ont façonné nos paysages et marqué notre territoire de son empreinte, léguant un patrimoine culturel considérable.

Ce patrimoine peut être :

► Matériel :

De nombreux objets contribuent en effet à nourrir le patrimoine pastoral transhumant. Si certains ne sont plus utilisés aujourd'hui et constituent des traces d'un modèle ancien (manteaux, vêtements, couteaux,) d'autres sont toujours d'actualité, leur usage étant intemporel (sonnaillles, clavettes, bâtons de bergers finement travaillés, parapluie en bois, marqueur à brebis...).

Mais les traces les plus évidentes du patrimoine sont les édifices immobiliers tels les cabanes, les murs en pierre sèche, les parcs, les drailles, les cairns et les bornes de long des chemins de transhumance, les terrasses et talus.

Les promeneurs, tant les touristes qu'habitants du coin, sont fortement sensibilisés à ces constructions anciennes et chargées d'histoire qui marquent et transforment le paysage. Les cabanes sont ainsi par exemple bien souvent un objectif de balade, et dormir dans des anciennes cabanes pastorales tient de l'expérience. Une recherche d'authenticité qui correspond aux nouvelles aspirations de tourisme durable.

► Immatériel :

Le pastoralisme et plus particulièrement la transhumance ont aussi un patrimoine présent artistiquement. Ils ont marqué et inspiré de nombreux écrivains et peintres.

D'autres témoins immatériels que sont les contes, les langues, le vocabulaire spécialisé en provençal ou en occitan, les mythes, les savoir-faire, et les histoires orales enrichissent ce patrimoine pastoral considérable.



5.1 Initiatives locales en lien avec le pastoralisme

Sur le territoire de la CCAPV, de nombreuses initiatives existent, impossible de tout recenser mais en voici quelques-unes :

Le sentier thématique « Amountagna »

Au début des années 2000, la commune de Villars Colmars acquiert 110 ha de terrain avec la cabane de Michard, cabane de berger entièrement restaurée et son remarquable parc à moutons en pierre sèches.

Pour valoriser ce patrimoine unique, un parcours thématique « Amountagna » emprunte le trajet de l'ancien sentier, utilisé autrefois pour monter à l'estive, jalonné avec 10 panneaux d'interprétation ludiques et éducatifs sur le thème du pastoralisme (coutumes de la transhumance, explication du métier de berger, lecture du paysage, conduite à tenir avec les patous...). En 2018 Amountagna s'organise en association pour asseoir ses événements. En 2019 est inaugurée une nouvelle partie du sentier en collaboration avec CIPRA International. Sur ce nouveau sentier des nouveaux panneaux sont posés, cette fois-ci axés sur la biodiversité et la place des activités de l'homme au sein de la vallée.

Mais Amountagna est aussi plus qu'un itinéraire : chaque année, depuis 2009, a lieu une randonnée festive et animée pour faire vivre ce sentier.

Cet événement a pour vocation d'emmener le public dans la vallée de Chasse sur les traces du pastoralisme. Une journée de randonnée remplie de surprises, de traditions et d'histoire. Différents intervenants dévoilent le patrimoine naturel et culturel de la vallée. Cette journée est ainsi un exemple privilégié d'un événement fédérateur, entre locaux, touristes mais aussi avec les acteurs de l'élevage ovin : rencontre avec le berger, parfois présence de l'éleveur, intervention du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée, de la Maison de la Transhumance, ...

Cette journée est à destination des marcheurs confirmés mais aussi des familles qui peuvent rejoindre le groupe directement au lieu de rassemblement pour le temps du midi.



© A.WARTER

Fêtes locales

Lors du deuxième weekend de juin, la mairie de Castellane organise la fête de la Transhumance. Celle-ci met en lumière les métiers liés à l'élevage ovin, tonte, filage de laine, dressage de chien berger, berger et bien sûr la tradition de la transhumance, c'est-à-dire le passage des troupeaux dans le village qui montent en estive. Et c'est aussi l'occasion pour des conférences, un grand marché paysan, un concert, des expositions, ... Néanmoins, il est devenu impossible de trouver un troupeau traversant le village à l'occasion de cette fête, ce qui est fortement attendu par le public et que les éleveurs trouvent trop folklorique. Nous retrouvons bien là toute l'ambiguïté de la cohabitation des différents points de vue. L'édition 2020 a vu le retour du passage du troupeau, au grand plaisir de tous.

La Mairie de Colmars organise, mi-octobre, un événement intitulé « Revendran ». Il s'agit de fêter cette fois-ci le départ des troupeaux vers les plaines en attendant leur retour l'été prochain (Revendran, en provençal, signifient « ils reviendront »).

On peut citer également la messe des bergers à Chalufy.



(<https://patrimages.maregionsud.fr>)

Journées en alpages

Elles sont organisées par la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence. La journée en alpage a pour objectifs de partager un moment de convivialité avec les éleveurs et le berger, de déguster de la viande de montagne, de découvrir la vie dans les alpages, le travail quotidien du berger et le paysage façonné par le pastoralisme depuis des siècles.

Foire agricole de Saint André les Alpes

Le 3ème samedi de septembre a lieu la Foire Agricole consacrée à l'élevage ovin sur notre territoire. Elle est organisée conjointement par la commune pour l'espace forains, et la Chambre d'Agriculture pour ce qui concerne l'élevage, le matériel agricole et les producteurs.

La Foire agricole est un événement incontournable, de renommée régionale et qui attire chaque année de plus en plus de visiteurs. Les rues et places du village sont animées par de nombreux stands.

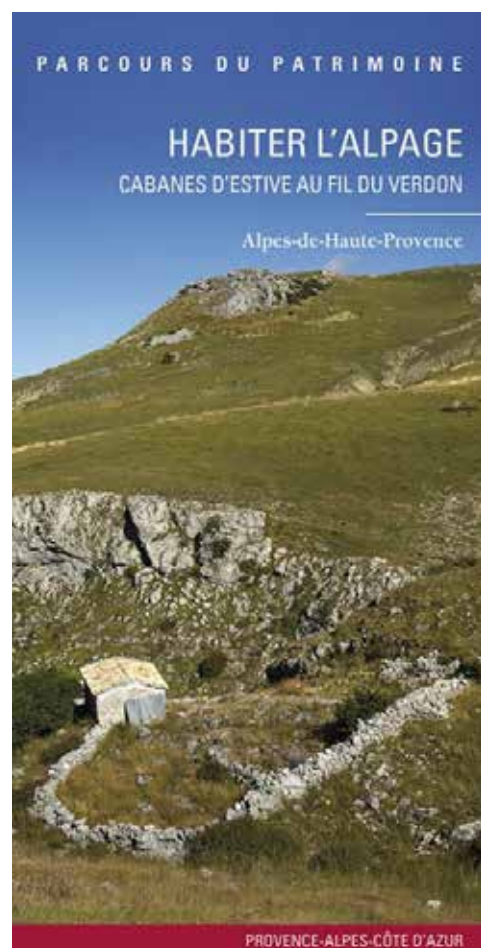
Secrets de Fabriques et les draperies du Haut Verdon

Le réseau Secrets de Fabriques permet à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon de valoriser son patrimoine industriel et artisanal. Ce label a développé des applications patrimoniales et touristiques qui offrent des possibilités d'expériences de visites différentes, à la carte et individualisés, sans contraintes, notamment sur les draperies du Verdon.

La transformation de la laine fait partie des activités artisanales qui existent dès le Moyen Age dans la vallée du Verdon. Mais le système de production du drap de laine se mécanise dès le début du XIXe siècle; l'industrie drapière devient alors une des principales ressources économiques du territoire. Presque toutes les étapes de confection du drap sont alors regroupées dans des édifices imposants et construits pour en faire des lieux de travail. Cette production cesse progressivement au début du XXe siècle laissant pour seule trace visible une architecture caractéristique dans le paysage.

Les musées du réseau Secrets de Fabriques sont des lieux idéaux pour exposer et promouvoir aussi les pratiques liées au pastoralisme. On peut ainsi citer l'exposition « Trames » de 2019, mettant en avant l'industrie lainière de la vallée, et comportant une série photographique sur les bergers et éleveurs, développée par la CCAPV.

Cabanes d'estive au fil du Verdon Habiter l'alpage (2015)



Dans le cadre de l'inventaire du Patrimoine de la Région PACA, un travail a été réalisé sur les cabanes d'alpage.

Le Pays des vallées d'Asses-Verdon-Vaïre-Var est un territoire fondamentalement lié à la transhumance et aux migrations pastorales ovines, qui ont laissé de nombreuses traces jusqu'à aujourd'hui, notamment dans les pâturages d'estive.

L'ouvrage qui a été réalisé, retrace l'histoire de cette transhumance et détaille particulièrement les vestiges matériels de cette activité, gravés dans le paysage, à une période charnière. Car si l'activité perdure et constitue toujours un marqueur identitaire fort du territoire, ce patrimoine est aujourd'hui menacé. En effet, les anciennes cabanes vernaculaires, les enclos, tous les aménagements afférents à la pratique de l'estive locale sont désormais réaffectés voire abandonnés, et remplacés par des structures modernes nécessaires à l'évolution du métier. Ils disparaissent peu à peu alors qu'ils représentent les maillons précieux d'une activité pluriséculaire. La perte matérielle entraînant la perte mémorielle, il y a urgence à considérer ces objets typiques comme faisant partie intégrante de notre patrimoine.

Le livre contient également cinq circuits détaillés et permettent d'appréhender la grande richesse et diversité d'une pratique vivante qui prend, au long des pâtures arpentées, la dimension spectaculaire des paysages bas-alpins.

La ferme et le territoire en haute Provence

Après dix années d'enquêtes passées à explorer le territoire de l'ancien Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var, le service régional de l'Inventaire s'est engagé depuis 2015 dans une série de publications destinées à restituer au public le résultat de ses études. Le point d'orgue des travaux de l'Inventaire général dans ce secteur est la parution du 6ème opus « La ferme et le territoire en haute Provence ». Ce livre raconte l'histoire d'un territoire rural, celui des communes de Provence-Alpes-Verdon, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Dans cette zone de montagne, au fort relief très contraignant, alternent hivers rigoureux et étés torrides, fortes précipitations et périodes de sécheresse. L'étude retrace comment les hommes s'y sont implantés au fil des siècles : villages perchés du haut Moyen Âge (comme Demandolx, Sausses, Saint-Benoît...) puis lent processus de déperchement à la fin du Moyen Âge. Si les villages ont concentré la majorité de l'habitat, nombre de fermes sont « éclatées » : maison dans le village, dépendances agricoles disséminées sur les terres exploitées ou regroupées en hameaux spécialisés.

Des générations de paysans ont ainsi peu à peu aménagé le territoire pour assurer leur subsistance dans ce milieu difficile, asséchant des marais, dressant des kilomètres de murets de pierres sèches, conquérant des terres lointaines. La nature des cultures a elle aussi laissé des traces inédites, comme les ruchers-placards, et façonné des paysages ponctués d'oliviers, de pruniers ou de châtaigniers, avant que l'élevage ovin ne devienne la principale et souvent unique activité agricole.

Livrets explicatifs

Le Parc Naturel Régional du Verdon a réalisé une fiche didactique sur le pastoralisme :

https://parcduverdon.centredoc.fr/opac/doc_num.php?explnum_id=109

Le Parc National du Mercantour également :

<https://fr.calameo.com/read/00100618541e6b642bfd8?page=1>

La liste des publications et ouvrages en lien avec le pastoralisme est innombrable et ne peut pas être réalisée dans le cadre de cette étude.



B. ENJEUX

La CCAPV a demandé au Cerpam de réaliser une étude de l'occupation pastorale et de l'utilisation de l'espace en fonction de 6 enjeux identifiés (enjeux pastoraux et environnementaux.) :

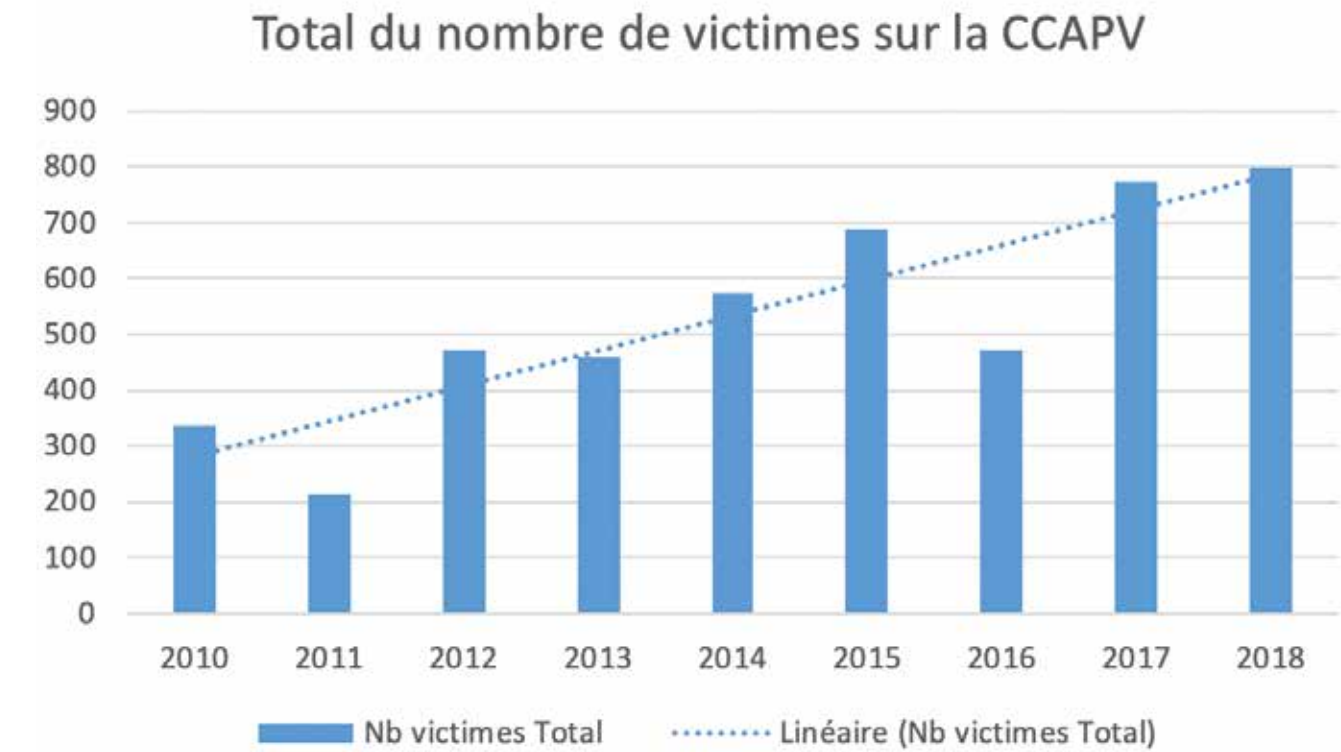
- La prédation
- L'eau
- La fermeture des milieux (enrésinement, embroussaillement)
- Le multiusage
- La transmission des exploitations
- Zones à potentiel pastoral

1. Prédation : problématique de confrontation de l'élevage pastoral à la prédation

L'analyse de l'exposition de l'élevage pastoral à la prédation du loup a été réalisée à partir de la base de données géographiques « Geoloup » 2010/2018 de la DREAL AURA. Celle-ci recense de manière exhaustive et géographique tous les constats de prédation avec le nombre de victimes par espèce à partir de 2010.

Analyse Quantitative / Évolution de la prédation 2010/2018

Le nombre d'animaux d'élevage victime de la prédation est en constante augmentation sur le territoire de la CCAPV, même si des baisses ponctuelles peuvent intervenir (2011 et 2016).



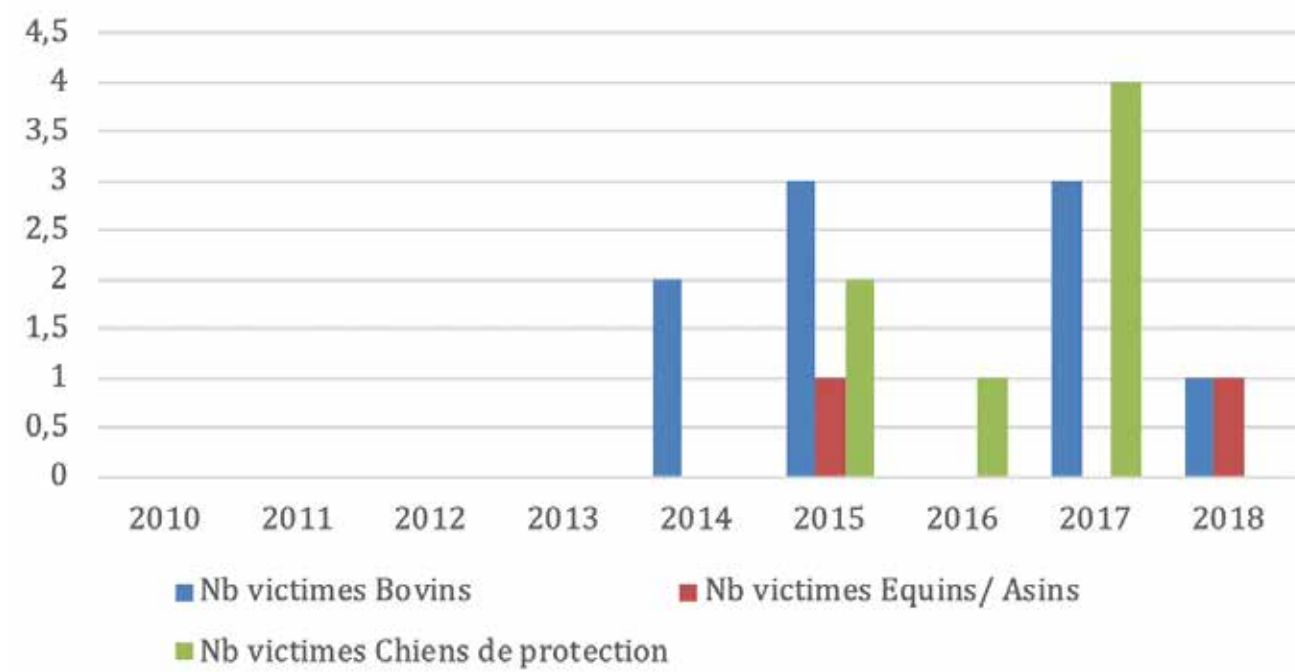
En 2018, le chiffre s'établissait à 800 victimes. Voici le bilan de la prédation :

		2018	VICTIMES						
Massif	Commune	Attaques	Ovins	Caprins	Chiens	Veaux	Bovins Adultes	Équins jeunes	Équins Adultes
Asse	Barrême	5	22	0	0	0	0	0	0
	Blieux	3	2	1	0	1	0	0	0
	Clumanc	5	29	2	0	0	0	0	0
	Moriez	10	47	0	0	0	0	0	0
	Senez	2	14	0	1	0	0	0	0
	Tartonne	6	10	0	0	0	0	0	0
Haut-Verdon	Allos	28	51	0	0	0	0	0	0
	Beauvezer	3	5	0	0	0	0	0	0
	Colmars	24	76	0	0	0	0	1	0
	Thorame-Basse	45	82	0	0	0	0	0	0
	Thorame-Haute	13	23	0	0	0	0	0	0
	Villars-Colmars	7	27	0	0	0	0	0	0
Moyen-Verdon	Allons	3	3	0	0	0	0	0	0
	Angles	3	15	0	0	0	0	0	0
	Castellane	43	108	3	0	0	0	0	0
	La Garde	3	8	0	0	0	0	0	0
	La Mure-Argens	4	19	0	0	0	0	0	0
	La Palud/Verdon	8	28	1	0	0	0	0	1
	Lambruisse	14	43	1	0	0	0	0	0
	Peyroules	2	12	0	0	0	0	0	0
	Rougon	1	3	2	0	0	0	0	0
	St-André-les-Alpes	3	7	0	0	0	0	0	0
	Soleilhas	4	56	0	0	0	0	0	0
	Vergons	12	17	0	0	0	0	0	0
Var	Castellet-lès-Sausses	19	26	1	0	0	0	0	0
	Entrevaux	4	8	4	0	0	0	0	0
	La Rochette	9	15	0	0	0	0	0	1
	Le Fugeret	2	2	0	0	0	0	0	0
	Méailles	4	17	0	0	0	0	0	0
	Saint-Pierre	1	1	0	0	0	0	0	0
	Sausses	2	2	0	0	0	0	0	0
	Val-de-Chalvagne	1	2	0	0	0	0	0	0
Total Résultat		293	780	15	1	1	0	1	2

Sources : DDT 04

Si les ovins sont très majoritairement concernés, depuis 2014, bovins, équins et chiens de protection font partie du décompte de manière régulière. En 2017, 4 chiens de protection ont été tués par des loups : 1 à Méailles, 1 à Allons, 1 à Thorame-Basse et 1 à Thorame-Haute.

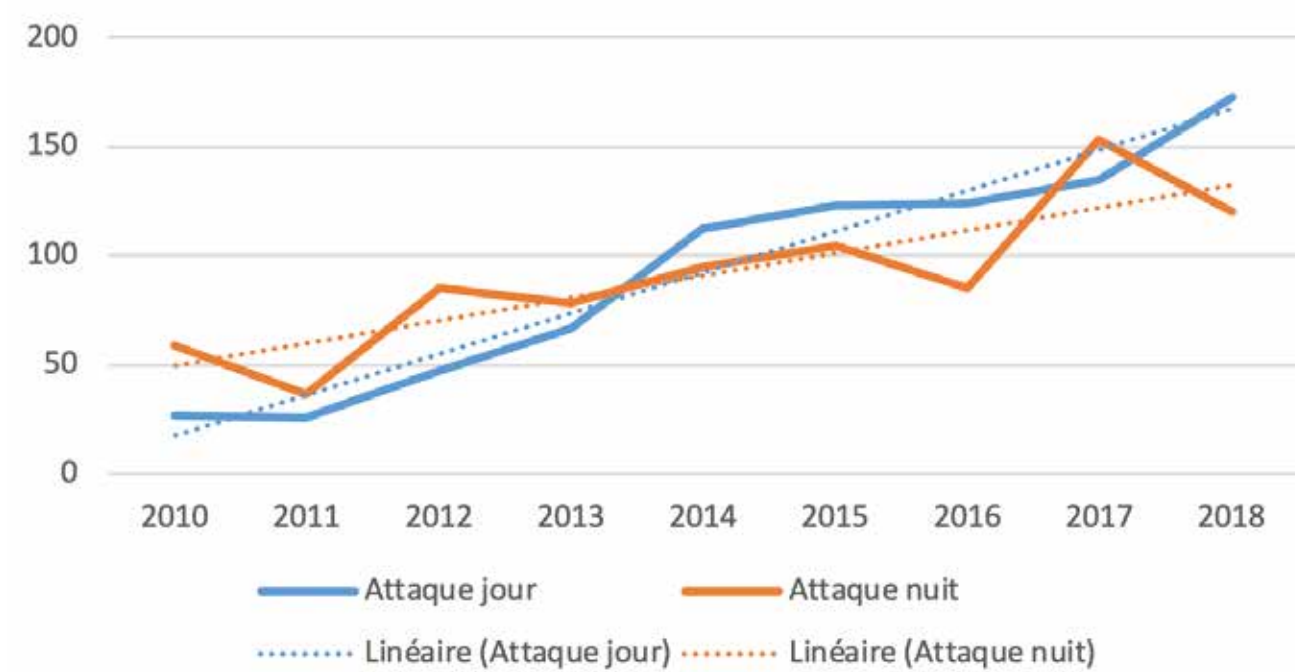
Nb de victimes autres que Ovins/Caprins



Vers de plus en plus d'attaques de jour

Durant la période, le niveau de prédation s'est accentué et les loups ont acquis une certaine assurance puisque d'une prédation essentiellement nocturne et furtive, depuis 2014, les attaques en plein jour sont devenues majoritaires.

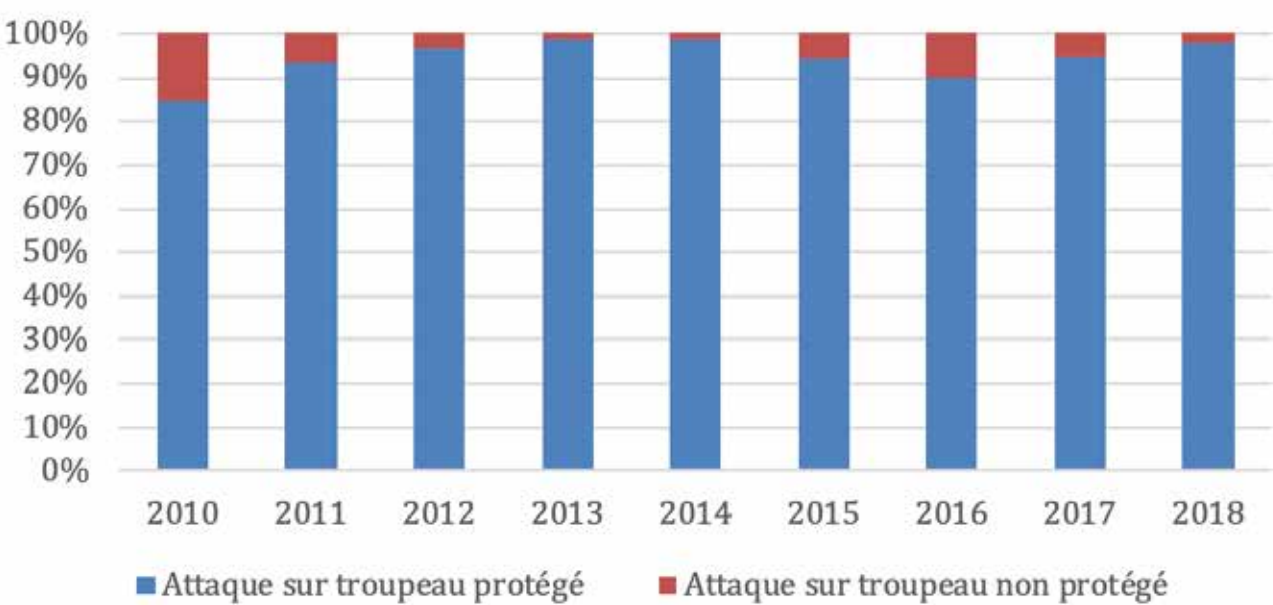
Nb Attaques de nuit / de jour



Des attaques en très grande majorité sur des troupeaux protégés

La base Géoloup recense lors du constat, si l'attaque a eu lieu en présence de moyens de protection. 2 moyens doivent au moins être mis en œuvre pour considérer le troupeau comme protégé : gardiennage + chien ou chien + clôture électrique.

Pourcentage Attaque sur troupeau protégé / non protégé



Dans la très grande majorité des cas, les attaques ont lieu sur des troupeaux protégés : entre 85 et 98% des cas.

L'augmentation de la prédation sur des troupeaux très majoritairement protégés et l'évolution vers de plus en plus d'attaques de jour sont le signe d'une part, d'une modification de comportement des loups, et d'autre part, de l'échec des moyens de protection face à un animal doué de grandes facultés d'adaptation.





Analyse Géographique / Sur la période 2010/2018

D'une manière globale, à l'échelle des 9 années couvertes par la base de données Géoloup, on peut constater qu'en terme de nombre de victimes cumulées, apparaissent des foyers particulièrement denses.

Parmi les foyers majeurs, on retrouve :

- ▶ Un secteur très touché autour de Chalufy, les Abeurons, la Sellanche, Juan (Thorame-Basse et Villars-Colmars)
- ▶ Le Grand Coyer et tout particulièrement son versant Sud-Est, (Castellet les Sausses)

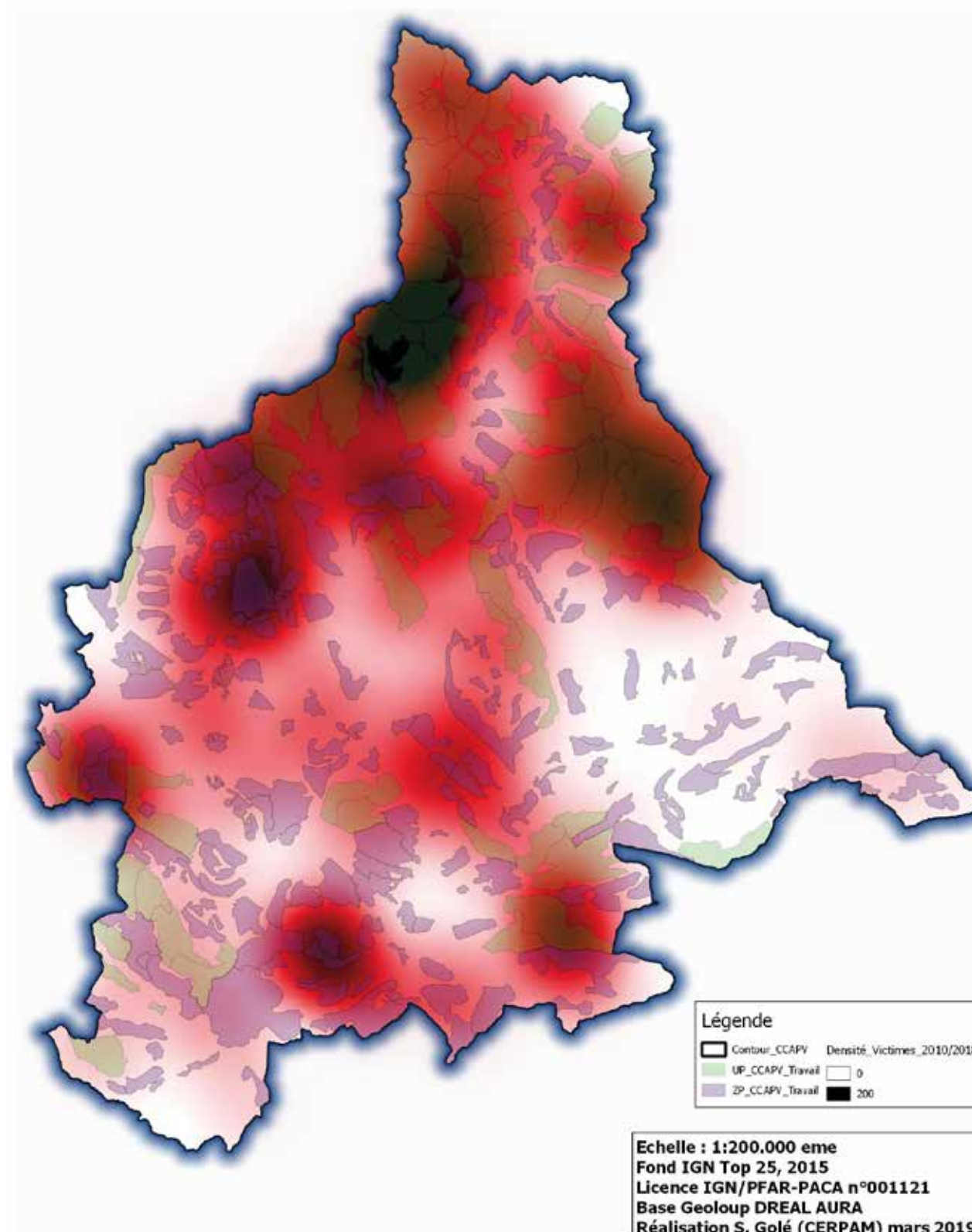
Ensuite, 5 foyers très touchés :

- ▶ Le secteur de Douroulles – Lambruisse (Clumanc et Lambruisse)
- ▶ Un secteur autour de Sionne, Villars-Brandis, Taloire, Robion (Castellane)
- ▶ Le Teillon (Soleilhas et Peyroules)
- ▶ La vallée de Chasse (Villars-Colmars)
- ▶ Le Poil (Senez)

Et 4 foyers notablement affectés :

- ▶ Les alpages entre Allos et la Foux l'Allos (Allos)
- ▶ Un secteur entre les Muletiers et Chabrimand (Colmars-les Alpes)
- ▶ Autour des villages de Thorame-Basse, Tartonne et Cordoeil
- ▶ Un secteur entre Angles et Vergons

Unités Pastorales à fonction d'Estives, Zones Pastorales et Points Chauds d'animaux victimes de prédation Période 2010/2018



L'évolution géographique sur les 9 années

D'un point de vue chronologique, dans la mesure où l'évolution de la prédation à l'échelle de la CCAPV est presque linéaire, nous avons découpé les 9 années en 3 périodes de 3 ans afin d'observer l'évolution géographique.

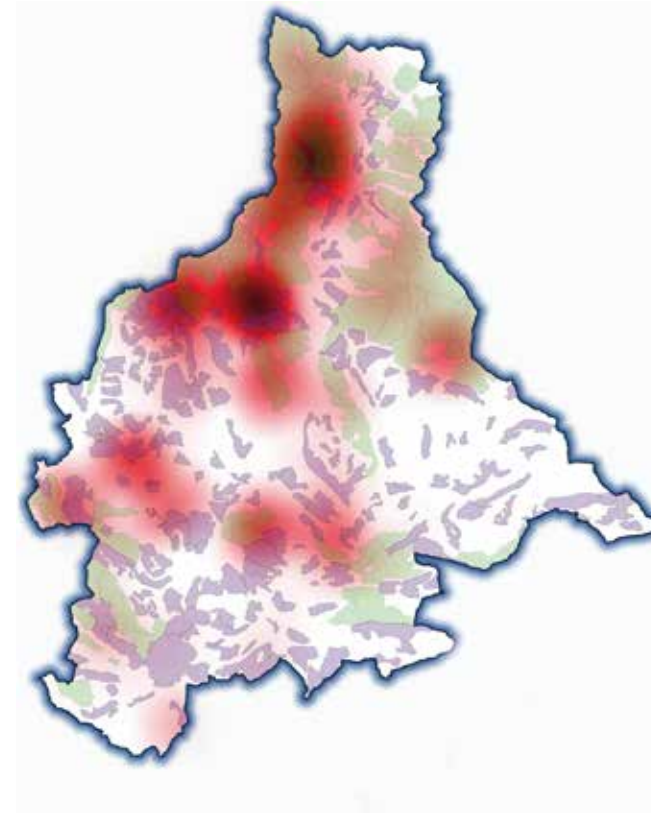
Sur la période 2010/2012

2 foyers majeurs se distinguent :

- La vallée de Chasse
- Autour des villages de Thorame-Basse et Sud Cheval Blanc / Tartonne

6 foyers secondaires apparaissent également :

- Montagne de Maurel / Cordoeil
- Sud Est du Grand Coyer
- Vergons
- Courchons
- Un secteur entre Senez et Barrême
- Le Poil



Sur la période 2013 / 2015

La prédation se généralise sur pratiquement tout le territoire à l'exception de l'extrême Sud-Est

3 foyers majeurs qui s'amplifient notablement par rapport à la période précédente :

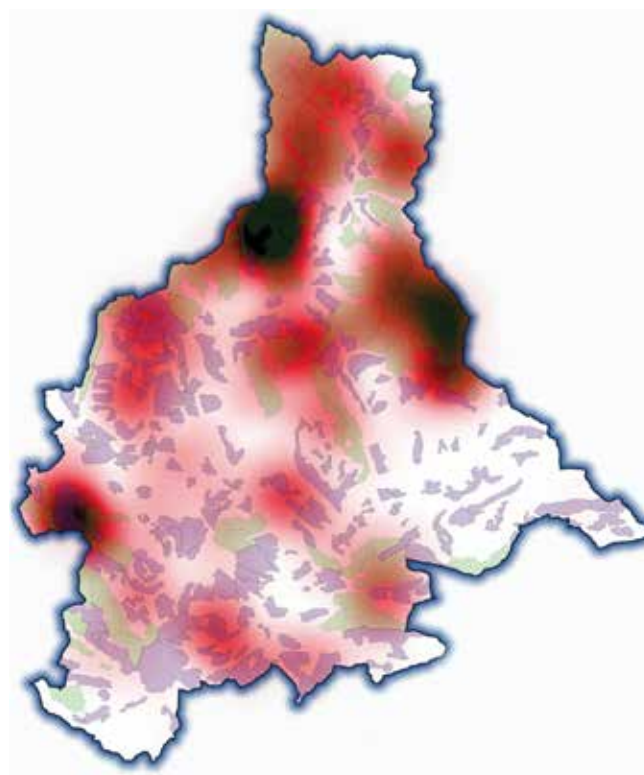
- Chalufy, les Abeurons, la Sellanche, et Juan
- Le Grand Coyer, partie limitrophe avec les Alpes Maritimes
- Le Poil

2 foyers qui se décalent :

- De Vergons vers Angles
- De Thorame-Basse vers Cordoeil

2 foyers qui s'étendent :

- De Tartonne à Clumanc
- De la vallée de Chasse à Allos



3 foyers qui apparaissent :

- Sionne, Villars-Brandis, Taloire, Robion, Eoulx (Castellane)
- Soleilhas
- Les Multiers l'Encombrette

1 foyer qui disparaît :

- Courchons

Sur la période 2016/ 2018

La prédation continue d'une part de s'étendre, et d'autre part de s'intensifier :

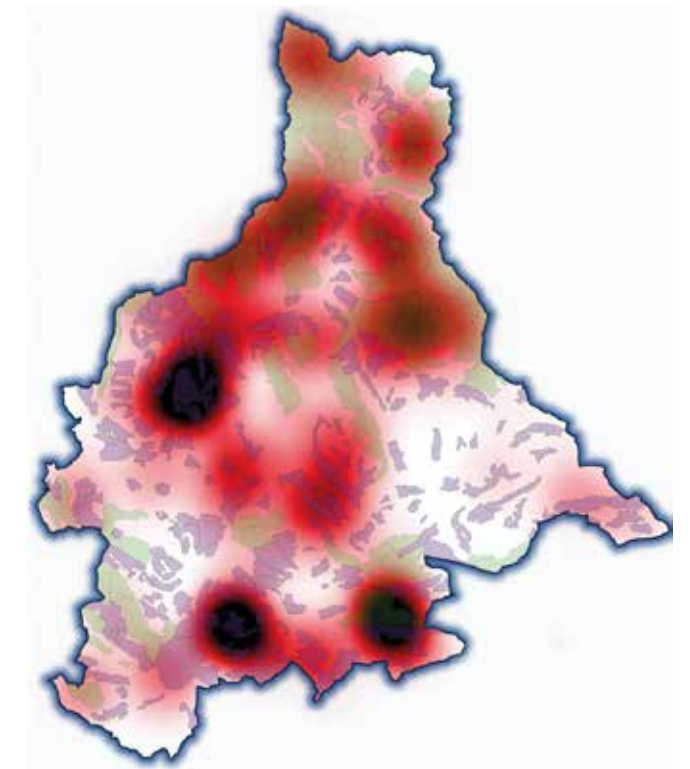
3 foyers majeurs

- Autour de Douroulles
- Le Teillon
- Autour de Villars-Brandis, jusqu'à Eoulx / la Garde

3 foyers qui s'étendent :

- Grand Coyer : tout le massif
- Chalufy jusqu'à Cheval Blanc
- Vergons / Angles jusqu'à Allons

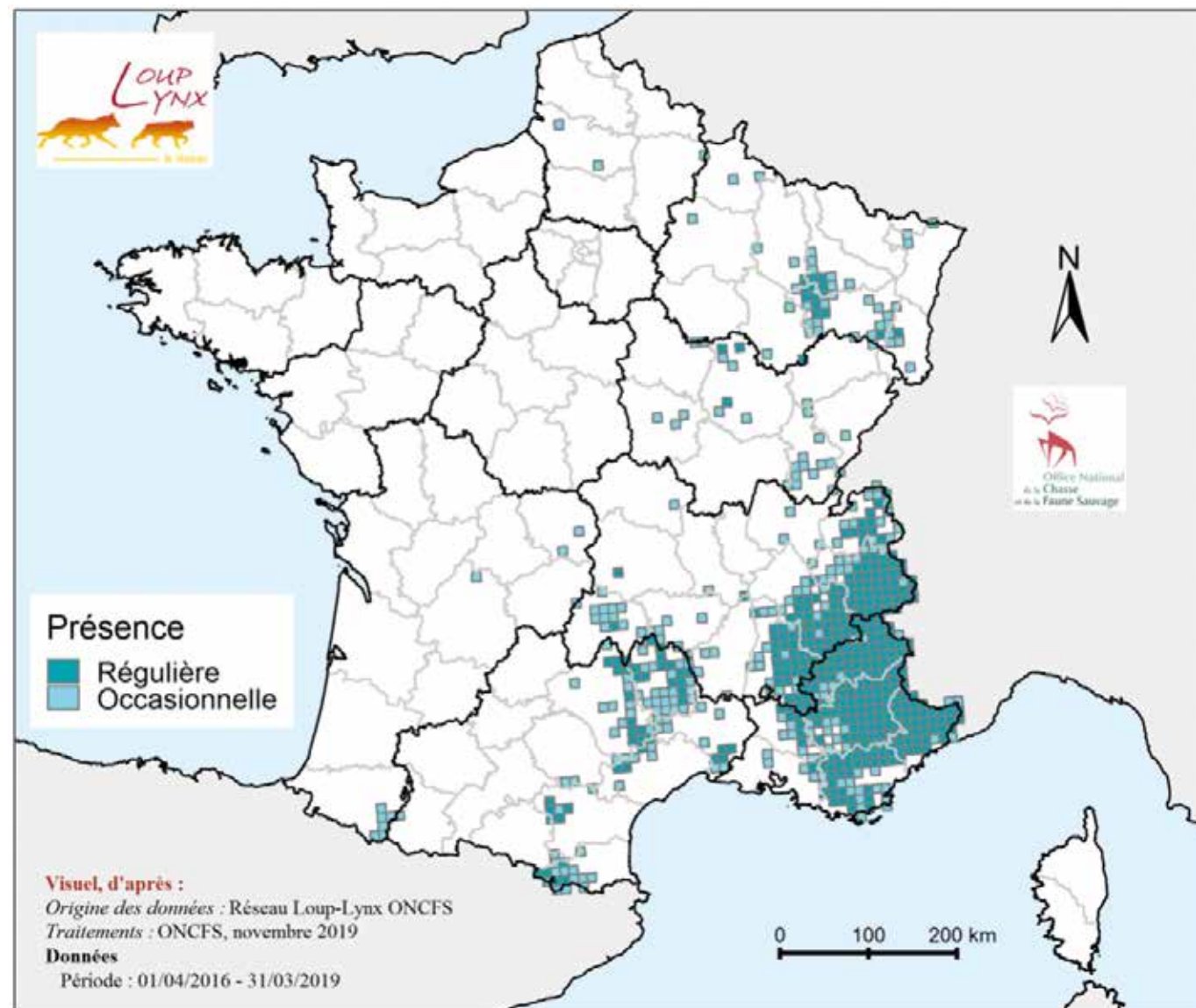
Ça se calme au Poil alors qu'un foyer apparaît à la Rochette / Val de Chavagne



S'exerçant très majoritairement sur des troupeaux qualifiés de « protégés », la prédation s'explique essentiellement par 2 facteurs :

- La présence de loups qui sont sur le territoire de la CCAPV largement constitués en meute de nombreux individus donc avec une forte puissance collective potentielle. La CCAPV est l'un des territoires français, sinon le territoire français qui compte la plus forte densité de meutes : 10 meutes sur les 80 que compte la France en 2019 sont situées sur le territoire de la CCAPV.
- Des facteurs de vulnérabilité tels que les milieux boisés et embroussaillés, le mauvais temps (pluie, brouillard, vent) qui diminuent l'efficacité des chiens de protection, et qui compliquent ou empêchent un gardiennage serré.

Loup Gris 2019 Présence Mailles 10km



Massifs Alpains et Provencaux

Lexique
Zone : ces représentations sont schématiques car on ne peut pas identifier avec précision les contours du domaine vital d'un ou plusieurs animaux territorialisés.

Zone de Présence Permanente : identifiée à l'issue de deux hivers consécutifs de présence continue ou dès la mise en évidence d'une reproduction.

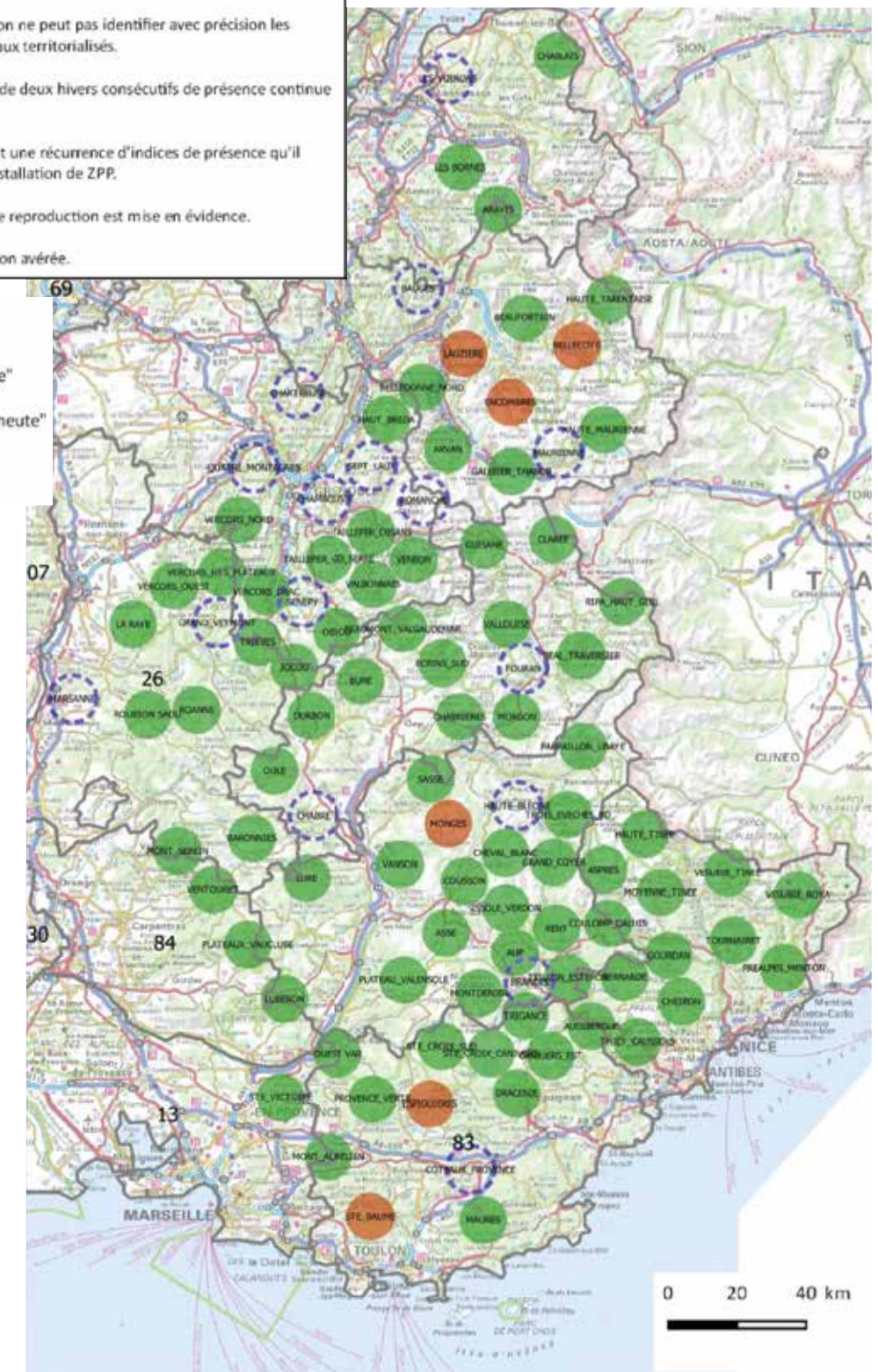
Zone de Présence à Confirmer: secteur comportant une récurrence d'indices de présence qu'il convient de suivre pour détecter une éventuelle installation de ZPP.

Meute : à compter de trois individus ou dès qu'une reproduction est mise en évidence.

Non Meute : un ou deux individus sans reproduction avérée.

SUIVI_ESTIVAL_2019

- Zone de Présence Permanente "meute"
- Zone de Présence Permanente "non meute"
- Zone de Présence "à confirmer"

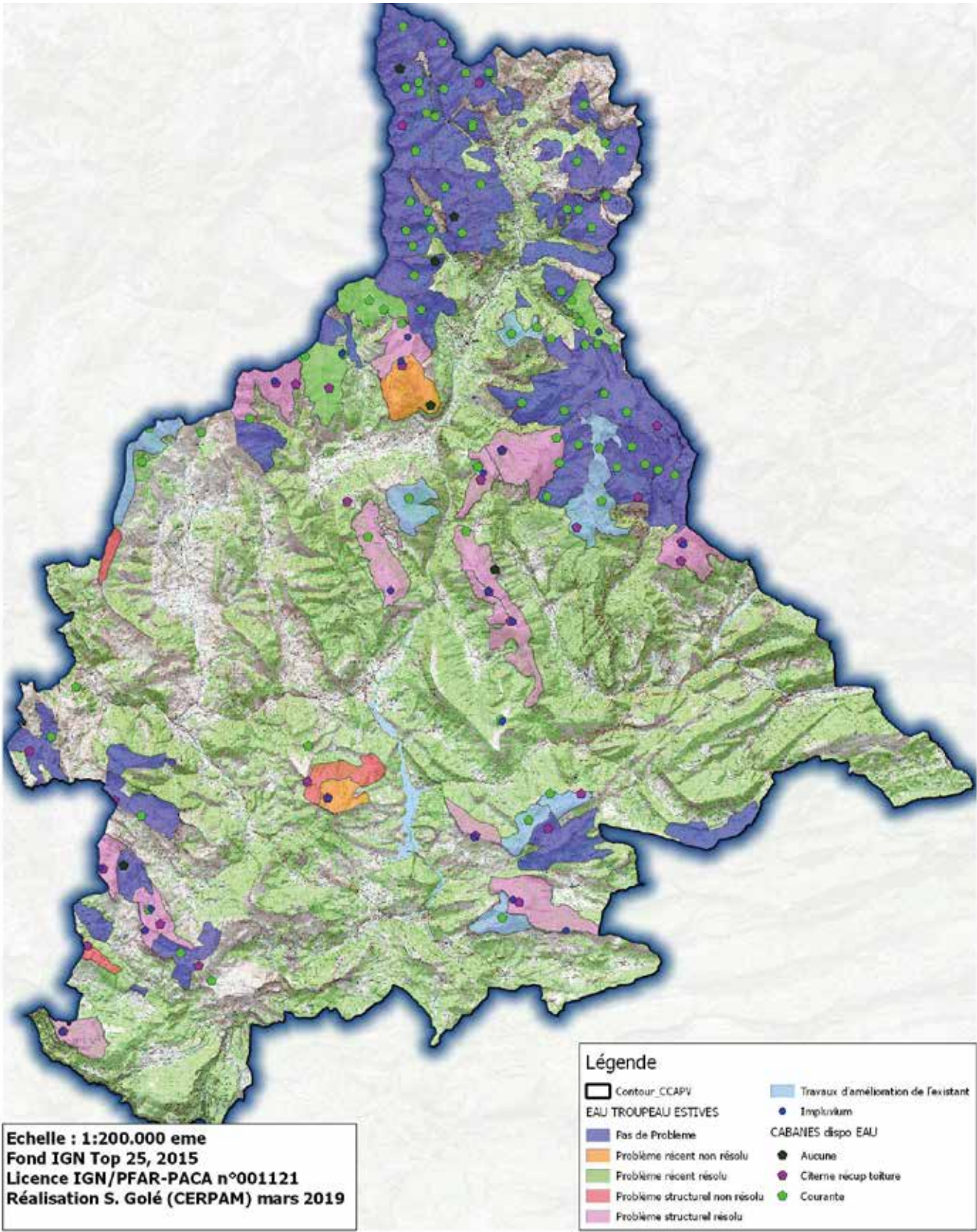


Cartographie : Nicolas JEAN ONCFS
Fonds : BD CARTO (c) IGN
Sources : Données du réseau loup lynx
Période du 01/04/2019 au 31/10/2019
Mise à jour : novembre 2019

2. L'eau : problématique d'ABREUVEMENT des
Troupeaux et d'ALIMENTATION des cabanes



Disponibilité en eau pour
l'abreuvement des troupeaux
et les cabanes



Classification

ÉTAT DES LIEUX	CRITÈRES
Pas de problème	L'alpage dispose de un ou plusieurs points d'eau permanents qui ne posent aucun problème pour l'abreuvement du troupeau
Problème structurel non résolu	L'alpage ne dispose naturellement d'aucun point d'eau permanent et aucune solution n'a, pour l'heure, été trouvée
Problème structurel résolu	L'alpage ne dispose naturellement d'aucun point d'eau permanent et une solution a été trouvée par la création de un ou deux impluvium(s).
Problème récent non résolu	L'alpage a connu de graves difficultés en raison des récentes sécheresses et aucune réalisation n'a été réalisée à ce jour.
Problème récent résolu	L'alpage a connu de graves difficultés en raison des récentes sécheresses et une solution a été trouvée
Travaux amélioration de l'existant	Il existe un ou plusieurs points d'eau mais leur utilisation est mal commode. Des travaux ont été réalisés pour améliorer le ou les points d'eau (aire d'abreuvement, citernes, pompes...)

Résultats

ÉTAT DES LIEUX	NOMBRE D'ALPAGES
Pas de problème	54 (65 %)
Problème structurel non résolu	2 (Grau de Courchons et Crête du Montdenier)
Problème structurel résolu	14 (18%)
Problème récent non résolu	2 (Courchons et Chamatte-Cheinet)
Problème récent résolu	3 (Chalufy, Costelongue et Les Juges)
Travaux amélioration de l'existant	7

65 % des estives de la CCPAV ne connaissent pas de problème d'abreuvement du troupeau y compris en période de grave sécheresse.

18 estives ne disposent naturellement pas d'eau (formation karstique), parmi lesquelles :

- ▶ 16 ont résolu le problème avec 1 ou 2 impluviums
- ▶ 2 estives (Courchons et Chamatte-Cheinet) ont connu de graves difficultés en 2017 en raison de la sécheresse extrême. Des solutions sont en train d'être trouvées.
- ▶ 2 estives (Grau de Courchons et Crête du Montdenier) n'ont pas encore résolu le problème de l'abreuvement. Il s'agit d'estives individuelles qui ne sont pas éligibles aux aides aux équipements pastoraux. Sur ces deux estives, l'absence de point d'eau contraint le berger à faire descendre le troupeau jusque dans la vallée pour l'y abreuver. Cette pratique pose 3 problèmes :
 - Déplacements du troupeau qui se fait au détriment du temps de pâturage
 - Formations de drailles
 - Exposition à la prédation car les loups apprennent vite le trajet et la périodicité de la descente et remontée au point d'eau.

7 estives ont réalisé des travaux plus ou moins importants pour faciliter l'abreuvement du troupeau : aire d'abreuvement avec abreuvoir de grandes capacités, citerne de stockage qui permet de réalimenter en cours d'abreuvement, pompage photovoltaïque qui permet de positionner le point d'eau dans un endroit plus commode ou moins dégradant pour le milieu naturel.

Alimentation des cabanes

Classification

ÉTAT DES LIEUX	CRITÈRES
Eau courante	L'eau provient d'une source captée. L'eau courante est disponible en quantité suffisante à la cabane, soit à l'intérieur soit à l'extérieur.
Pas d'eau courante. L'eau de la toiture est stockée dans une citerne	Aucune source n'est présente ou n'a pu être captée. La récupération de l'eau de la toiture est stockée dans une citerne. Elle peut servir à l'usage domestique après avoir été portée à ébullition. Elle ne peut servir à la consommation humaine. L'eau de consommation humaine est soit sous forme d'eau embouteillée, soit acheminée quotidiennement par le berger depuis une source lointaine.
Pas d'eau disponible	Aucune source n'est présente ou n'a pu être captée. Il n'y a pas de récupération de l'eau de la toiture. L'eau de consommation humaine est soit sous forme d'eau embouteillée, soit acheminée quotidiennement par le berger depuis une source lointaine.

Le territoire de la CCAPV compte actuellement 114 cabanes ou logement (pièce dans un hameau, caravane) régulièrement utilisée par les bergers.

ÉTAT DES LIEUX	NOMBRE D'ALPAGES
Eau courante	79 (69 %)
Pas d'eau courante. L'eau de la toiture est stockée dans une citerne	29 (26%)
Pas d'eau disponible	6 (5%)

Grâce aux très gros efforts fournis durant ces 15 dernières années, la très grande majorité des cabanes dispose de l'eau courante à proximité immédiate ou à l'intérieur même de la cabane.

Les cabanes qui ne disposent que d'une citerne sont toutes très éloignées d'un point d'eau permanent.

L'amenée d'eau peut s'étudier au cas par cas mais sera techniquement très compliquée et au prix d'un investissement colossal. Certaines ne pourront très probablement jamais disposer de l'eau courante.

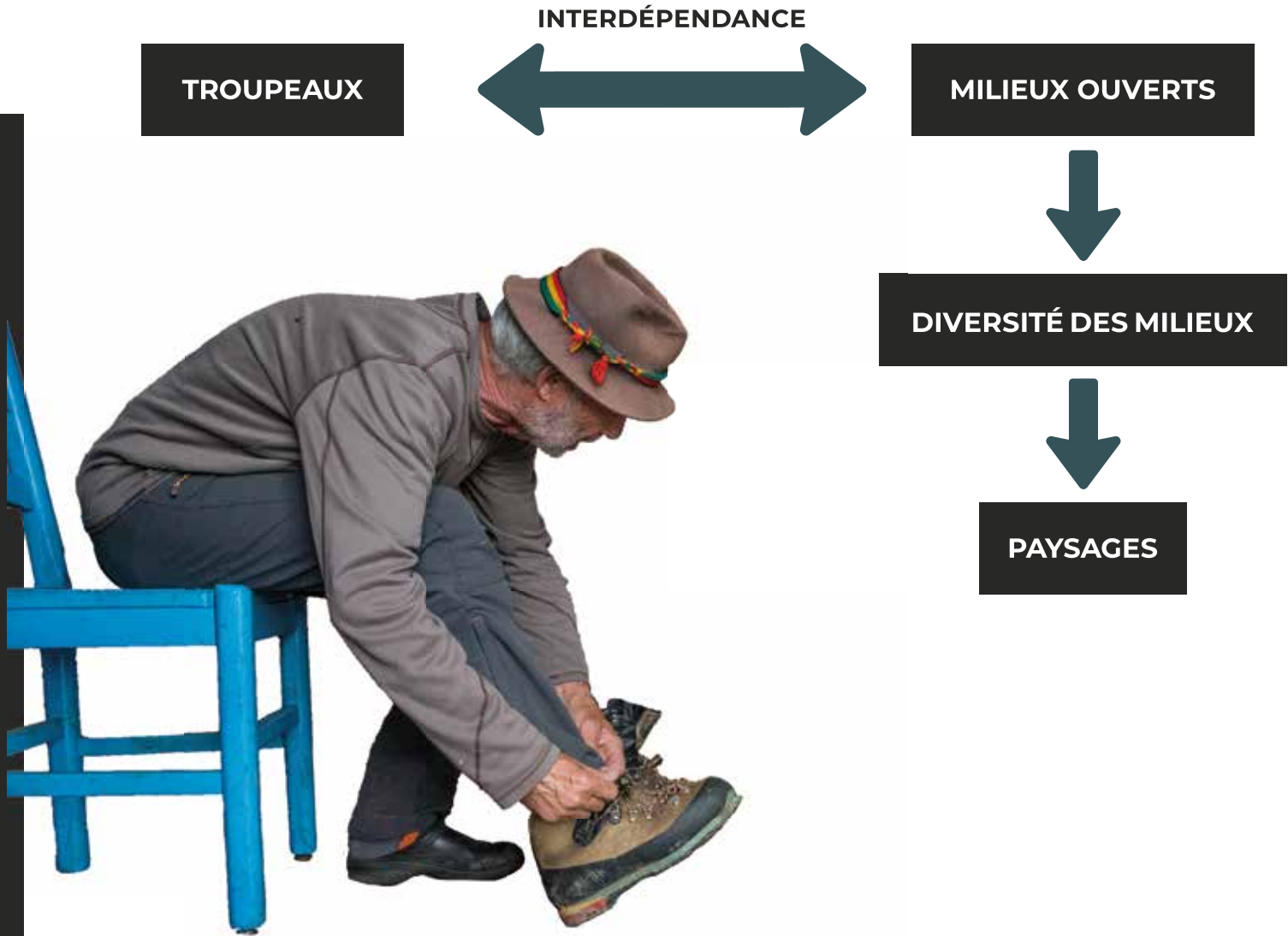
Les logements qui aujourd'hui ne disposent d'aucune source d'eau, sont tous utilisés seulement de manière très temporaire.



3. Embroussaillage : problématique de l'embroussaillage et de l'enrésinement sur les UP et ZP

Cette problématique touche à trois enjeux du territoire :

- **L'espace de pâturage offert aux troupeaux** : plus les milieux se referment et plus l'espace de pâturage se réduit. Les troupeaux et le milieu ouverts sont interdépendants : les milieux ouverts sont autant indispensables aux troupeaux pour leur alimentation que les troupeaux sont indispensables aux milieux ouverts pour leur conservation.
- **La conservation de la biodiversité** : plus les bois s'étendent au détriment des espaces ouverts, plus la diversité de milieux diminue donc potentiellement la biodiversité avec elle ;
- **Les paysages** : c'est bien souvent la diversité de milieux naturels qui confère la richesse et l'intérêt d'un paysage.



État des lieux de la végétation sur les Estives et Zones Pastorales

Il repose sur l'analyse de la base de données de l'Enquête pastorale.

Les estives sont majoritairement des territoires d'altitude bien que dans le sud de la CCAPV quelques territoires de moyenne altitude (entre 1000 et 1400 m) sont utilisés comme estive grâce à un couvert forestier qui préserve l'herbe de la sécheresse.

La végétation des estives est en général composée de pelouses et de forêts.

Les estives d'altitude sont normalement moins sujettes à la progression rapide des broussailles (genêts, buis, épineux, genévriers) a fortiori lorsqu'elles sont constituées essentiellement de versants nord. C'est souvent le phénomène de l'enrésinement qui les concerne, par le mélèze essentiellement.

Pour les Zones pastorales qui sont plus basses en altitude, elles sont en revanche confrontées à des dynamiques de végétation qui peuvent être très rapides. Sur les ZP on peut trouver 3 types de végétation :

- Les pelouses
- Les landes
- Les bois

À ces altitudes, la tendance naturelle est à la fermeture des milieux. En d'autres termes, les milieux ouverts peuvent être vus comme une anomalie naturelle. C'est dans la très grande majorité des cas l'homme et ses activités, particulièrement agricoles (pâturage, fauche, broyage, brulage) qui sont à l'origine de leur maintien.

L'enquête pastorale établit 4 catégories pour les ZP :

- H (pelouses et milieux ouverts) : la ZP est majoritairement composée de pelouses et milieux ouverts
- L (Landes) : la ZP est majoritairement composée de landes
- B (Bois) : la ZP est majoritairement composée de milieux forestiers
- D (diversifié) : lorsque la ZP est composée d'un mélange de différents types de végétation sans que l'une ou l'autre ne soit dominante.

Cet aspect n'est pas renseigné pour les UP. Une colonne MILIEU avec la même catégorisation que pour les ZP est rajoutée et renseignée.

CATÉGORIE	NOMBRE UP	NOMBRE ZP
H (pelouses et milieux ouverts)	41 (49%)	32 (15,5%)
L (Landes)	8 (10%)	63 (30,5%)
B (Bois)	17 (21,5%)	71 (34%)
D (diversifié)	17 (21,5%)	41 (20 %)



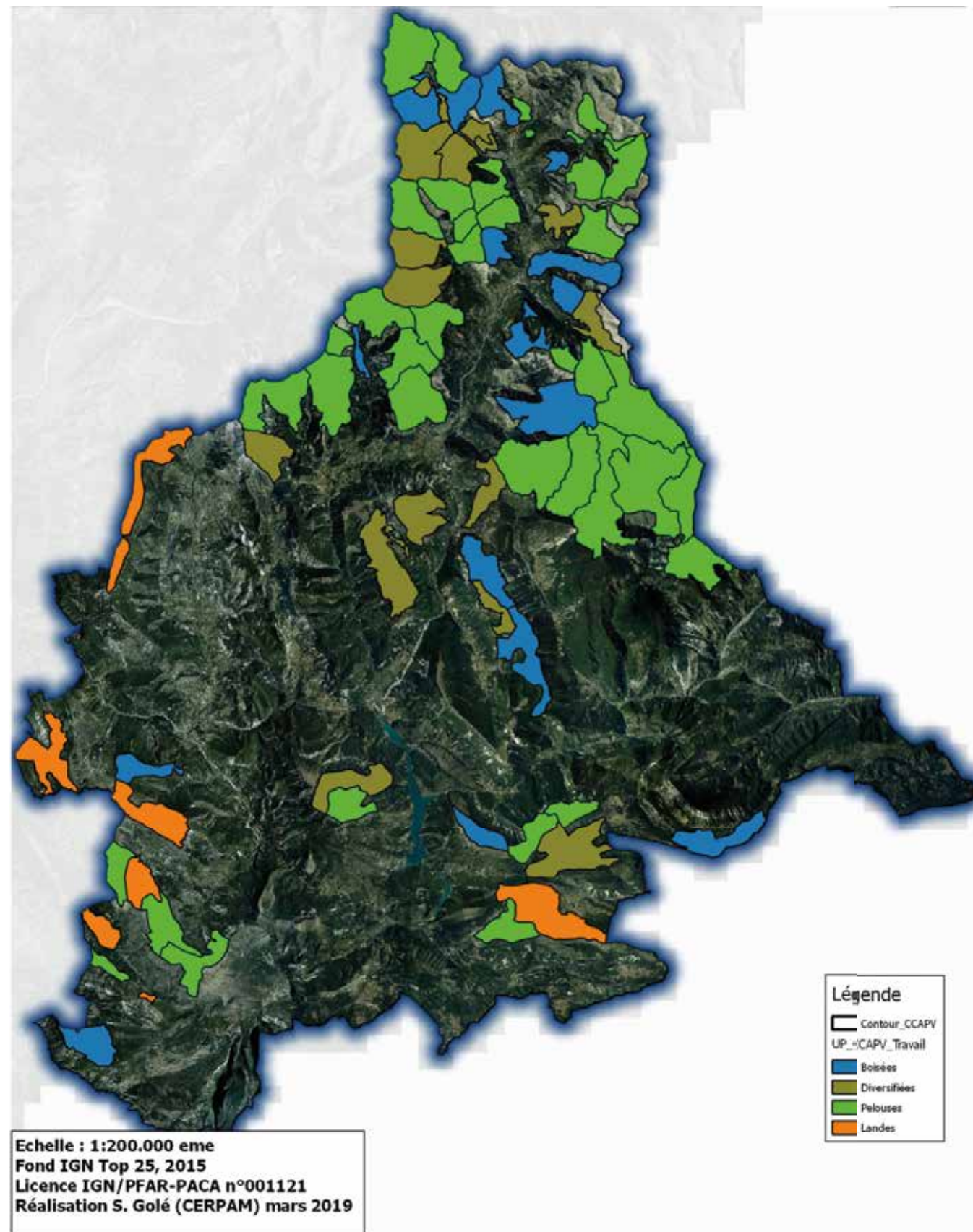
Éléments à retenir pour les UP :

- Elles sont en majorité composées de pelouses ou surfaces ouvertes herbeuses
- Une proportion non négligeable est composée majoritairement de bois (souvent de Mélèze)
- Une même proportion est composée de milieux diversifiés, essentiellement pelouses et bois.
- Les estives en landes sont présentes dans le Sud sur des estives dont l'altitude est inférieure à 1700 m.

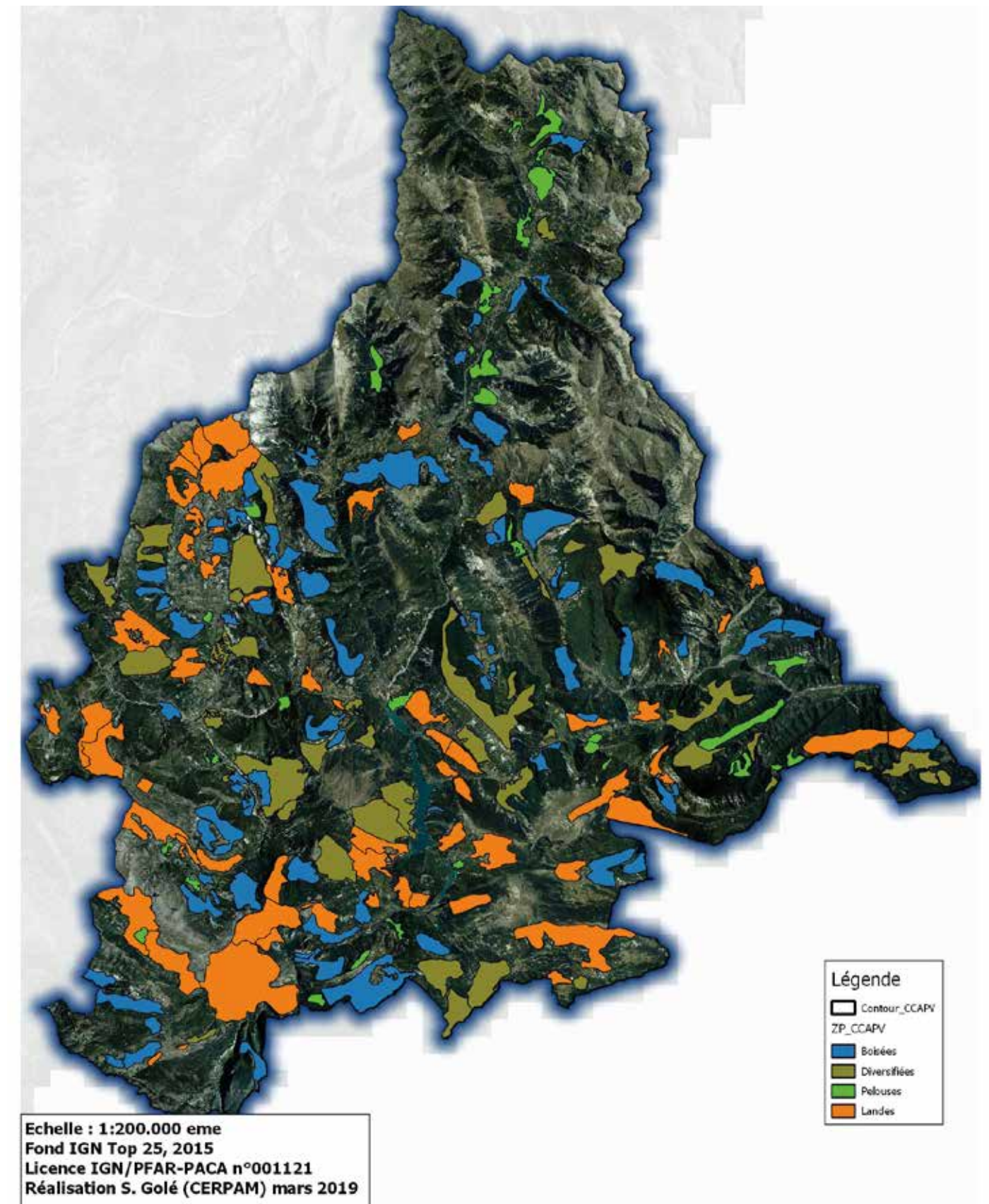
Éléments à retenir pour les ZP :

- Les ZP dont la végétation est majoritairement composée de milieux ouverts de type pelouse est largement minoritaire
- Ce sont les landes et les bois qui sont les plus présents
- Les ZP à végétation composite (landes et bois, ou landes et pelouses ou landes, bois et pelouses en association) sont également bien présentes.

Végétation majoritaire sur les estives



Végétation majoritaire sur les Zones Pastorales



Évaluation du niveau de Risque d'embroussaillage ou d'enrésinement

Chaque UP et ZP est analysée :

- Repérage du type de végétation selon les catégories de l'Enquête pastorale (H, L, B)
- Repérage des zones sujettes à embroussaillage ou enrésinement à un horizon de 10 ans
- Le niveau de risque est donné à l'échelle de la ZP ou l'UP

NIVEAU DE RISQUE	CRITÈRES
Risque NUL	La végétation est très majoritairement stable
Risque FAIBLE	La végétation s'embroussaille ou s'enrésine lentement (évolution mesurable > 10 ans) ou sur une toute petite surface
Risque FORT sur une PETITE SURFACE	La végétation s'embroussaille ou s'enrésine vite mais sur une petite surface (par rapport à la surface de l'UP ou ZP)
Risque FORT sur une GRANDE SURFACE	La végétation s'embroussaille ou s'enrésine vite et sur une grande surface de l'UP ou la ZP. Ce peut être le cas des UP ou ZP abandonnées et dont les dynamiques végétales ne peuvent plus être contenues de fait par le pâturage



Résultats

NIVEAU DE RISQUE	NOMBRE UP	NOMBRE ZP
Risque NUL	3 (3%)	0
Risque FAIBLE	24 (29%)	49 (24%)
Risque FORT sur une PETITE SURFACE	33 (40%)	71 (34 %)
Risque FORT sur une GRANDE SURFACE	23 (28%)	87 (42%)

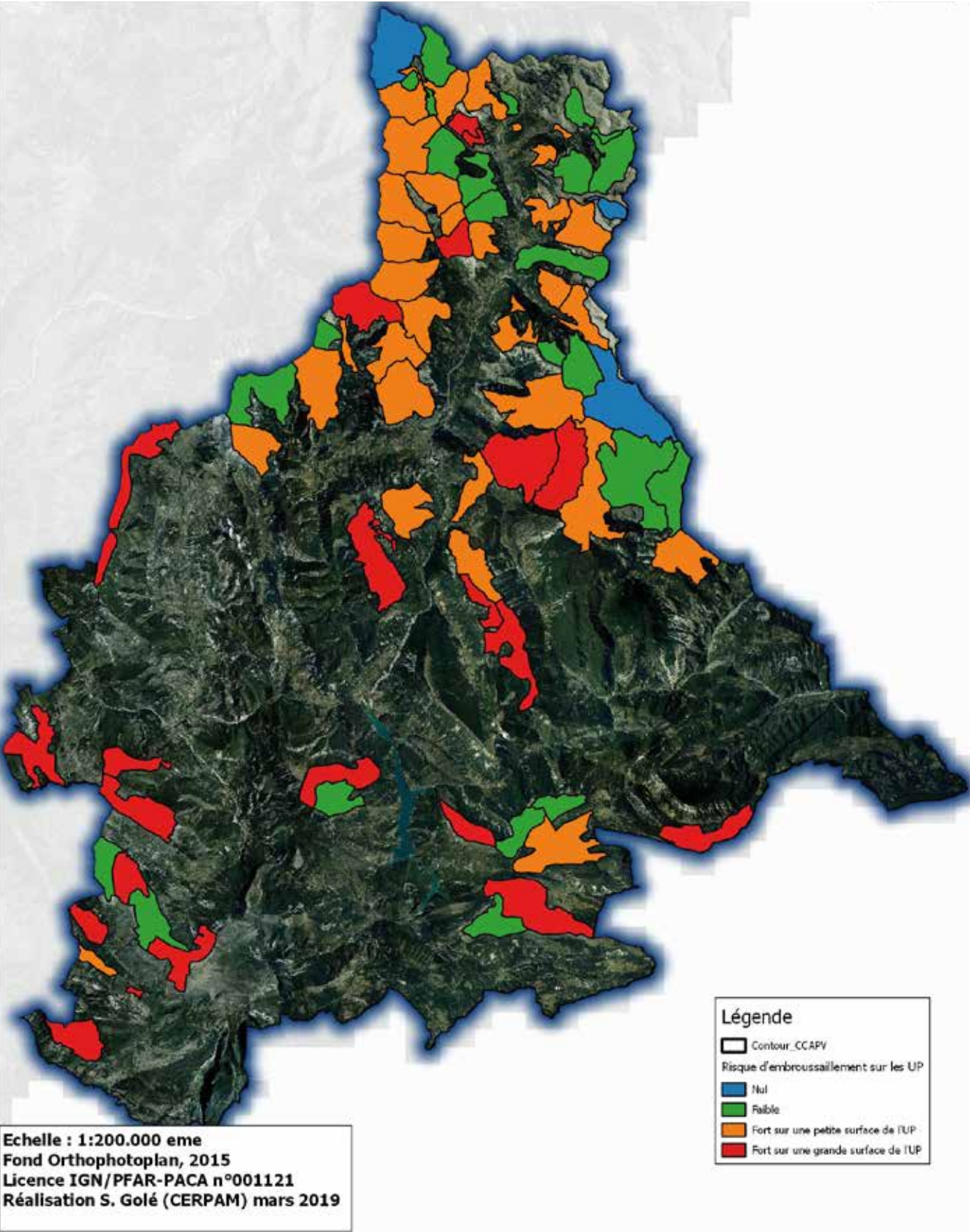


L'embroussaillage ou l'enrésinement apparait comme une véritable lame de fond sur le territoire de la CCAPV, que ce soit pour les ZP - ce qui semble normal au vu de leur faible altitude – avec 76 % des ZP en « risque fort », mais aussi pour les UP malgré leur altitude puisque 68% d'entre elles sont également en « risque fort ». Ce qui peut différencier les ZP et les UP est l'importance de la surface sur laquelle s'exerce ce risque au sein de l'espace pastoral : les UP sont davantage sujettes à des dynamiques d'embroussaillage ou d'enrésinement sur de petites surfaces (40 % des UP) alors que pour les ZP, la tendance est clairement à des dynamiques de grande ampleur (42% des ZP).

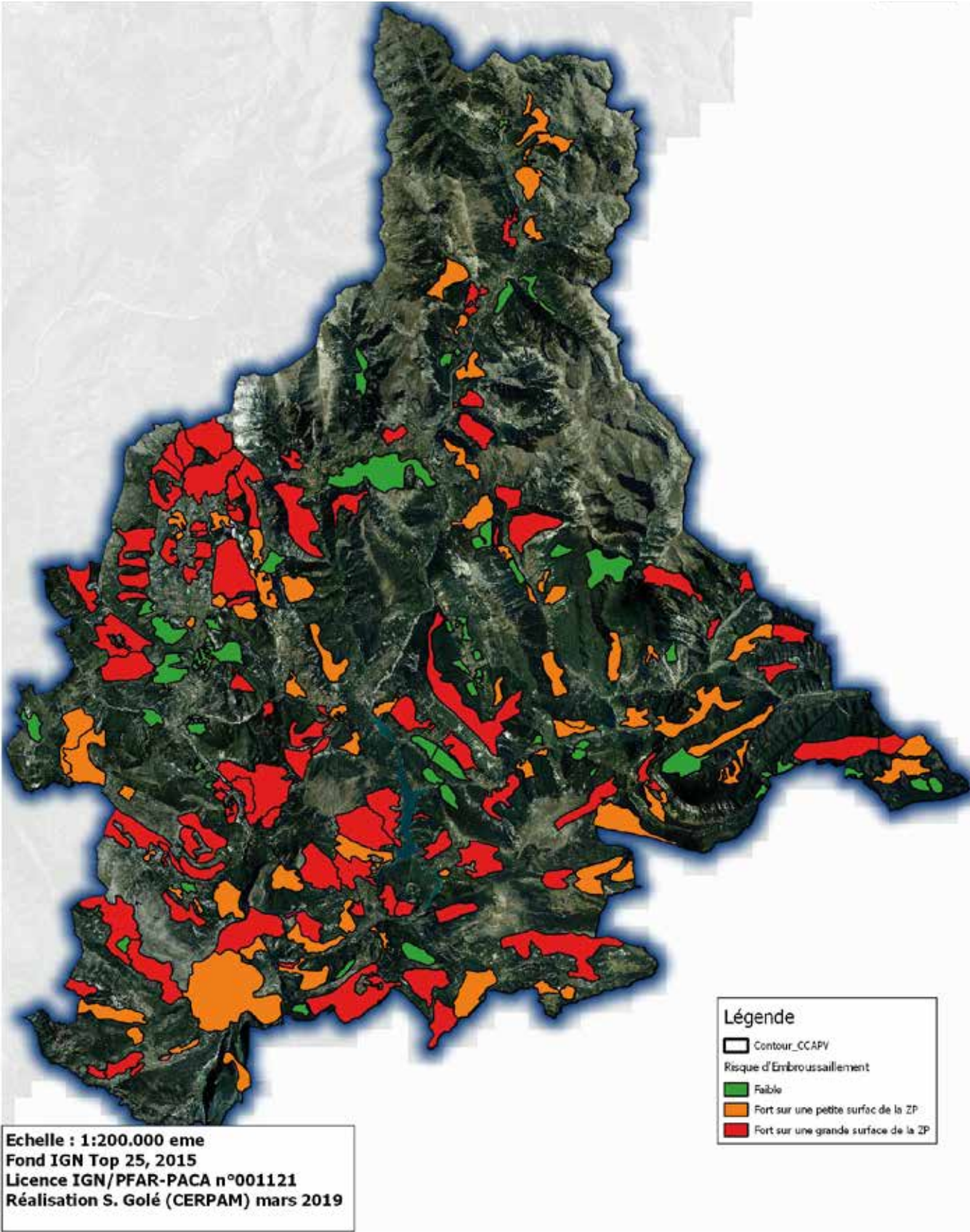
Il en résulte 4 risques majeurs pour le territoire :

- Baisse de la surface pastorale pour les troupeaux,
- Banalisation des paysages vers encore davantage de couverture de résineux
- Baisse globale de la biodiversité
- Augmentation sensible du risque incendie, a fortiori dans le contexte de changement climatique.

**Risque d'embroussaillage
sur les estives (UP)**



**Risque d'embroussaillage
sur les Zones Pastorales**



4. Multiusage : Problématique de confrontation des randonneurs, vttistes, cavaliers, et des chiens de protection.

La probabilité de rencontrer un problème randonneur/ chien de protection est lié au niveau de probabilité de rencontre des randonneurs avec les troupeaux ovins (et les chiens de protection qui l'accompagnent). Le niveau de probabilité est augmenté si le sentier est destiné à la pratique du VVT, car le VTT accroît le niveau de réaction des chiens qui vont généralement davantage au contact.

Il est ainsi proposé d'évaluer le niveau de probabilité de rencontre entre randonneurs, vttistes, cavaliers avec les chiens de protection par Unité Pastorale ou par Zone Pastorale.

4.1 Unités Pastorales d'altitude (ou Estives)

Ces unités pastorales sont utilisées pour la période estivale, entre 2 et 4 mois selon les estives.

Procédé pour établir le niveau de probabilité :

- Repérage de tous les sentiers qui traversent une UP ovine
- Repérage des sentiers dédiés à la pratique du VVT sur UP ovine
- Repérage de tous les sentiers de randonnée situé dans un périmètre de 200 m autour d'une cabane de berger utilisée (périmètre utilisé généralement pour installer un parc de nuit).

Classification de la probabilité de confrontation par UP

NIVEAU DE PROBABILITÉ	CRITÈRES
Probabilité nulle	Aucune traversée de sentier de randonnée OU UP bovine
Probabilité faible	Présence d'un Sentier de randonnée qui traverse l'estive en périphérie ou sur une faible distance
Probabilité forte	Présence d'un sentier qui traverse toute l'estive ET Présence d'un sentier de randonnée passant dans périmètre de 200 m autour d'une cabane utilisée une partie de l'estive ET / OU Présence d'un sentier dédié au VVT sur une faible longueur.
Probabilité très forte	Présence de plusieurs sentiers qui traversent l'estive ET Présence d'un sentier dédié au VVT sur une grande longueur ET / OU Présence d'un Sentier de randonnée passant dans périmètre de 200 m autour d'une cabane utilisée toute l'estive

Résultats

Le territoire de la CCAPV compte 83 Unités Pastorales dont 70 UP ovines donc susceptibles de détenir des chiens de protection et 13 UP bovines.

NIVEAU DE PROBABILITÉ	NOMBRE D'UP
Probabilité nulle	27 UP (32,5%) dont 13 UP ovines(15,5%) et 14 UP bovines (17%)
Probabilité faible	9 UP (11%)
Probabilité forte	15 UP (19%)
Probabilité très forte	32 UP (37,5%)

Ainsi, les UP sont très exposées au risque de rencontre entre les randonneurs (et autres pratiquants d'activités de pleine nature) : pour 56,5% d'entre elles la probabilité de rencontre peut être jugée comme forte ou très forte.

Si on ne retient que les UP Ovines, ce sont 67% d'entre elles qui se retrouvent dans cette situation.



4.2 Zones Pastorales (=zones hors utilisation estivale)

Ces zones pastorales peuvent être utilisées soit une partie de l'année (à 1 ou plusieurs saisons) soit toute l'année. Les ZP qui sont utilisées toute l'année présentent évidemment la plus forte probabilité de rencontre avec des chiens de protection. Certaines sont situées à proximité immédiate de zones habitées. Cet aspect a été pris en compte, en plus des activités de pleine nature.

Procédé pour établir le niveau de probabilité :

- Repérage de tous les sentiers qui traversent une UP ovine ou caprine
- Repérage des sentiers dédiés à la pratique du VVT sur UP ovine ou caprine
- Repérage de tous les sentiers de randonnée situé dans un périmètre de 200 m autour d'une cabane de berger utilisée (périmètre utilisé généralement pour installer un parc de nuit) ou d'un bâtiment d'élevage.

Classification de la probabilité de confrontation par UP

NIVEAU DE PROBABILITÉ	CRITÈRES
Probabilité nulle	Aucune traversée de sentier de randonnée ET / OU ZP bovine ET / OU ZP abandonnée
Probabilité faible	Présence d'un sentier de randonnée qui traverse la ZP en périphérie ou sur une faible distance
Probabilité forte	Présence d'un sentier qui traverse toute la ZP ET Présence d'un sentier de randonnée passant dans périmètre de 200 m autour d'une cabane ou d'un bâtiment d'exploitation. ET / OU Présence d'un sentier dédié au VVT sur une faible longueur ----- Présence de plusieurs sentiers qui traversent la ZP ET Utilisation 1 saison par an
Probabilité très forte	Présence de plusieurs sentiers qui traversent la ZP qui est utilisée de 2 à 3 saisons par an ET Présence d'un sentier dédié au VVT sur une grande longueur ET / OU Présence d'un Sentier de randonnée passant dans périmètre de 200 m autour d'une cabane ou d'un bâtiment d'exploitation. ----- ZP à proximité d'une zone habitée
Probabilité maximale	Présence de plusieurs sentiers qui traversent la ZP, dont éventuellement VTT ET Utilisation de la ZP toute l'année



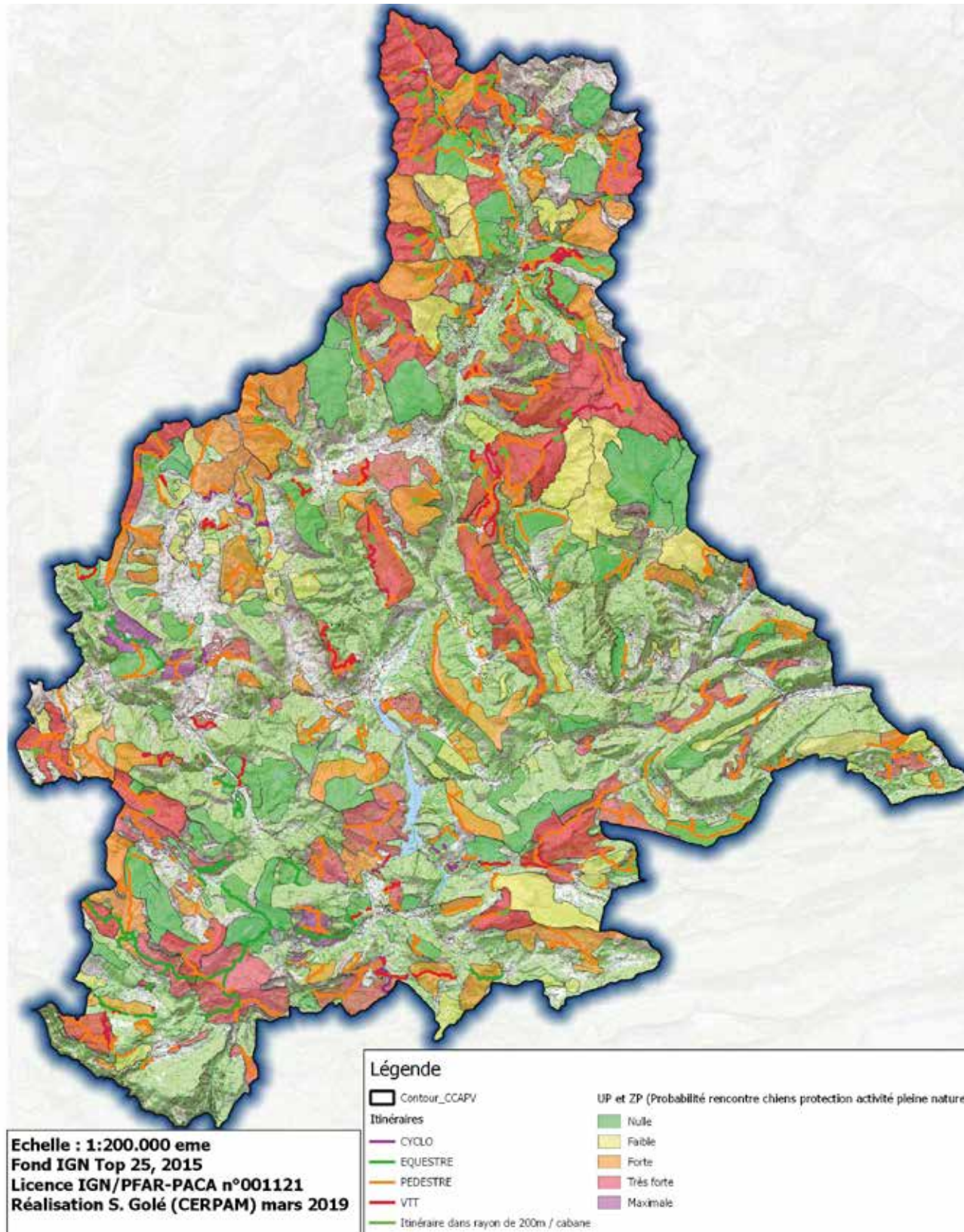
Résultats

La CCAPV compte 207 Zones Pastorales, dont 190 utilisées et 27 abandonnées ou potentielles. Parmi les ZP utilisées, 157 comportent un élevage ovine ou caprin, 36 sont uniquement bovines ou équines donc sans chiens de protection.

NIVEAU DE PROBABILITÉ	NOMBRE DE ZP
Probabilité nulle	47 dont seulement 17 comportant une activité ovine (25% des ZP utilisées)27 abandonnées ou potentielles. Parmi les ZP utilisées, 157 comportent un élevage ovine ou caprin, 36 sont uniquement bovines ou équines donc sans chiens de protection.
Probabilité faible	41 (21,5% des ZP utilisées)
Probabilité forte	48 (25% des ZP utilisées)
Probabilité très forte	48 (25% des ZP utilisées)
Probabilité maximale	6 (3,5% des ZP utilisées)

102 ZP comportent une probabilité à minima forte de rencontre des pratiquants d'activités de pleine nature avec les chiens de protection, soit 53 % des ZP utilisées.

Unités pastorales à fonction d'Estive, Zones Pastorales et activités de pleine nature



5. État des lieux de l'avenir des Estives et des Parcours par rapport à la transmission des exploitations

La question de la transmission des exploitations est ici regardée au travers des territoires d'estives (UP) ou de parcours (ZP). L'objet du travail est d'identifier l'horizon du départ à la retraite du ou des exploitant(s) utilisant chaque UP ou ZP (> ou < 10 ans) et dans le cas où il serait < 10 ans, d'identifier si la succession est connue ou pas. L'enjeu étant de révéler le risque d'abandon de tel ou tel territoire dans les 10 années à venir. La classification de telle ou telle UP ou ZP s'est faite à "dire d'experts". Les données présentées peuvent donc comporter quelques erreurs.

5.1 Estives (Unités Pastorales) : une probable stabilité

D'une manière générale, les estives sont très demandées, que ce soit par les éleveurs du territoire, du département ou même de la Région. Aussi, le risque d'abandon du fait d'un problème lié à la transmission semble peu probable. Des causes comme les restrictions réglementaires (ONF, PNM), la prédation, ou encore la concurrence avec d'autres activités sont à prendre avec davantage de sérieux puisqu'elles sont déjà à l'origine de disparition de pâturages d'estive.

Le cas de la transmission des estives est un peu particulier dans la mesure où nombre d'entre elles sont collectives (55 sur les 80 UP utilisées).

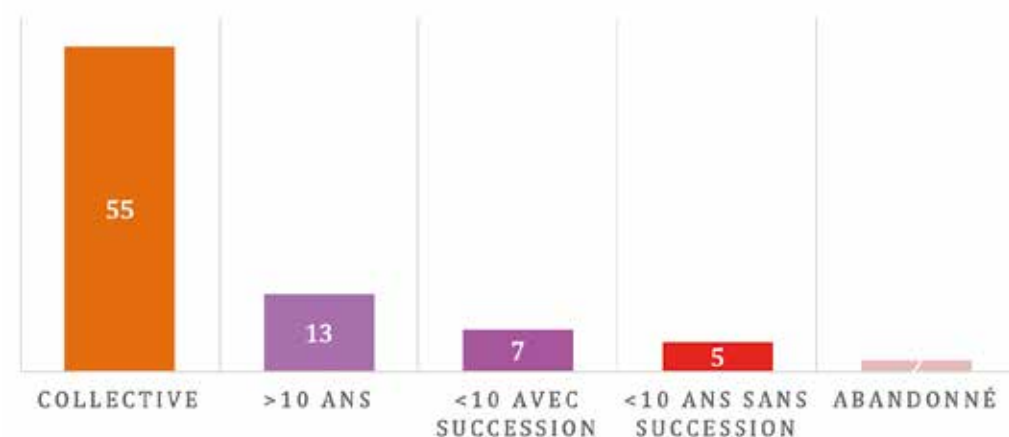
Les Groupements pastoraux (GP) sont une forme de regroupements d'éleveurs. Les départs et les arrivées des membres sont gérés au sein du Conseil d'administration qui régit chaque groupement. Ainsi, les GP sont une forme très intéressante pour assurer l'usage pastoral sur le temps long, du fait de cette possibilité de remplacer les membres. Pour cette raison, nous avons considéré que le risque d'abandon pour les territoires collectifs ne se posait pas s'agissant de la transmission.

De ce point de vue, les estives sont majoritairement (55/80) pas concernées par l'enjeu d'abandon du fait de la transmission.

La question centrale toutefois relative aux GP, est le renouvellement à l'intérieur du GP, et notamment, les éleveurs du territoire ont-ils tous accès à ces formes collectives, ou encore les places dans les GP sont-elles équitablement partagées ?



NOMBRE D'ESTIVES



En revanche, pour les estives individuelles (25/80) la question se pose directement puisque l'estive fait partie intégrante de l'exploitation agricole.

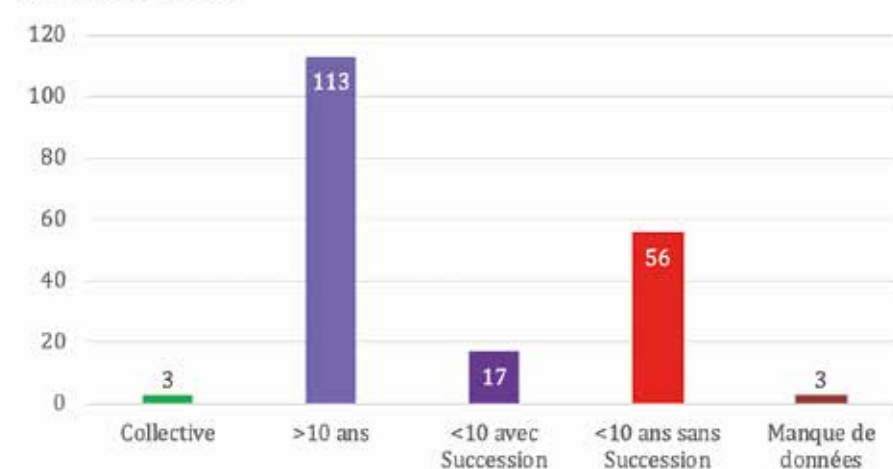
Les résultats montrent que seules 5 d'entre elles sont concernées par un départ à la retraite dans les 10 ans et aucun repreneur n'est pour l'heure connu. L'avenir de ces territoires est donc directement lié à la reprise de l'exploitation. Il s'agit des estives de :

- Vacheresse et le Villard (bovins) à Allos,
- La Sellanche (ovins) à Beauvezer
- Lachen (ovins) à Thorame-Basse
- Et la crête des Ferrières (bovins) à Val de Chavagne

5.2 Parcours (Zones Pastorales) : l'enjeu majeur des 10 prochaines années

Contrairement aux estives, les parcours sont très majoritairement individuels : seuls 3 ZP sont collectives sur les 192 utilisées à l'échelle de la CCAPV. Leur devenir est donc directement lié à celui de l'exploitation. Ce sont donc près de 33.000 ha qui sont en jeu. Le graphique suivant montre le nombre de ZP de chaque catégorie.

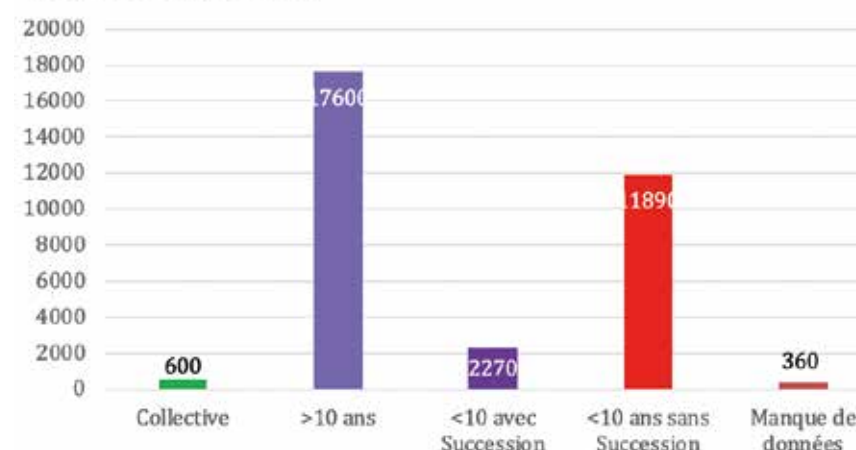
Nombre de ZP



Il apparaît qu'une majorité (133 / 192) dispose d'un avenir assuré durant les 10 années à venir. En revanche le nombre de ZP pâturées par un exploitant concerné par la retraite dans les 10 années prochaines et sans successeur connu à ce jour, est très loin d'être négligeable puisqu'il est au nombre de 56.

Le graphique suivant précise la surface de chaque catégorie :

Surface en hectares



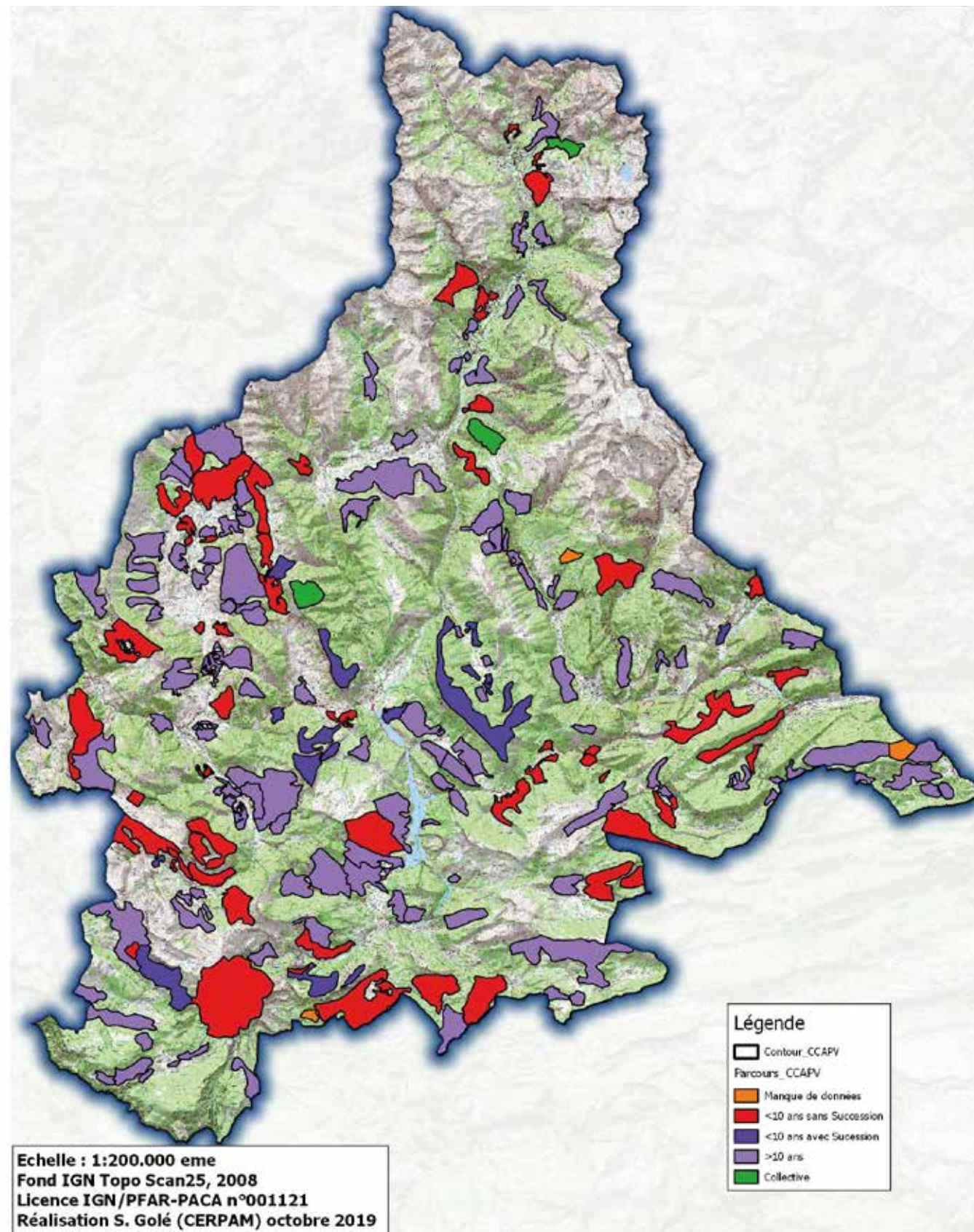
Celui-ci montre que si pour 60 % de la surface en ZP du territoire, l'avenir dans les 10 ans semble assuré, en revanche, la catégorie des « <10 ans sans succession » rassemble quelque 11.890 ha, soit plus du tiers de la surface des ZP (36%) !

La reprise de ces exploitations apparaît comme un enjeu majeur pour le maintien de ces espaces pâturés de la CCAPV.

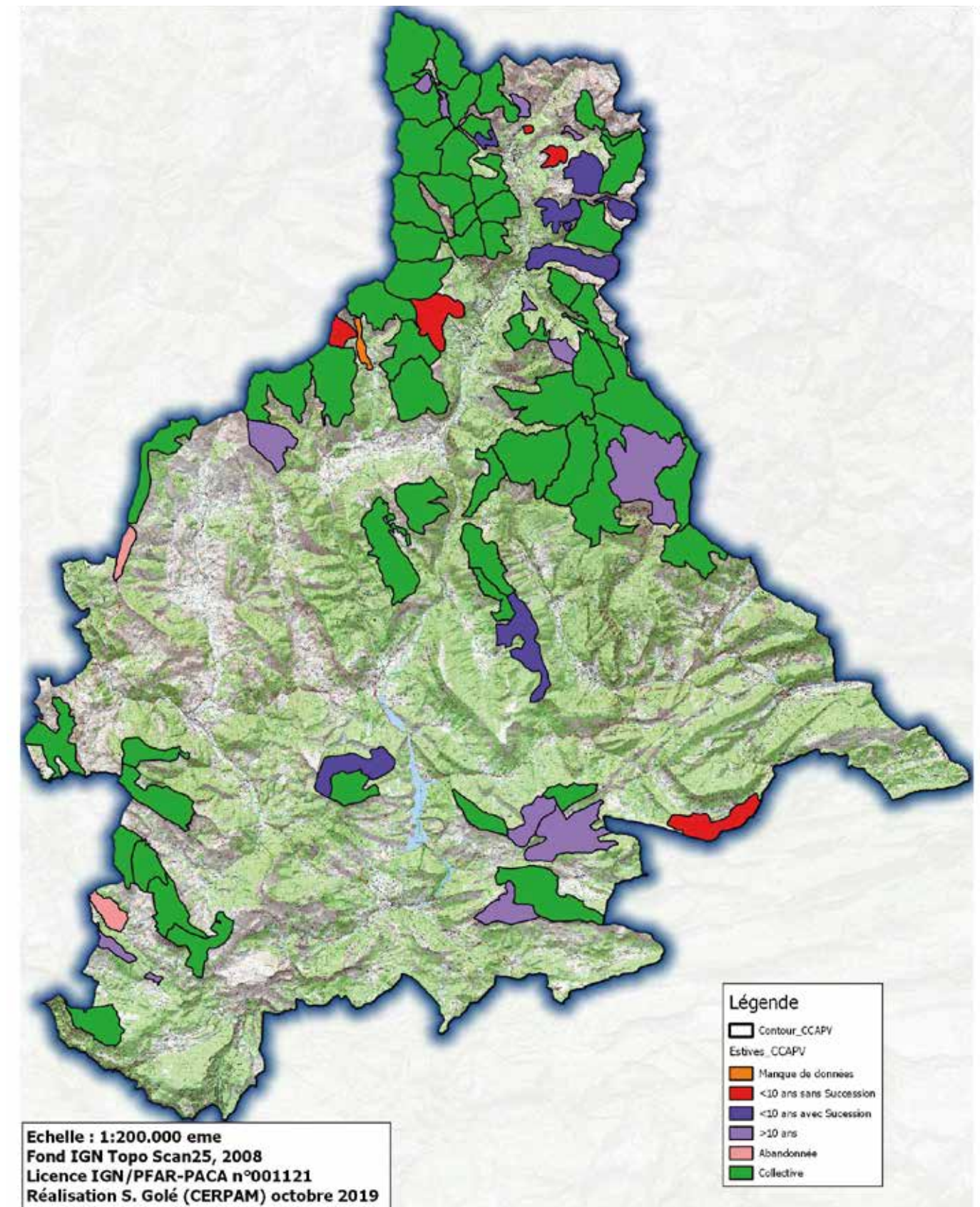
Il en va du nombre d'actifs agricoles sur le territoire comme de l'entretien des paysages ou de la conservation de la biodiversité à laquelle ses espaces pâturés participent grandement.



Devenir des parcours (Zones Pastorales) Transmission des Exploitants



Devenir des Estives Transmission des Exploitants



6. Zones à potentiel pastoral

ZONES À POTENTIEL PASTORAL	NOMBRE	SURFACE
UP (Estives)	3	690 ha
ZP (Parcours)	21	

Le potentiel pastoral du territoire de la CCAPV repose très largement sur les surfaces de parcours, souvent boisées, avec 21 territoires potentiels pour une surface loin d’être négligeable de 4560 ha. Ces territoires sont d’anciennes pâtures dont l’abandon peut être très ancien, mais pas seulement. En effet, si les origines anciennes des territoires pastoraux tiennent d’une part à la politique de reboisement, et d’autre part à l’intensification de l’agriculture qui a délaissé les territoires les moins adaptés, pour les causes les plus récentes, on peut citer l’arrêt de l’activité sans reprise, la prédation (l’absence de reprise, pouvant être une conséquence de la prédation), des problèmes d’origine foncière dont des concurrences avec d’autres activités (chasse, par exemple).

Ces territoires sont souvent des versants qui peuvent disposer d’une ressource boisée significative et d’une grande valeur paysagère. Du fait de leur surface, ils sont certainement un atout pour créer de nouvelles activités d’élevage. Leur reconquête tient à la mobilisation foncière ainsi qu’à leur accessibilité pour y réaliser des travaux d’amélioration.

Le maintien des territoires intermédiaires actuellement pâturés tient :

- ▶ Au maintien des aides de la PAC
- ▶ À leur possibilité d’adaptation à la prédation (possibilités de réduire la vulnérabilité : débroussaillage, cabane, etc...)
- ▶ Leur résistance au changement climatique

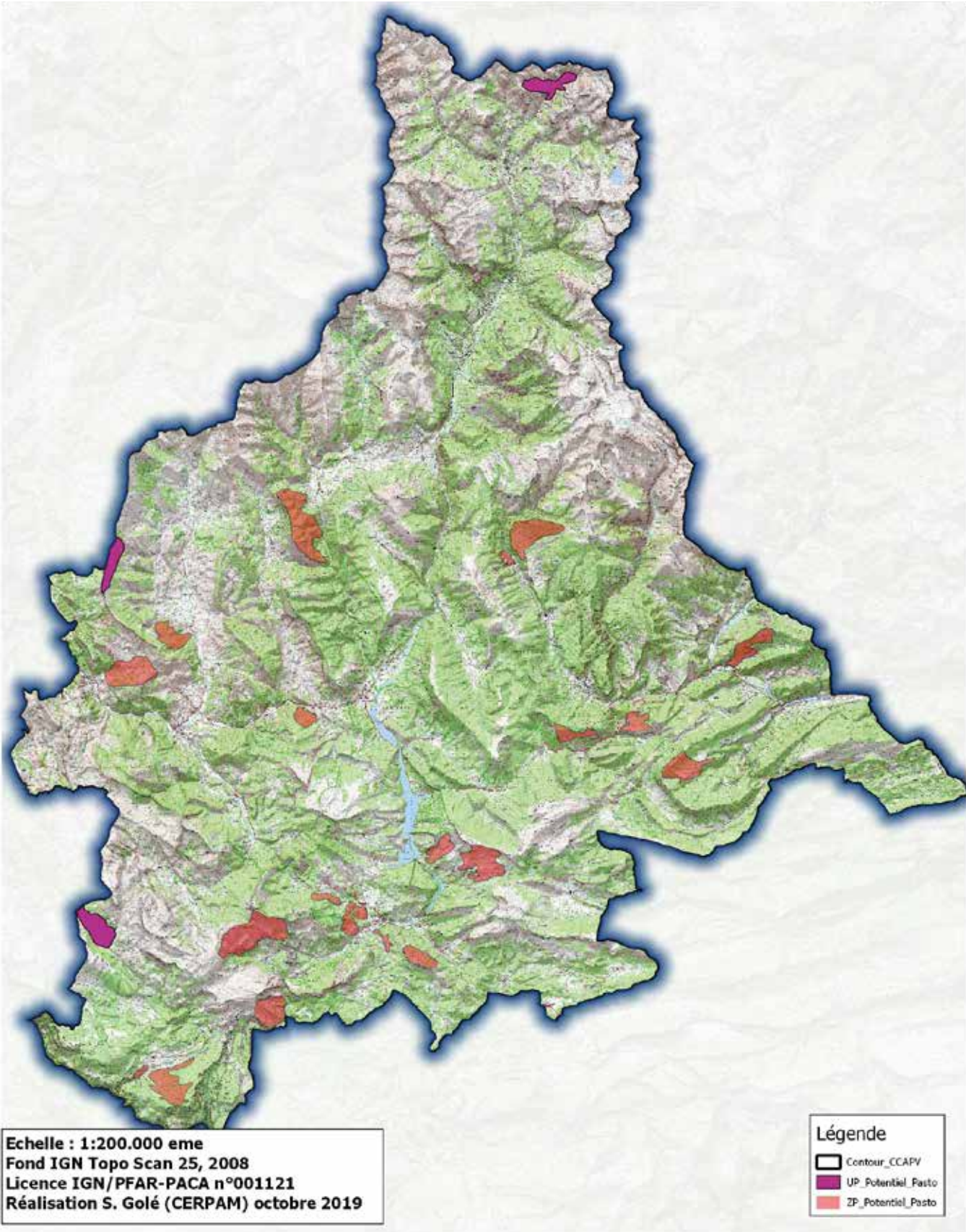
Les estives potentielles sont quant à elles, très peu nombreuses : 3 pour une surface totale inférieure à 700 ha. La plus au Nord, est une estive qui a été mise en défens par le PNM. La volonté de mise en défens ou de réduction des surfaces pastorales ou des effectifs animaux, est une tendance du PNM : Encombrette, Valonnet, Col des Champs, Lac d’Allos ont été concernés récemment très directement.

Une estive de moyenne altitude a été abandonnée du fait des effets conjugués de la sécheresse, de la prédation et de l’absence de cabane pour pouvoir protéger le troupeau. L’estive la plus au Sud, qui est en réalité un parcours utilisé à fonction d’estive, sera très probablement reprise par un éleveur pour une fonction printanière ou automnale.

Les deux menaces majeures s’agissant des estives semblent être :

- ▶ La prédation, avec une tendance à une sous-utilisation des secteurs les plus vulnérables, ainsi que des modifications de pratiques pouvant être néfastes pour la ressource pastorale.
- ▶ Une politique de restriction des usages : mise en défens, réduction des surfaces et des effectifs.

Zones à potentiel Pastoral
UP (Estives) et ZP (Parcours)



C. PLAN D'ACTIONS

Suite à la présentation de cet état des lieux et des enjeux lors du comité de pilotage du 7 février 2020 à Saint Julien du Verdon, plusieurs pistes d'actions se dessinent, qui pourront se mettre en place dans le cadre d'un travail mutli-partenarial.

RÉOUVERTURE DE MILIEU



- ▶ Travailler en lien avec les projets forestiers et développer le sylvopastoralisme, notamment dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 du grand Coyer
- ▶ Suivre le projet CAMPAS porté par le PNRV (Feader mesure 16.7.1), projet dont nous sommes partenaires.
- ▶ Mener une réflexion sur la réglementation boisement en rapport avec la problématique de la loi sur le défrichement (en opposition avec notre volonté de maintenir/rouvrir le milieu).
- ▶ Soutien aux démarches ou aux sources de financement d'opération visant le maintien d'espaces ouverts, notamment : les MAEC « Ouverture de Milieu », « Maintien d'ouverture de milieu mécanisé », les aides au broyage post coupe sylvopastorale, ...

COMMUNICATION ET PROMOTION

- ▶ Continuer la politique de communication autour des activités pastorales envers les enfants et les habitants du territoire et envers la population touristique.
- ▶ Voir avec la CA04 sur la poursuite des journées en alpage.
- ▶ Diffuser les outils de communication créés : exposition et vidéos.



ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET CHIENS DE PROTECTION

- ▶ La problématique risque de s'intensifier : faire le point avec les actions prévues par la DDT et par le CD04.
- ▶ Suivre les projets qui émergent sur d'autres territoires (coopération Leader, film d'animation alpes du nord)
- ▶ Mener un travail de médiation : sensibiliser au respect mutuel, au savoir-vivre et éviter les réactions « à chaud ». Travailler en concertation entre le monde de l'élevage et le monde de l'activité touristique (et activités de pleine nature).
- ▶ Poursuivre la présence de médiateurs.
- ▶ Cibler des éventuels « points chauds » et trouver des solutions au cas par cas.
 - Un premier essai pourrait être envisagé sur le secteur des lacs de Lignin, notamment dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

PRÉDATION ET BIODIVERSITÉ

- ▶ Prendre en compte les impacts sur les alpages des modifications de pratiques engendrées par la prédation et les mesures de protection (retour en parcs de nuits à proximité des cabanes). Travaux scientifiques (INRAE – CERPAM)
- ▶ Expérimentation de nouvelles pratiques sur les sites Natura 2000.
- ▶ Participer au comité de suivi de la prédation par arrondissement coordonné par la Préfecture.



SCOT - URBANISME - FONCIER

- ▶ Prise en compte des spécificités pastorales dans les documents d'urbanisme et le futur SCOT ((re)connaître les pratiques, l'organisation, les besoins et les attentes des acteurs).
- ▶ Soutien à l'organisation foncière des pâturages : encourager les municipalités à créer des AFP Autorisées. A mettre en lien avec les associations de gestion forestière.
- ▶ Faisabilité de créer des cabanes secondaires ou de petites bergeries tunnels pour mettre à l'abri les troupeaux.



RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

- ▶ Suite à la carte sur l'enjeu du renouvellement des générations, 12 000 ha sont potentiellement concernés par des départs à la retraite sans successeur : intensifier le travail avec le Point Accueil Transmission de la CA04 et s'appuyer sur la commission locale.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

- ▶ La nouvelle PAC est prévue pour 2023, une volonté politique sera nécessaire pour défendre les aides du second pilier, notamment l'ICHN, qui ont un fort impact sur nos activités d'élevage extensif en zone de montagne.

FORMATION /SENSIBILISATION DES NOUVEAUX ÉLUS

- ▶ Diffusion de cette étude auprès des 41 mairies



CONCLUSION

Le pastoralisme est un des éléments fondateurs de l'identité de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon. Notre territoire est vaste, avec des spécificités du nord au sud, de l'est ou l'ouest, mais l'élevage pastoral s'affirme comme un trait d'union entre nos communes.

Cette étude présente un état des lieux et amorce une réflexion sur les principaux enjeux à court et moyen terme. Elle n'a pas la prétention d'être exhaustive tant le sujet est vaste et dépasse nos frontières, mais elle permet de partager des constats, d'exprimer des pistes de réflexion et de proposer des actions.

Cette activité ancestrale, mais néanmoins contemporaine, participe à l'économie rurale, correspond à des méthodes d'élevage extensif plébiscitées par les consommateurs et contribue au dynamisme de notre territoire. Le passage des troupeaux rythme les saisons et continue d'émerveiller petits et grands. D'ailleurs, l'année 2020 a vu l'inscription de la transhumance à l'inventaire français du patrimoine culturel immatériel. Avec une tendance à l'embroussaillage et à l'enrésinement du milieu naturel, l'activité pastorale a un rôle à jouer dans le maintien des milieux ouverts, dont l'importance pour la biodiversité n'est plus à démontrer. Le pastoralisme est une activité transversale, en mutation constante et c'est surtout un métier de passion qui contribue à façonner notre territoire.

Dans le même temps, nous ne pouvons occulter le fait que les conflits d'usage se multiplient et la situation se tend sur les alpages et dans les vallées. L'évolution du climat et la prédation impliquent d'importants changements de pratique qui ne sont pas sans conséquences : l'accès à l'eau, l'évolution des parcours pastoraux, la présence des chiens de protection, l'abandon des secteurs isolés, les conditions de travail de plus en plus difficiles pour les berger.e.s et éleveur.euses, le retour en parc de nuit et le passage répété des troupeaux,... Les incompréhensions, la méconnaissance entre les acteurs et les positions très tranchées génèrent des difficultés pour trouver collectivement des solutions adaptées.

Pour la communauté de communes, dans les années à venir, ce sera un réel challenge. Nous avons le devoir de nous saisir de ce sujet et d'œuvrer pour une cohabitation la plus harmonieuse possible entre les différents usagers de l'espace. La tâche sera ardue, nous aurons besoin du soutien et de la volonté constructive de tous, y compris de nos partenaires ; mais le défi sera relevé j'en suis certain, car un territoire comme le nôtre ne peut se passer de l'élevage pastoral.

Maurice Langier

Président de la CCAPV





Adresse de sites :

- ▶ http://enquete-pastorale.irstea.fr/zone_telechargement.php
- ▶ <https://rga.revues.org/2462>
- ▶ http://www.agronomie.asso.fr/fileadmin/user_upload/Evenements_AFA/Ateliers_terrain/Atelier_Alsace_Paysage_2015/Atelier_2015_Alsace_Paysage_Compte_Rendu.pdf
- ▶ <http://www.museedesmerveilles.com/fr/evenements/evenements-archives/expo-archives-2005/secrets-de-berger/?cleanCache=1>
- ▶ <http://belvisi.eu/project/paysages-en-mouvement/>
- ▶ <http://www.hautetraverseedebelledonne.com/oulessentiersdesbergersenbelledonne>
- ▶ <http://idele.fr/reseaux-et-partenariats/unites-mixtes-technologiques/umt-pasto.html>
- ▶ <http://onvousditpatou.wixsite.com/association/blog>
- ▶ <https://fr-fr.facebook.com/On-vous-dit-Patou-725778520854238/>
- ▶ <https://www.touteleurope.eu/actualite/politique-agricole-commune-comment-ca-marche.html>
- ▶ <http://www.bio-provence.org/Chiffres-cles-de-la-bio-en-PACA-120>
- ▶ www.idele.fr

Référence bibliographique :

- ▶ « Pasteurs, paysages Pastoralisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur » de Patrick FABRE et Jean-claude DUCLOS, Lionel ROUX – Photographe, 2016.
- ▶ Hautes solitudes, sur les traces des transhumants, Anne Vallaeys, éd. De la Table Ronde, 256 pages, 17.50 €, 2017.
- ▶ Bergères en leurs alpages, Hélène Armand, Pedrotti Christian,
- ▶ Terres pastorales, www.lerouergue.com (mil'ouv et life +)
- ▶ « Entre production d'agneaux, incitations environnementales et inscription dans le local », Jacques Lasseur, Lucie Dupré, POUR, n°231, septembre 2017
- ▶ Guide de la filière viande en paca (interbev)
- ▶ « Paysage et pastoralisme, réinvestir les espaces de la transhumance dans le Haut Verdon », rapport de stage de Laura Nowak, 2017, Ecole du Paysage de Blois.
- ▶ « Le multiusage des espaces pastoraux : le paysage comme levier pour harmoniser les tensions liées au partage de l'alpage. Cas du Haut-Verdon », Mémoire réalisé par Aude WARTER, dans le cadre d'un stage en collaboration avec CIPRA France et la Communauté de communes Alpes Provence Verdon. Mémoire de fin d'études d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, spécialisation Projet de Paysage, Site et Territoire. 2019. (<https://www.cipra.org/fr/publications/le-multiusage-des-espaces-pastoraux-le-paysage-comme-levier-pour-harmoniser-les-tensions-liees-au-partage-de-lalpage-cas-du-haut-verdon>)

Sources des principales données :

- ▶ DDT 04
- ▶ Enquête IRSTEA
- ▶ MSA Alpes Vaucluse
- ▶ Étude sur l'installation à l'échelle des Alpes : <http://pastoralpes.fr/Renouvellement-agricole-sur-le->
- ▶ Cas types ovins, bovins caprins :
 - **Ovins** : http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/dossier-de-15-cas-types-ovins-viande-du-sud-est-conjoncture-20172018.html
 - **Caprins** : <http://idele.fr/domaines-techniques/publication/idelesolr/recommends/cas-types-caprins-paca-fromagers.html>
 - **Bovins** : http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/resultats-technico-economiques-2018-des-cas-types-bovins-allaitants-de-rhone-alpes-et-paca.html
- ▶ **Enquête de l'AD 04** sur le territoire pour la smart ruralité
<http://ccapv.fr/enfance-et-jeunesse/10-toute-l-actualite-ccapv/273-smart-ruralite>
<https://www.investinalpesdehauteprovence.com/wp-content/uploads/2019/03/portrait-territoire-APV.pdf>
<https://fr.calameo.com/read/00006919311d8e3afd819>
- ▶ **Résultats technico-économiques ovins viande** : Chambre d'Agriculture 04
<https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-alpes-de-haute-provence/vous-etes-agriculteur/piloter-votre-entreprise/bilan-technico-economique-de-votre-elevage-ovin-viande/>
- ▶ **Chambre régionale d'agriculture** : Loup et prédation
<https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-positions/agriculture-et-societe/predation-du-loup-actualites-2019/>
- ▶ **La lettre d'information sur le loup et les activités d'élevage (Info Loup), DREAL**
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/lettre-d-information-infoloup-a3856.html>



ANNEXES

Age Moyen des Exploitants en 2018

Commune		Libellé	Age Moyen
4005	Allons	Age Moyen Nb. d'exploitants	51 4
4006	Allos	Age Moyen Nb. d'exploitants	37 4
4007	Angles	Age Moyen Nb. d'exploitants	47 3
4008	Annot	Age Moyen Nb. d'exploitants	41 6
4022	Barême	Age Moyen Nb. d'exploitants	49 8
4025	Beauvezer	Age Moyen Nb. d'exploitants	50 3
4030	Blieux	Age Moyen Nb. d'exploitants	50 6
4032	Braux	Age Moyen Nb. d'exploitants	S S
4039	Castellane	Age Moyen Nb. d'exploitants	49 17
4042	Castellet les Sausses	Age Moyen Nb. d'exploitants	S S
4043	Val de Chalvagne	Age Moyen Nb. d'exploitants	0 0
4055	Chaudon Norante	Age Moyen Nb. d'exploitants	48 4
4059	Clumanc	Age Moyen Nb. d'exploitants	49 16
4061	Colmars les Alpes	Age Moyen Nb. d'exploitants	47 6
4069	Demandolx	Age Moyen Nb. d'exploitants	S S
4076	Entrevaux	Age Moyen Nb. d'exploitants	51 9
4090	Le Fugeret	Age Moyen Nb. d'exploitants	53 4
4092	La Garde	Age Moyen Nb. d'exploitants	0 0
4099	Lambruisse	Age Moyen Nb. d'exploitants	53 6
4115	Méailles	Age Moyen Nb. d'exploitants	54 4

4133	Moriez	Age Moyen Nb. d'exploitants	57 8
4136	La Mure-Argens	Age Moyen Nb. d'exploitants	49 3
4144	la Palud sur Verdon	Age Moyen Nb. d'exploitants	51 8
4148	Peyroules	Age Moyen Nb. d'exploitants	59 8
4170	La Rochette	Age Moyen Nb. d'exploitants	49 6
4171	Rougou	Age Moyen Nb. d'exploitants	S S
4173	Saint André les Alpes	Age Moyen Nb. d'exploitants	50 4
4174	Saint Benoît	Age Moyen Nb. d'exploitants	44 5
4180	Saint Jacques	Age Moyen Nb. d'exploitants	S S
4183	Saint Julien du Verdon	Age Moyen Nb. d'exploitants	S S
4187	Saint Lions	Age Moyen Nb. d'exploitants	S S
4194	Saint Pierre	Age Moyen Nb. d'exploitants	S S
4202	Sausses	Age Moyen Nb. d'exploitants	S S
4204	Senez	Age Moyen Nb. d'exploitants	39 3
4210	Soleilhas	Age Moyen Nb. d'exploitants	50 3
4214	Tartonne	Age Moyen Nb. d'exploitants	54 8
4218	Thorame Basse	Age Moyen Nb. d'exploitants	49 15
4219	Thorame Haute	Age Moyen Nb. d'exploitants	51 11
4224	Ubraye	Age Moyen Nb. d'exploitants	54 15
4236	Vergons	Age Moyen Nb. d'exploitants	57 6
4240	Villars Colmars	Age Moyen Nb. d'exploitants	S S
Total		Age Moyen Nb. d'exploitants	49 216
AHP		Age Moyen Nb. d'exploitants	51 2 255

Source : Aides PAC 2018

Copie de Etude CCAPV olivia dhaene (diffusion).xls / Age Expl. Com

Tableau de la DDT sur les aides PAC

Commune	Libellé	Premier pilier												Montant net payé Total
		Montant net payé Production de légumineuses fourragères	paiement de base	paiement redistributif	paiement vert	paiement en faveur des JA	Montant net payé Aides ovines	Montant net payé Aides caprines	Montant net payé Aides aux bovins allaitants	Montant net payé Aides aux bovins laitiers	Montant net payé Aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio			
AE	Vallée de la Vaire et du Var / secteur Annot-	12 347,64 € 13	400 044,92 € 45	113 689,75 € 45	280 342,56 € 45	11 401,42 € 5	130 550,50 € 19	2 507,45 € 3	22 717,31 € 9	S S	0,00 € 0	S S	973 925,00 € 45	
HV	Haut Verdon	33 349,38 € 19	538 004,06 € 38	110 430,31 € 38	373 825,89 € 38	23 013,24 € 11	208 822,99 € 24	S S	15 368,99 € 4	S S	S S	S S	1 305 055,52 € 38	
MV	Moyen Verdon	27 634,27 € 23	801 757,40 € 62	141 549,70 € 62	556 003,29 € 62	9 260,04 € 4	260 049,70 € 30	5 997,49 € 7	1 837,96 € 1	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	1 804 089,85 € 63	
VA	Vallées des Asses	52 994,48 € 30	708 438,83 € 54	138 680,74 € 54	489 111,05 € 54	12 578,68 € 6	346 531,29 € 31	S S	15 370,73 € 4	0,00 € 0	0,00 € 0	S S	1 765 569,44 € 54	
	Total	126 326 € 85	2 448 245 € 199	504 351 € 199	1 699 283 € 199	56 253 € 26	945 954 € 104	11 216 € 13	55 295 € 18	S S	S S	S S	5 848 640 € 200	
	AHP	1 036 165,83 € 475	17 266 759,01 € 1 701	3 948 541,12 € 1 702	11 916 142,28 € 1 703	380 367,39 € 194	3 394 588,98 € 410	102 546,87 € 82	808 496,35 € 160	47 242,89 € 19	2 779,45 € 13	47 242,89 € 19	39 407 726,47 € 1 710	

Source : Dossier PAC 2017 (premier pilier) 2016 (second pilier)

Commune	Libellé	Second pilier				Montant net payé Total
		Montant net payé ICHN Base (RDR3)	Montant net payé BIO_CAB	Montant net payé MAEC_SHP	Montant net payé MAEC_LOC_S	
AE	Vallée de la Vaire et du Var / secteur Annot-	734 770,51 € 40	0,00 € 0	S S	19 664,19 € 4	774 434,32 € 41
HV	Haut Verdon	801 740,81 € 35	0,00 € 0	S S	60 341,58 € 6	871 366,70 € 38
IV	Moyen Verdon	984 483,37 € 59	S S	0,00 € 0	80 515,83 € 10	1 072 998,72 € 62
VA	Vallées des Asses	936 879,34 € 47	0,00 € 0	S S	56 769,77 € 8	1 002 088,49 € 49
Total		3 457 874 € 181	S S	37 723 € 3	217 291 € 28	3 720 788 € 190
AHP		21 581 007,54 € 1 306	349 600,69 € 148	111 693,64 € 20	590 494,15 € 202	22 664 982,54 € 1 382

Info Loup

La lettre d'information sur le loup et les activités d'élevage

n° 31
spécial
Bilan
2019



Crédit photographique : Léa SCERRI-DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

Coordination du PNA	p. 2
Protection des troupeaux	p. 3
Données sur les dommages	p. 6
Suivi de la population de loups	p.10
Protocole d'intervention	p.11
Communication, sensibilisation	p.14



Crédit photographique : Jean-Claude GAILLARD

Chiffres clés 2019

Suivi de la population de loups

Suivi estival – été 2019 :

97 zones de présence permanentes (meutes et non meutes).

Dont **80** meutes.

Protection des troupeaux*

6 régions concernées.

24 départements concernés.

2 722 dossiers engagés.

26,84 M€ financés.

Crédits d'urgence*

110 000 € pour du matériel de clôtures, du gardiennage, des formations "chien de protection", du matériel d'effarouchement.

Données sur les dommages*

3 790 constats d'attaques établis.

12 487 victimes constatées.

37 départements concernés.

3,07 M€ versés et en cours de paiement.

Protocole d'intervention

1 609 autorisations de tirs de défense simple en vigueur.

210 autorisations de tir de défense renforcée délivrées.

12 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvements simples délivrés.

2 arrêtés préfectoraux ordonnant la mise en œuvre de tirs de prélèvements renforcés dans 5 communes délivrés.

94 loups tués dans le cadre du protocole d'intervention.

4 loups tués illégalement.

Loups morts de cause accidentelle, naturelle ou indéterminée

18 loups ont été retrouvés morts de causes accidentelle, naturelle ou indéterminée.

***Données non stabilisées.**

Coordination décembre 2019



Dates marquantes

- 9 décembre 2019 : Jean-Paul CELET, préfet référent pour le plan national d'actions (PNA) loup et activité d'élevage auprès du préfet coordonnateur Pascal MAILHOS, a rencontré les représentants de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) Auvergne-Rhône-Alpes.
- 10 décembre 2019 : Jean-Paul CELET a organisé une réunion de travail avec les représentants de la Fédération nationale ovine (FNO).
- 19 décembre 2019 : Pascal MAILHOS a réuni tous les préfets de département concernés par le loup pour une journée d'information et de travail autour de la problématique de cohabitation du loup avec les activités d'élevage. 34 avaient répondu présents.



- 23 décembre 2019 : Pascal MAILHOS a signé le 23 décembre 2019 l'arrêté préfectoral établissant le cercle 0 en application de l'arrêté OPEDER du 28 novembre 2019.
Télécharger [l'arrêté préfectoral](#).
Voir [InfoLoup spécial OPEDER](#).
- 30 décembre 2019 : L'arrêté ministériel portant expérimentation de diverses dispositions en matière de dérogations aux interdictions de destruction pouvant être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) a été signé. L'expérimentation reconduit pour 2020 celle organisée en 2019 par l'arrêté interministériel du 26 juillet 2019; son application sera revue et adaptée sur la base notamment de son évaluation de la dynamique et du niveau de population de loups dont les résultats seront publiés en juin 2020.
Télécharger [l'arrêté ministériel](#).

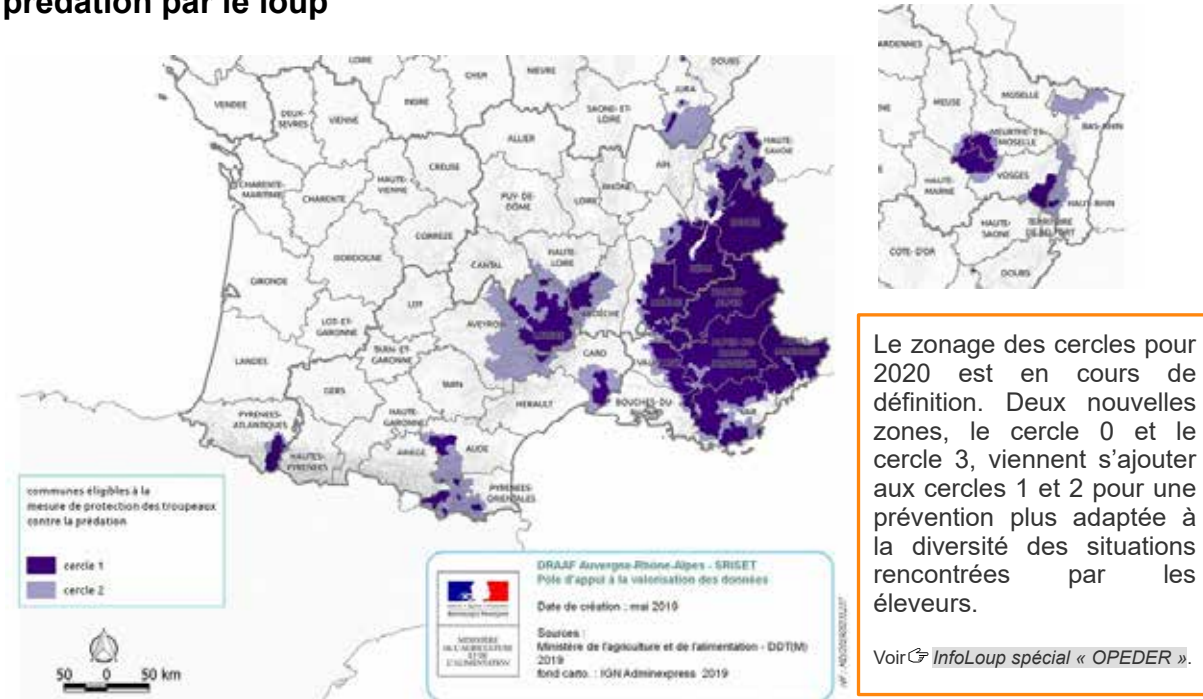
Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions nationales et locales

- 2 décembre 2019 : Cellule de veille de la Côte d'Or.
- 9 décembre 2019 : Cellule de veille de la Nièvre.
- 9 décembre 2019 : Comité départemental loup de la Haute-Savoie.
- 13 décembre 2019 : Comité départemental loup du Gard.

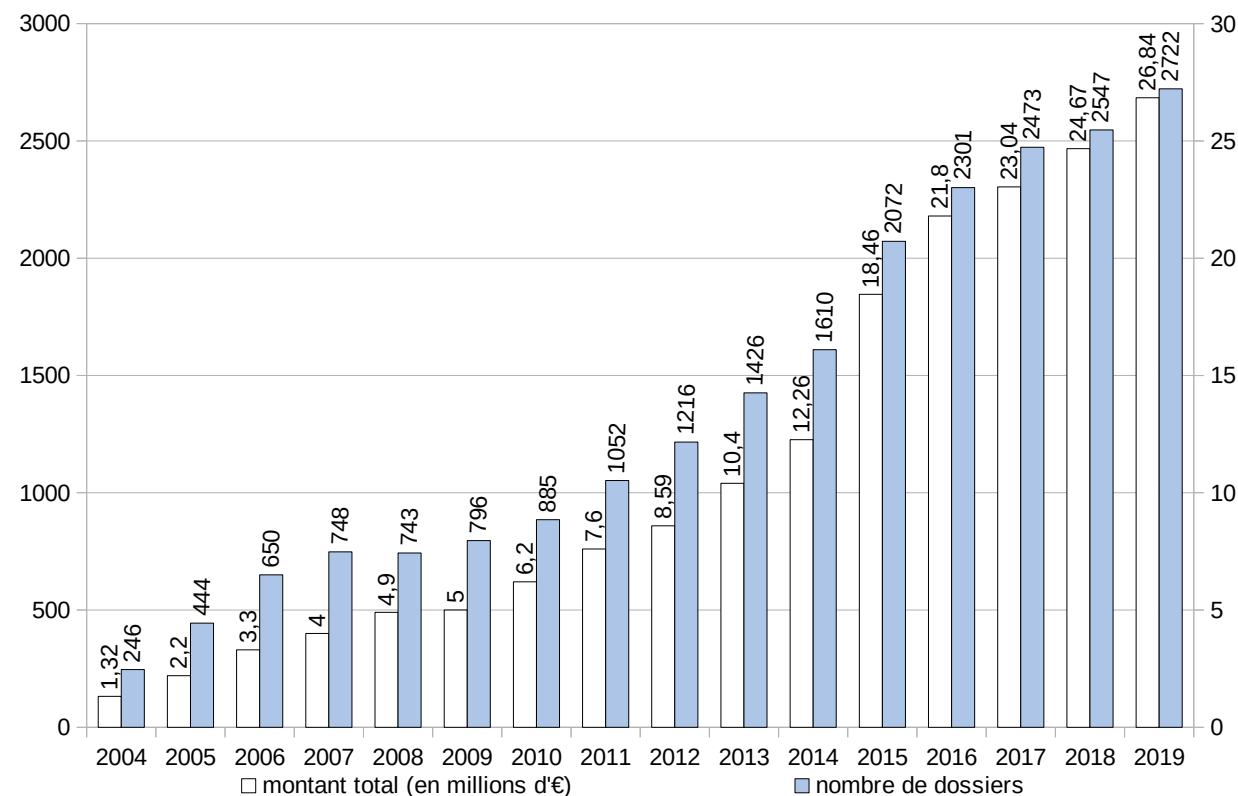
Protection des troupeaux



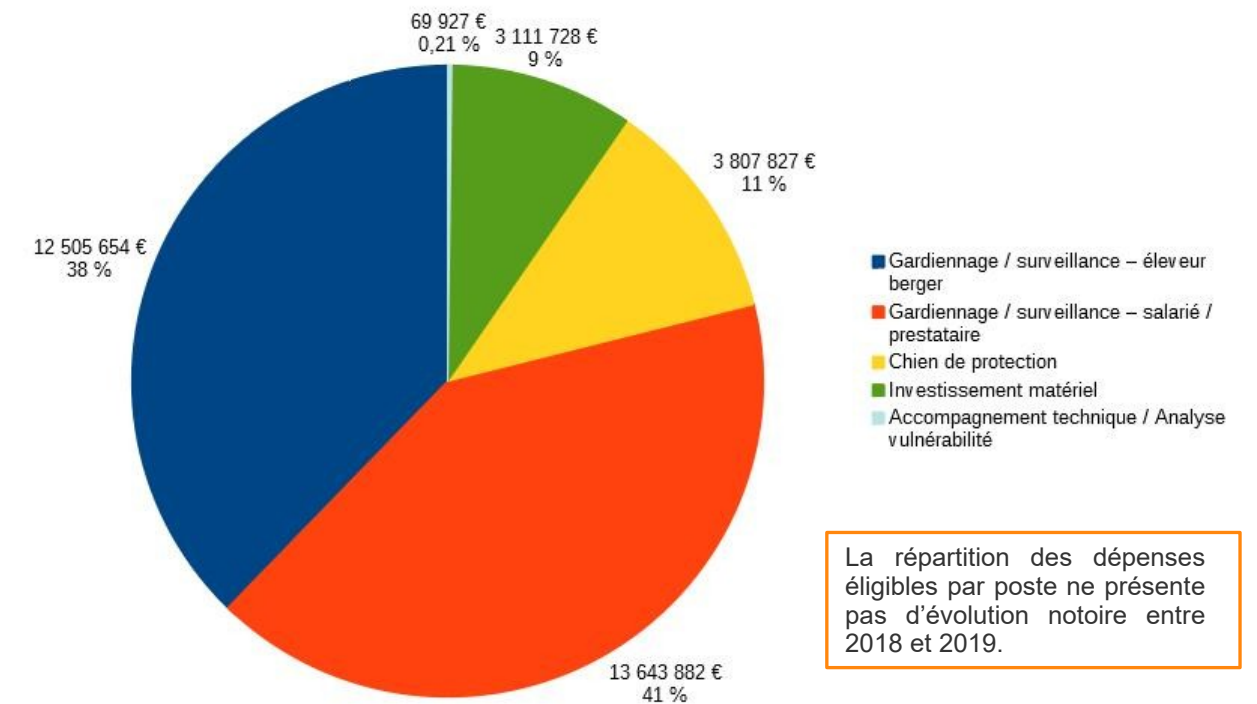
2019 : Zones d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup



Evolution de l'aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup de 2004 à 2019



Répartition des dépenses par poste - 2019



En 2019 :

34,70 M € de dépenses prévisionnelles éligibles (avant application des plafonds).
26,84 M € financées (Etat + FEADER).

- ➔ Subventions du poste « **accompagnement technique** » :
 - ✓ **93 %** affectés à de l'accompagnement individuel.
 - ✓ **86 éleveurs** concernés en 2019 (33 en 2018).
- ➔ Subventions du poste « **chien de protection** » :
 - ✓ **91 %** affectés à l'entretien du chien.
 - ✓ **5,5 %** affectés à l'achat du chien.
 - ✓ **3,5 %** consacrés à la stérilisation du chien et au test de comportement.
 - ✓ **545 chiens** ont fait l'objet d'une aide à l'acquisition (484 en 2018).
 - ✓ **4 258 chiens** ont fait l'objet d'une aide forfaitaire à l'entretien (3 664 en 2018).

La moyenne du nombre de chiens entretenus par éleveur n'a pas évolué entre 2018 et 2019 : environ 3 chiens/exploitation.
- ➔ Subventions du poste « **gardiennage** » :
 - ✓ **2 351 éleveurs** ont demandé l'aide forfaitaire éleveur-berger. Cela représente 188 jours de forfait en moyenne par dossier, soit un peu plus de 6 mois. Ce temps n'a pas évolué entre 2018 et 2019.
 - ✓ **1 059 éleveurs** ont embauché un berger salarié ou ont eu recours à un prestataire de service pour le gardiennage et la surveillance du troupeau. Le montant de l'aide versée équivaut à l'embauche de **455 salariés / temps plein de berger ou aide berger**.

La durée moyenne du contrat de travail est stable : elle représente un peu plus de 5 mois/exploitation
- ➔ Subventions du poste « **investissement matériel** » :
 - ✓ **1 781 éleveurs** ont demandé une aide pour l'achat de matériel.

Soit un montant moyen par dossier d'achat de matériel de 1 747 €.

Formation, accompagnement



Réseau national « Chiens de protection des troupeaux »

Le réseau national « Chiens de protection des troupeaux », c'est une équipe d'experts au service des éleveurs et bergers sur tout le territoire pour leur apporter l'accompagnement technique indispensable à la mise en place et à l'utilisation de chiens de protection des troupeaux

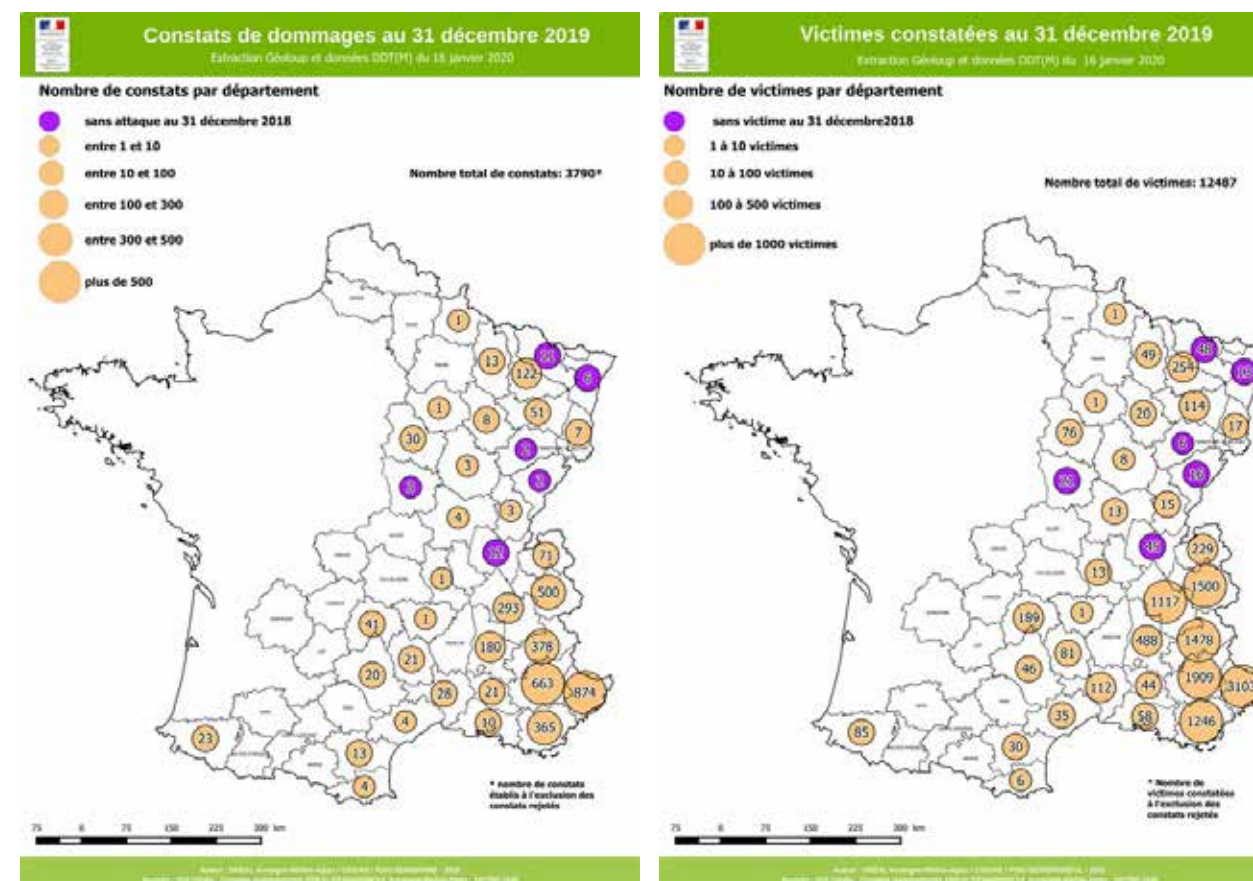
En 2019 :

- 86 éleveurs ont choisi de contracter la mesure « accompagnement technique ». 70 d'entre eux ont bénéficié d'une prestation individuelle.
- Une quinzaine de formations collectives assurée dans toute la France.
- 2 vidéos pour :
 - Bien choisir son chien de protection
 - Réussir l'introduction d'un chien de protection dans un troupeau
- 10 000 plaquettes d'information sur le réseau national « Chiens de protection ».
- de nouvelles pages consacrées aux chiens de protection [sur le site internet de l'Idèle.](#)

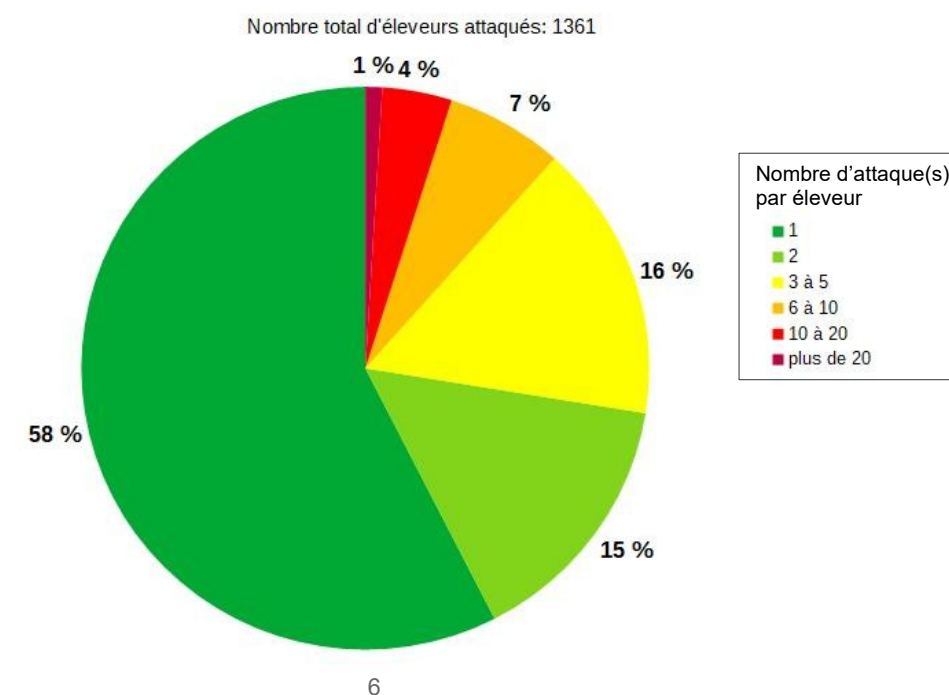


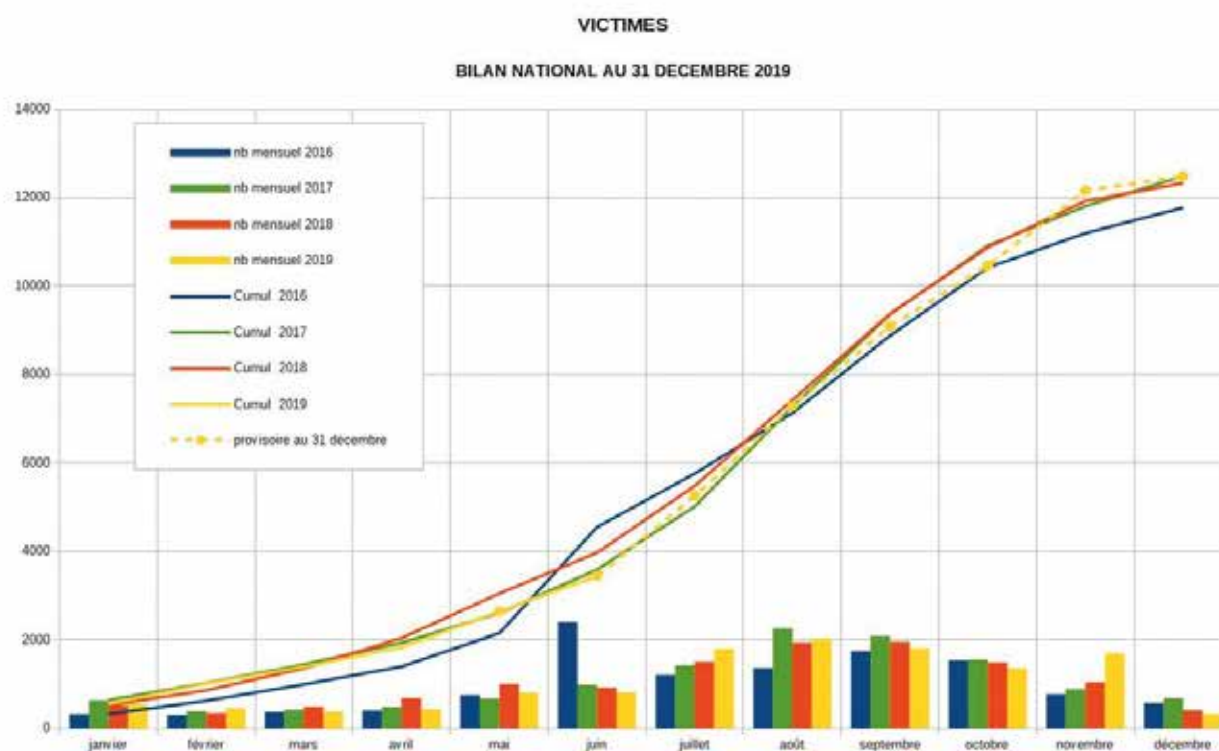
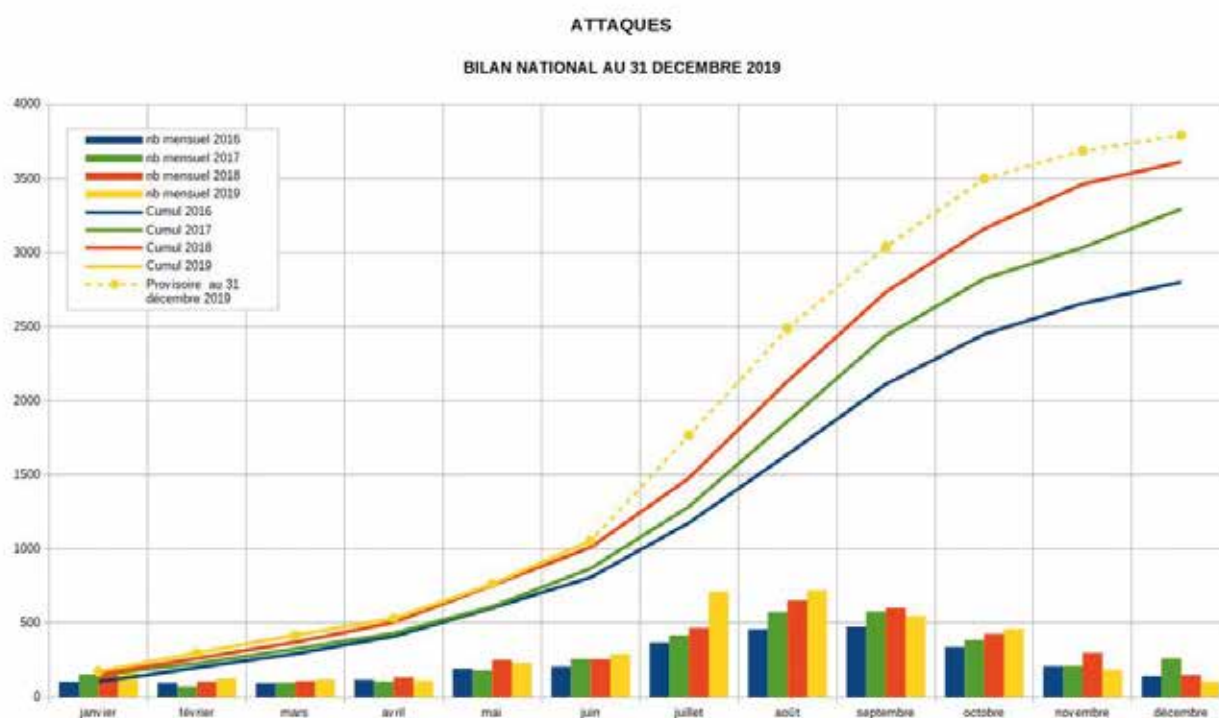
Crédit photographique : Dominique GENTIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Données sur les dommages



Répartition des attaques par éleveur en 2019





Suivi de la population de loups



Bilan estival 2019 du suivi de la population de loups en France

- **97 zones de présence permanentes (ZPP).**
ZPP meute : territoire où la présence d'au moins 3 individus ou d'un couple avec reproduction est attestée.
ZPP non meute : territoire où la présence d'1 ou 2 individus sédentarisés est attestée.
- **dont 80 meutes.**
Meute : structure sociale des loups :
 - ✓ soit tout groupe d'au moins 2 individus territoriaux de sexes opposés, constatés reproducteurs au moins une fois,
 - ✓ soit tout groupe sédentarisé d'au moins 3 animaux.
- avec une poursuite du développement de l'espèce moins importante que l'année dernière.
- Peu, voire aucun indice recensé lors de ce bilan estival pour plusieurs ZPP alpines, notamment dans le Vaucluse, les Alpes de Haute Provence, les Alpes-Maritimes et en Savoie.
- A ce jour, la progression du nombre de meutes est attestée sur les franges de l'aire de distribution alpine et provençale.

Toutes les précisions et les détails dans :

👉 **le Loup Flash info n° 11**

paru au mois de janvier 2020.

Au sommaire de ce Loup Flash info :

- Rappel méthodologique.
- Des opérations estivales de suivi ciblées.
- Un nombre d'indices collectés en légère baisse.
- Une expansion spatiale qui se poursuit.
- L'actualité du réseau sur les nouveaux secteurs à surveiller.
- Une situation à conforter lors du suivi hivernal.

En annexe :

- La liste des indices collectés par les correspondants entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 octobre 2019.

Protocole d'intervention



En 2019 :

98 loups décomptés du plafond national de 100 animaux fixé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 par l'arrêté du 19 février 2018 modifié par l'arrêté ministériel expérimental du 26 juillet 2019.

→ **94 loups détruits** dans le cadre d'une autorisation préfectorale.

→ **4 loups** ayant fait l'objet d'un acte de braconnage.

Décembre 2019

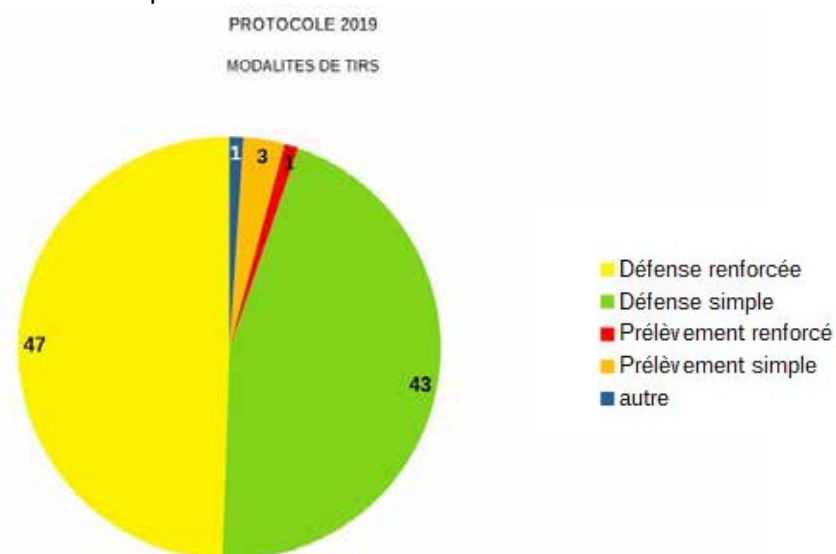
Détail des opérations de tirs :

28 décembre 2019 : 1 jeune mâle tué dans les Alpes-Maritimes (TDS).

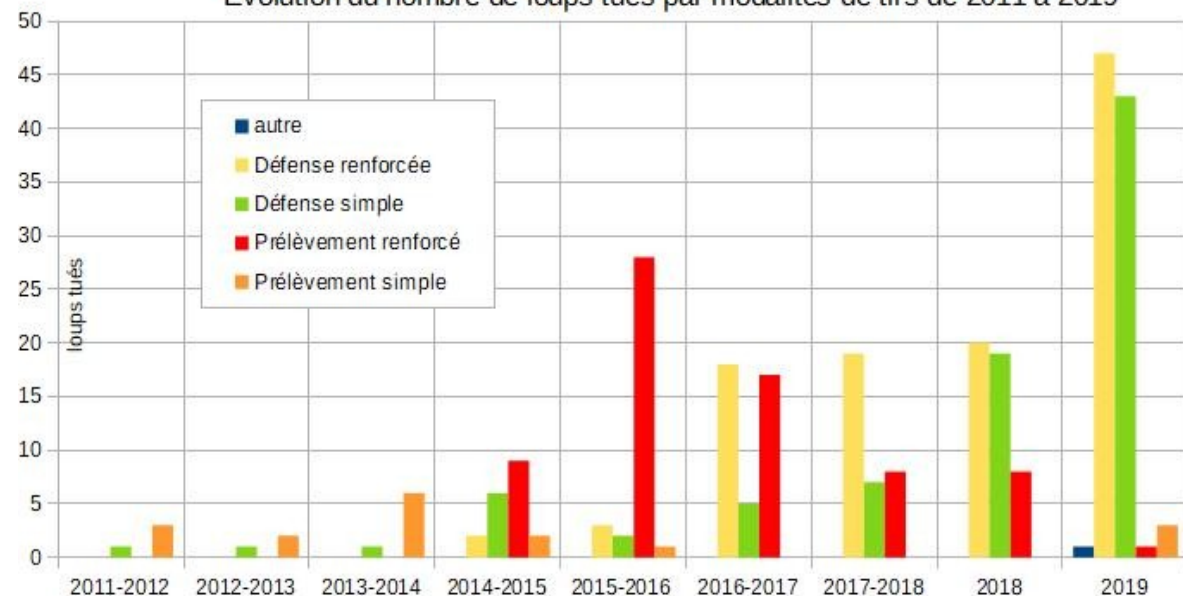
Braconnage :

5 décembre 2019 : le cadavre d'une femelle a été récupéré par le Service départemental de l'OFB des Alpes-de-Haute-Provence. Le rapport d'autopsie a confirmé que l'animal avait été tué par balle.

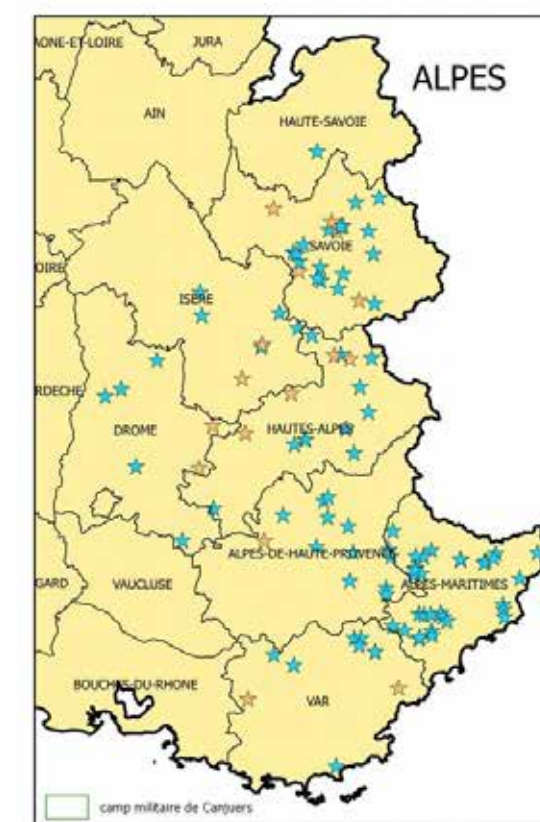
Nombre de loups tués en 2019 selon la modalité de tir autorisé



Evolution du nombre de loups tués par modalités de tirs de 2011 à 2019

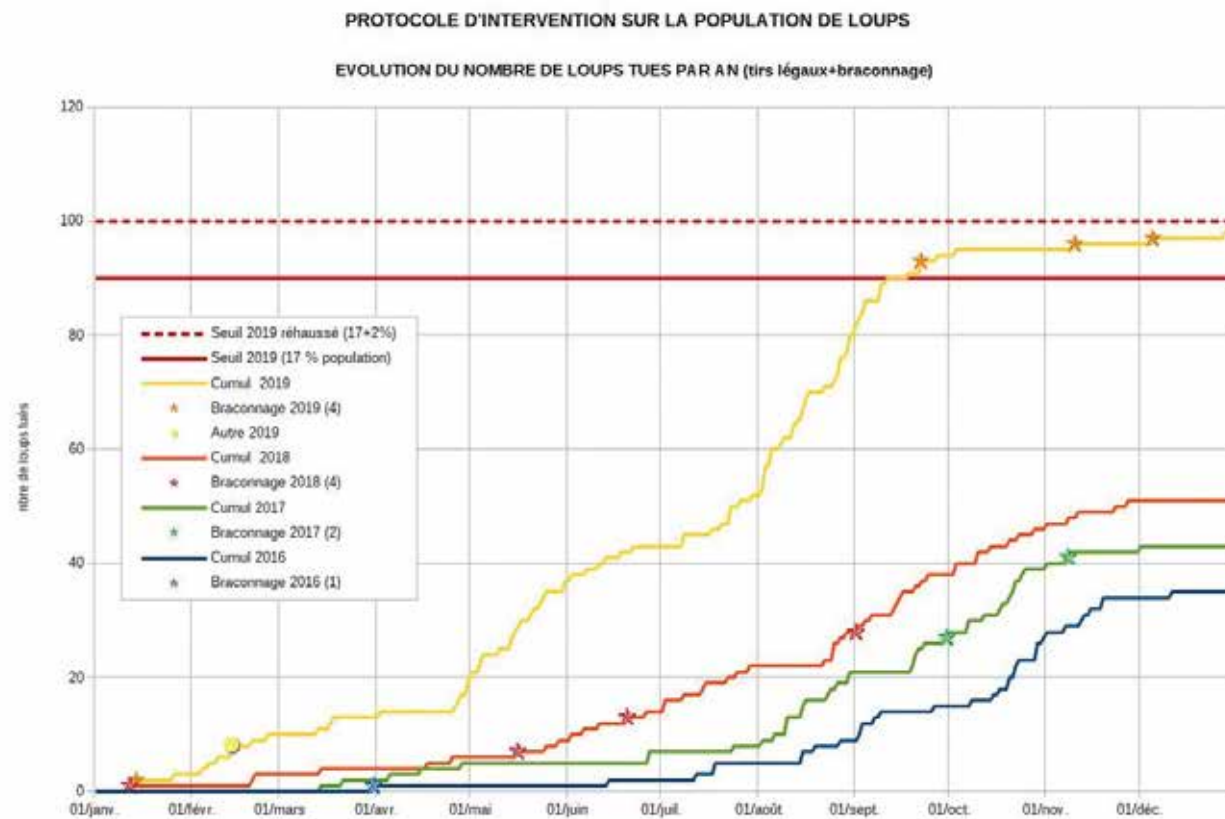


LOUPS TUES OU RETROUVES MORTS EN 2019



0 25 50 75 100 km

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHN/PPME/UL - 2020
Sources : IGN GéoFla - Données réglementaires DREAL/SEHN/PPME/UL Auvergne-Rhône-Alpes - DDT(M) 2020



Appui à la mission des lieutenants de l'ovellerie en 2019

Dans le cadre du PNA loup et activités d'élevage :

- 72 241 € de crédits Etat ont été consacrés au défraiement kilométrique des lieutenants,
- 99 680 € de crédits Etat ont permis de les équiper en matériel (kits caméras de vision nocturne et phares).

Soit un montant global en augmentation par rapport aux 64 500 € alloués en 2018.

Communication

En 2019 :

- 6 numéros d'InfoLoup, la lettre d'information sur le loup et les activités d'élevage, ont été publiés.
- 3 numéros spéciaux de cette publication ont été consacrés à :
 - la réforme du régime d'indemnisation des dommages sur troupeaux domestiques,
 - l'arrêté portant expérimentation de diverses dispositions en matière de dérogations aux interdictions de destruction pouvant être accordées par les préfets concernant le loup,
 - l'arrêté ministériel du 28 novembre 2019 relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation (OPEDER).
- la page « Mission Loup » des sites internet et intranet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



10 961 visiteurs
14 860 vues recensées.

Nombre de vues par rubrique :

- Lettre InfoLoup : 4 644
- Protection des troupeaux : 1 653
- Protocole d'intervention sur la population de loups : 1 579

L'infoLoup est consulté en premier lieu, puis l'information sur la protection des troupeaux et le bilan des interventions sur la population de loups.



- Des outils créés et actualisés à destination des services de l'État

Memo préfets : un mémo à l'usage des préfets de département pour guider leur action au plus près du terrain.

Fiches thématiques synthétisant les réponses aux questions les plus courantes relatives au PNA annexées au Memo préfets.

Kit Nouveaux territoires : 10 fiches pour permettre aux services de l'État de se préparer à l'arrivée du loup dans le département et mettre en œuvre les premières actions à mener.

Géoloup : le guide d'utilisation de l'application Géoloup, des fiches techniques, des fiches de calcul, la foire aux questions et le forum pour faciliter l'instruction des dossiers d'indemnisation des dommages par les services de l'État.

Modèles d'arrêtés préfectoraux : arrêtés type mis à jour au regard de la réglementation en vigueur.

Procédure d'alerte : information sans délai des services de l'État pour alerter les bénéficiaires d'autorisations de tirs et les participants aux opérations de tirs autorisées par arrêté préfectoral en cas de destruction ou de blessure d'un loup.

Communication

Chiens de protection des troupeaux

10 associations et organismes (collectivités, services pastoraux, parcs régionaux, associations ...) ont réalisé des actions de sensibilisation et de médiation sur les chiens de protection des troupeaux auprès du grand public (population locale, touristes, acteurs du tourisme, organisateurs d'événements sportifs de pleine nature...).

- + de 55 000 € de subvention pour soutenir les actions.
- 11 départements concernés.
- + de 9 500 personnes sensibilisées.
- 20 000 brochures et dépliants distribués.
- Des heures de discussions avec les habitants, les personnes de passage, les éleveurs et les bergers (événements locaux, marchés, refuges, rencontres, animations, conférences...).



Credit photographique : Clem les Isards



Credit photographique : Ferus

2 clips sur les chiens de protection réalisés dans la série « Chiens de protection et randonneurs : besoin d'un décodeur ? » et largement diffusés par les partenaires et les acteurs du tourisme.

- Comment se comporter face aux chiens de protection des troupeaux ?



- Chiens de protection des troupeaux, qui sont-ils ?



Guide sur les chiens de protection à l'usage des maires actualisé et diffusé dans plusieurs départements.



Zones de présence des meutes de loup reconnues par l'ONCFS - Hiver 2017/2018

Et attaques au 28/05/2018 - Département des AHP

Zones schématiques de présence du loup

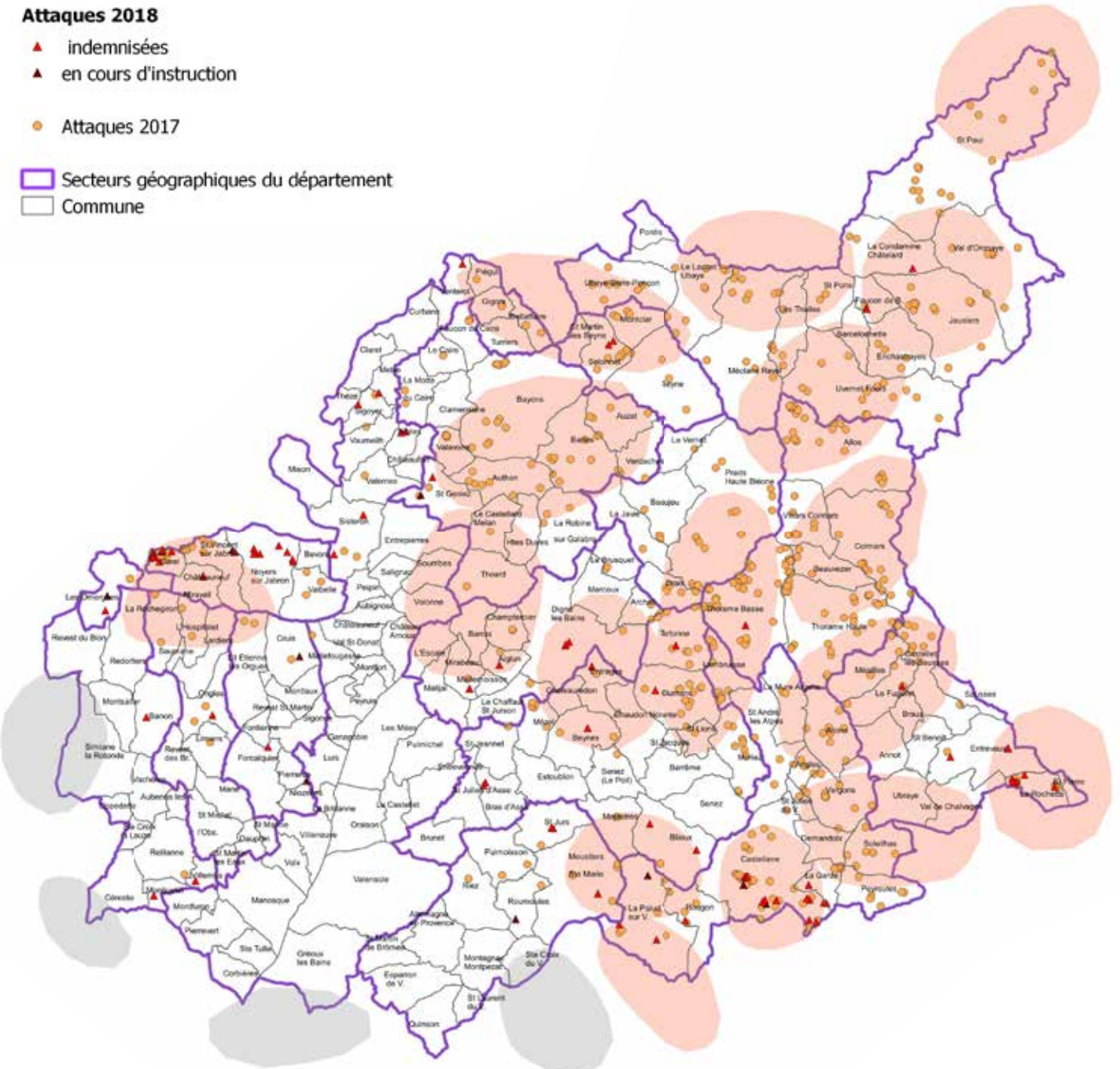
- dans les AHP
- dans le Var ou le Vaucluse

Attaques 2018

- ▲ indemnisées
- ▲ en cours d'instruction

- Attaques 2017

- Secteurs géographiques du département
- Commune



0 10 km

Sources IGN BDC- DDT04 GéoLoup 20171130 - ONCFS Indices et z présence 2017
Réalisation DOT/SUCT/PCAT/CC carte 12/2017 Z_ONCFS_2018.ags

Tableau de la DDT sur les aides mesures de protection

Protection

	Montants engagés par les éleveurs dont le siège d'exploitation se situe sur la CCAPV				Montants d'aide publique				Total Montants engagés par les éleveurs	Total Montants d'aide publique
	AE	HV	MV	VA	AE	HV	MV	VA		
typsoc.										
Collectifs	55 198,13 €	385 670,90 €	72 072,22 €	118 751,37 €	44 158,45 €	311 286,64 €	57 657,70 €	95 001,07 €	631 692,62 €	508 103,86 €
Individuels	130 569,46 €	81 971,85 €	444 963,48 €	357 128,89 €	104 755,43 €	65 577,34 €	358 481,30 €	285 702,68 €	1 014 633,68 €	814 516,75 €
Sociétés	73 605,95 €	127 377,98 €	138 268,31 €	183 684,40 €	62 384,74 €	101 902,30 €	110 614,55 €	146 947,44 €	522 936,64 €	421 849,03 €
Total Résultat	259 373,54 €	595 020,73 €	655 304,01 €	659 564,66 €	211 298,62 €	478 766,28 €	526 753,55 €	527 651,19 €	2 169 262,94 €	1 744 469,64 €

80,42 %
taux d'aide publique global

Nombre de contrats protection engagés par les éleveurs dont le siège d'exploitation se situe sur la CCAPV

NB - Coût Tot Eligible	Données			
	AE	HV	MV	VA
typsoc				
Collectifs	3	19	5	32
Individuels	11	10	26	73
Sociétés	2	6	5	20
Total Résultat	16	35	36	125

Nombre de chiens de protection (entretien) engagés par les éleveurs dont le siège d'exploitation se situe sur la CCAPV

Somme - engagement_chiens_NBRE	Données			
	AE	HV	MV	VA
typsoc				
Collectifs	1	40	13	12
Individuels	23	15	59	38
Sociétés	18	21	12	25
Total Résultat	42	76	84	75



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Communauté de communes Alpes Provence Verdon

B.P. 2 - Z.A. les Iscles 04170 Saint André les Alpes - 04 92 83 68 99 - contact@ccapv.fr - www.ccapv.fr